Propreté urbaine

Ordre et transgression(s) en ville de Genève

Figure 1 : Graffiti sur un mur genevois, 2004 (Pecorini, 2007 : 120) [photo de Stéphane Pecorini www.ork.ch, publiée avec son accord]

Gaël Riondel décembre 2010

mémoire pour l'obtention d'une maîtrise en géographie humaine (orientation histoire économique et sociale)

Sous la direction de Bertrand Lévy
Jurée, Maria-Luisa Giordano

En préambule, je tiens à remercier vivement mon directeur de recherche, Bertrand Lévy, pour ses conseils avisés et sa disponibilité. Un grand merci à toutes les personnes qui m'ont soutenu durant cette recherche et avec qui j'ai partagé l'essence de mon propos (mes proches et ami-e-s). Je transmets également ma vive reconnaissance à toutes les personnes qui se sont prêtées au jeu de l'entretien ou qui m'ont permis d'obtenir des documents auxquels je n'avais pas accès. Je remercie encore les photographes m'ayant autorisés à utiliser leur productions (Bruno, Stéphane Pecorini et Haykel Ezzeddine).

Table des matières

1ère partie : Introduction 9

1. Contexte, cadre théorique et analytique de la recherche 11

1.1 Problématique 11

1.1.1 L'urbain en tant qu'espace normatif 11

1.1.2 L'urbain en tant qu'espace transgressif 12

1.1.3 La propreté urbaine : une norme spatiale 14

1.1.4 Propreté et représentations sociales 16

1.1.5 La propreté transgressée ? 18

1.2 Questions et hypothèses de recherche 19

1.3 Méthodologie 20

1.3.1 L'analyse documentaire 22

1.3.2 L'entretien 23

2ème partie : Développement 25

2. La propreté : une norme "naturalisée" et exacerbée en Suisse et à Genève 26

2.1 Les origines du mythe d'une Suisse "propre en ordre" 26

2.1.1 La construction d'une identité nationale alpine 26

2.1.2 Les normes d'hygiène 29

2.1.3 Le regard des Autres 30

2.2 Les préoccupations particulières de Genève à sa propreté 32

2.2.1 L'organisation du nettoyage 34

2.2.2 Les campagnes de sensibilisations 36

2.2.3 Les mesures de répression à l'encontre de la saleté 38

3. La propreté urbaine selon les autorités genevoises 40

3.1 Le plan propreté communes-canton : "naissance" d'une catégorisation 41

3.2 Les lois, réglementations et motions parlementaires 44
3.3 La vision des représentants de la Ville de Genève 47
3.3.1 Distinction de deux types de saletés : verticale et horizontale 50
3.4 Propreté et tourisme 52
4. Saleté "reconnue" et saleté "contestée" 54
4.1 Déjections canines 57
4.2 Détritus dans les rues/parcs 60
4.3 Déchets encombrants : un entre-deux ? 63
4.4 Les tags et les graffitis 65
4.4.1 Un désordre dans la ville 66
4.4.2 Signe, signification, art ou transgression ? 68
4.5 L'affichage "sauvage" 74
4.5.1 Débat autour d'une loi et d'une pratique 76
4.5.2 Un révélateur de représentations différentes de la ville 80
3ème partie : Conclusion 83
5. Ordre urbain et transgression dans la ville 84
5.1 Propreté et contrôle public 84
5.2 Saletés "reconnues" et "contestées" 85
5.3 Ordre et transgressions urbains : une redéfinition de l'espace public ? 86
Bibliographie 90
Annexe A Guide d'entretien
Annexe B Retranscriptions des entretiens les plus significatifs
Annexe C Photographies
Annexe D Documents divers (dont le Plan propreté communes canton de 2005)
Annexe E Liste des articles de presse consultés et recensés

Table des figures

Figure 1 : Graffiti sur un mur genevois

Figure 2 : Schématisation personnelle simple des interrelations entre la thématique de recherche et les trois pôles conceptuels

Figure 3 : Fresque représentant la plaine du Grütli peinte dans la salle du parlement fédéral

Figure 4 : Version "flyer", petit format, de l'affiche diffusée en ville de Genève fin octobre 2010

Figure 5 : Montage photographique présent au milieu de la page de titre du plan propreté

Figure 6 : Gêne exprimée selon les différentes catégories de saletés par la population genevoise sondée

Figure 7 : Une des photographies utilisées lors des entretiens exploratoires, Genève

Figure 8 : Graff et tags à Genève, quartier de l'hôpital 2009

Figure 9 : Graffiti pochoir dont fait référence Tempestini

Figure 10 : Effaçage d'un graffiti après les manifestations contre le G8 en 2003, Genève Place Neuve

Figure 11 : Graffiti pochoir présent sur un mur genevois, boulevard de la Cluse 2010

Figure 12 : Affiche posée par le collectif *affiches sauvages*, Genève 2010

1ère partie : Introduction

Cette recherche a pour objet la propreté urbaine. Il ne sera nullement question d'analyses techniques des "sciences" de l'entretien. Il s'agit plutôt d'un essaie de réflexion sur la propreté en ville résolument tourné vers les sciences sociales. Nous tenterons de réfléchir aux différentes catégorisations de saletés et développerons une analyse centrée sur les représentations du propre en ville. Nous traiterons pour ce faire le cas genevois et par conséquent nous tiendrons un discours ancré dans un espace géographique moderne et occidental. Nous écarterons de notre étude tout le champ de la propreté des corps, ainsi que celui rattaché à l'espace domestique. Nous nous intéresserons uniquement à cette thématique dans les limites de l'espace public.

Ce travail sera organisé en cinq parties distinctes. La première aura pour objectif de fixer les bases théoriques et méthodologiques de la recherche. La deuxième débutera par une mise en contexte historique de la thématique "propreté" en Suisse et poursuivra avec la déclinaison de l'organisation mise en place à Genève en matière d'entretien urbain. La troisième tentera une analyse du discours qui émane des autorités sur la problématique. La quatrième se penchera sur cinq types de saletés déclarées en ville de Genève et essaiera d'articuler une analyse des représentations et des discours sur ces pratiques spatiales transgressives. La dernière partie sera quant à elle destinée à synthétiser les idées développées dans le corps du travail.

Nous voudrions encore ajouter en préambule à ce travail, que les prémisses de notre réflexion ce sont penchées sur certaines marginalités urbaines. Nous voulions initialement nous intéresser aux interstices urbains (terrains vagues, friches industrielles, squats, etc.), afin de faire un lien entre la présence (ou l'absence) de ces espaces et certaines pratiques urbaines pouvant s'apparenter à des transgressions spatiales. Nous avons finalement préféré établir cette recherche sur la base d'une notion, la propreté urbaine. A noter encore que lors de notre cursus universitaire, nous nous sommes particulièrement penchés sur certains aspects des marginalités urbaines tels que : les lieux pour toxicomanes en ville, les espaces culturels et d'habitation squatés (particulièrement l'ancien site Artamis), les sans-abris. Cette recherche n'aurait pas pu voir le jour sans l'apport de ces précédentes thématiques abordées. Enfin, afin de faciliter la lecture, nous nous excusons d'ores et déjà d'avoir à quelques reprises uniquement utilisé la forme masculine des noms pour évoquer une population ou groupes de personnes de sexe indifférencié.

1. Contexte, cadre théorique et analytique de la recherche

> " Il faut insister sur un point capital : l'analyse des représentations mentales n'est pas une branche de la géographie parmi d'autres... Il s'agit de l'essence même de la discipline. Toutes les grandes questions doivent tenir compte de la façon dont les hommes "voient" leur environnement. L'action des sociétés ne peut se concevoir qu'en fonction de cette représentation subjective, partiale, imagée, chargée de significations culturelles. (...) Autrement dit les hommes accordent des valeurs aux lieux et projettent sur l'environnement ce qu'ils sont. "
> (Paulet, 2002 : 2)

1.1 Problématique

Le champ conceptuel de cette recherche s'inspire grandement de celui développé à la fois par le courant de géographie sociale et humaniste et par celui de la géographie dite "radicale". Mais cette étude, de par ses méthodes, s'apparente également au courant dérivé de la géographie sociale qui a été nommé la géographie culturelle. De ce fait, pour autant qu'on veuille y apposer une étiquette, elle s'inscrit dans ce que Tim Cresswell, géographe anglo-saxon, appelle et en est un des représentants, la géographie culturelle radicale[1] ; Neil Smith ou Peter Jackson en sont d'autres éminents théoriciens[2]. A travers ce courant de recherche, l'espace est décrit et analysé en termes de luttes, de contestations et de pouvoir, sur un plan à la fois culturel et politique. Il est le support à toute pratique sociale, dont il est le produit. Il est le réceptacle de significations, constamment interprétées, engendrant des normes spatiales. Ainsi, " l'espace n'est pas un objet scientifique détourné par l'idéologie ou par la politique ; il a toujours été politique et stratégique " (Lefebvre, 1972 : 52).

1.1.1 L'urbain en tant qu'espace normatif

La ville contemporaine est régie par une autorité régulatrice et productrice de culture, de discours, de flux et également d'espace, l'État. La ville (post- ou sur-) moderne est avant tout une communauté d'acteurs hétérogènes, mais régulée, projetée par une organisation politique déléguée à un petit nombre de ses représentants (Touraine,

[1]En anglai *radical cultural gepgraphy* ; voir Cresswell (1996 : 12-13)
[2]Selon Cresswell (1996 : 11-13)

1992). Structuré selon un mode hiérarchique, cet organisme public organise les activités de la cité, qu'Henri Lefebvre nomme " ordre lontain "[3] (1972 : 44). Autrement dit, il est générateur d'ordre et de normes non seulement sociales, mais aussi spatiales. L'espace, par sa sémantique, structure un monde normé et devient le support des pratiques sociales collectives. Tim Cresswell énonce ce même rôle de l'espace : " (...) l'espace et le lieu sont utilisés pour structurer un paysage normatif - (...) les idées sur ce qui est conforme, juste et approprié sont transmises à travers l'espace et le lieu. " (Cresswell, 1996 : 8)[4]

A travers quantité de règlements, lois, ordonnances, les pouvoirs publics rédigent et supervisent les transformations de l'espace urbain. Par ce biais, ils projettent une organisation de l'espace-ville en fonction d'activités et de pratiques individuelles et collectives, et projettent parfois des idéologies sur un espace. Ce processus a pour objectif la pérennité et la reproduction des normes sociales. Henri Lefebvre parlait d'un " espace instrumental " qu'il décrivait comme un espace des " technocrates ", " regards souverains de la présence étatique " (1972 : 138-139). L'outil, parmi d'autres, efficace et moderne qu'est l'aménagement du territoire, sert cette dynamique normative. Dans la ville contemporaine, l'espace urbain ne cesse d'être le support d'analyses et de recherches, à différentes échelles ; l'agencement de l'espace physique fait dès lors partie de systèmes macro et micro spatiaux, tient compte de facteurs locaux et globaux. Chaque mètre carré est répertorié et étudié. Nous pouvons alors avancer que l'occupation de l'espace urbain devient totale, au sens matériel et organisationnel. L'ordre spatial de la ville est par conséquent intentionnellement produit, régulé et projeté par une autorité désignée, issue de la communauté ; cet ordre est source de normalité, " mais ne doit pas être compris comme un état statique. Il s'agit, au contraire, de considérer différents processus dynamiques d'ordonnancement des personnes et des activités qui prennent place dans une ville " (Pattaroni, 2007 : 284).

1.1.2 L'urbain en tant qu'espace transgressif

Cependant, tout ordre ne va pas sans désordre, comme toute norme sans transgression. L'espace urbain est mis en scène dans une organisation toujours plus

[3]Au même titre que la société en générale (voir aussi Lefebvre, 1972 : 74)
[4]Traduction personnelle de l'anglais. Texte original : " (...) space and place are used to structure a normative landscape - (...) ideas about what is right, just and appropriate are transmitted through space and place."

travaillée, notamment à travers le développement de l'aménagement du territoire et plus largement de l'urbanisme, mais est également le théâtre de contestations sociales persistantes (Debord, 2006). Sur le plan géographique, vient s'opposer à l'espace agencé, régi par les codes d'une autorité instituée, son contraire, le contre-espace (Rémy et al., 1981). Celui-ci n'est pas pour autant de nature désordonnée, mais seulement non-porteur de significations définies et décidées. Cet espace est rarement destiné à perdurer et peut être défini comme étant une sorte d'interstice spatio-temporel entre organisation et ré-organisation spatiale. En effet, la transgression est de fait de caractère éphémère, car si elle perdure dans le temps, elle produit un sens normatif puisqu'elle énonce l'alternative d'une autre organisation de la société (Jeudy, 1991a : 85-86). Déjà au début des années 1980, les sociologues Jean Rémy et Liliane Voyé constataient que les espaces urbains non-désignés disparaissaient au profit d'une occupation totale de l'espace " qui tend à réduire les espaces interstitiels autant parce qu'ils se révèlent non rentables que parce qu'ils n'apparaissent pas porteur d'utilité collective " (Rémy et al., 1981 : 72).

A l'échelle macro-historique, les contestations et révoltes urbaines marquèrent l'histoire européenne de la deuxième moitié du XXème siècle (Touraine, 1992). Or, le constat est le même au niveau des individus : l'homme pris dans un espace normatif toujours plus complexe essaie de s'en extraire en quête de nouvelles significations. Et c'est bel et bien une des caractéristiques de la ville post- ou surmoderne (Augé, 1992) que de considérer ses individus comme libres d'appréhender leur monde matériel ou cyberréel. De par la transgression, l'ordre spatial établi est reconsidéré et déconstruit. Certains mouvements, groupes ou individus dits alternatifs, contre-culturels ou de résistance, désordonnent les espaces aménagés (Pattaroni, 2007 ; Rossiaud, 2005 ; Matthey, 1998). Pas nécessairement avec des moyens violents, quelquefois tout simplement en détournant les logiques établies. Les transgresseurs refusent d'adhérer à l'ordre établi, car ils voient en celui-ci une forme de violence symbolique certaine (Bourdieu, 2001). Il en va dès lors de l'acte de transgresser, de défier le pouvoir établi. Cette remise en cause de l'ordre spatial peut aussi être la source de revendications politiques, de droits dont certains acteurs de la ville se sentent privés. Mais quelquefois, la transgression spatiale traduit simplement le besoin d'acteurs sociaux de donner un sens différent à l'espace que celui établi à travers les normes. En quelque sorte, l'acte de transgresser engendre le questionnement, remet en question " le monde normé " (Cresswell, 1996 : 9).

1.1.3 La propreté urbaine : une norme spatiale

La présente recherche se propose d'examiner et d'analyser ce qui est considéré par les instances officielles, l'État, comme relevant de la propreté. Ce mot commun ne constitue pas un concept authentifié en sciences sociales, mais détient une histoire et un champ sémantique bien précis que nous nous proposons d'exposer brièvement. Ce terme, au sens commun apparemment anodin et à première vue banal, recèle un intérêt prononcé lorsque l'on s'interroge sur son origine, ses différentes acceptions à travers les cultures et régions du globe, autant à l'heure actuelle et que par le passé. Car comme l'énonce très justement Maïté Clavel, la propreté est un véritable " corps de pratiques et de préceptes (...) " (1986 : 41). Cette anthropologue s'est intéressée à la sémantique du terme et s'est aperçue que ce mot dérive de "propre", dont un foisonnement de significations existe. L'origine de "propre" vient de *proprius*, vocable latin signifiant " qui appartient en propre, qu'on ne partage pas avec d'autres "[5] (Clavel, 1986 : 44). "Propre" s'en rapporte et à l'appartenance et à la distinction. Le terme de "propreté" recouvre deux champs sémantiques généraux. Il désigne tour à tour un panel de sens allant du brillant, du net, à l'absence de mélange, ou alors ce qui lui est contraire, son opposé, le sale, la saleté. En consultant "le Trésor"[6], nous nous apercevons que la propreté s'applique soit à une personne (ou à son aspect extérieur), soit à une chose, un endroit. Dans le premier cas, elle désigne un " état d'une personne qui pratique une hygiène corporelle stricte, dont la mise est nette et soignée " ; dans le deuxième, un " caractère de ce qui est net, propre, rangé, sans trace de saleté. " D'après le Littré, la propreté renvoie déjà depuis le XVIe siècle à la fois au corps, aux objets ainsi qu'à des comportements sociaux : " Manière convenable de s'habiller, d'être meublé, de préparer certaines choses. " (cité dans Clavel, 1986 : 44) Il en ressort que le mot a donc deux sens ; l'un renvoyant à ce qui est convenable dans la société par rapport aux valeurs, aux mœurs de celle-ci : " 'Propre' et 'sale' sont des attributs, ils ressortent d'un jugement. (...) il s'agit d'un jugement de valeur, qui départage, en l'espèce, entre le désirable et l'indésirable. " (Knaebel, 1991 : 24) L'autre sens du mot propreté s'en rapporte à ce que Maïté Calvel désigne comme " un en-soi, un sens absolu " qui veut qu'est propre ce qui est propre (1986 : 44). Il nous apparait par conséquent que la sémantique même de "propreté" laisse transparaître un caractère préconçu, construit. Ce sens absolu renvoit logiquement à un certain arbitraire propre à toute norme (Jeudy, 1991a : 83).

[5]A noter que le mot "propriété" a aussi la même étymologie (Clavel, 1986 : 44).
[6]Dictionnaire de l'Académie française, version "en ligne". (www.cnrtl.fr/definition/propreté)

D'ailleurs, le sociologue H.-P. Jeudy écrit également : " Ce n'est pas la distinction entre le sale et le propre qui demeure arbitraire, c'est la construction même du propre. " (Jeudy, 1991b : 105)

A travers notre recherche, nous tenterons de cerner la notion de propreté appliquée à l'espace public[7]. Nous écarterons notre analyse du sens directement relié au corps, bien que les représentations sociales en soient empreintes, comme le prouve l'histoire de la propreté corporelle qui instaure dès le Moyen Âge que celle-ci " touche à l'immédiat du visible " (Vigarello, 1985 : 241). Le caractère visuel rattaché à la propreté est encore à l'heure actuelle une de ses caractéristiques principales. En plus de cet aspect, l'imaginaire social de la propreté a été considérablement enrichi à travers le développement de la notion de santé. C'est en effet dès la fin du XVIIIe siècle, mais de manière prépondérante dès 1850, et ce jusqu'à la deuxième guerre mondiale (Heller, 1979), que le courant hygiéniste devient un véritable courant idéologique, presque paradigmatique, qui élève la propreté au rang de valeur primordiale non seulement à l'échelle des individus, mais également à celle des villes, des collectivités. L'hygiène, qui qualifiait simplement ce qui est sain jusqu'en ces temps, devient savoir. Comme le montre parfaitement Georges Vigarello, historien français, la médecine devient brusquement politique : " Il [le médecin] a joué un rôle dans l'aménagement des villes et dans celui de plusieurs lieux publics. Il a pesé sur des comportements collectifs. " (1985 : 182) Le mouvement hygiéniste survient en pleine croissance d'une modernité galopante et s'apparente à un mouvement scientifique toujours plus positiviste et toujours plus dominant durant le XIXe siècle européen. Ce courant de pensée étend la notion de propreté à l'espace public. Avant lui, seul ce qui avait trait à l'espace privé (corps, vêtement, logement) pouvait se concevoir comme propre. Selon un groupe de chercheurs français (Botta et al., 2002), le système hygiéniste conçoit le corps et l'urbain comme un tout. Suivant cette logique, il faut appliquer les préceptes de la propreté tant à l'espace privé qu'à l'espace public. Contrairement à une conception dite archaïque de la propreté, " le déchet est maudit et doit s'évanouir rapidement de l'espace public au lieu d'y stagner. (...) La proximité du déchet, dont témoigne la perception, fait craindre la contagion sanitaire ou sociale. " (Botta et al., 2002 : 15) Pour y remédier, l'hygiénisme dicte et

[7]Nous retiendrons quelques éléments énoncés par Véronique Stein, géographe genevoise ayant écrit une thèse sur le sujet, pour définir ce concept né à la fin des années 1960 : " 1. L'espace public est généralement libre de constructions. 2. Il est « chose » publique c'est-à-dire qu'il appartient à la collectivité, la notion d'appropriation étant par conséquent essentielle." (2003 : 61-62) Elle nous dit encore que le terme regroupe diverses catégories d'objets comme les "espaces verts, [les] rues, [les] places [et le] mobilier urbain" et que ce concept s'oppose à celui d'espace privé qui se rapporte à l'individu et à ses droits. (2003 : 61)

normalise. Plus qu'une simple doctrine, il est présent partout et destiné à tous. Il est pour les géographes Laurent Matthey et Olivier Walther (2005) la réunion d'un discours médical et d'un autre social, de contrôle de soi édicté par la bourgeoisie. Pour Georges Vigarello, " (...) cette histoire [de la propreté] est celle du poids progressif de la culture sur le monde des sensations immédiates " (1985 : 10). Mais l'hygiénisme ne se borne pas à ces conceptions. Il est presque total : " présent partout et toujours, (...) [il] suit l'agent social et le contrôle pour son bien, passe par des institutions et des individus, par des discours et des actes" (Matthey et al., 2005 : 2). L'hygiénisme du XIXe siècle est donc vecteur de normes et donne son origine et son sens à ce que l'on nomme aujourd'hui couramment la propreté urbaine. La présente étude portera sur cette notion.

Le dernier aspect important de la propreté que nous devons encore aborder s'inscrit dans un questionnement autour de la quotidienneté. Comme nous l'avons montré, la thématique de la propreté rime également avec pratiques. A travers l'histoire de la gestuelle et de la conception du corps, mais aussi de la gestion de la santé collective par l'hygiène, toute une série d'habitudes sociales se sont progressivement "naturalisées". La propreté s'organise dans le quotidien des individus d'abord, puis également dans celui des collectivités par la suite. Parce que la propreté est conformité, ses pratiques vont de soi et son origine comme son bien-fondé ne sont que très rarement interrogés (Clavel, 1986 : 46). C'est-pourquoi nous pouvons parler de la propreté comme d'un rituel : " (...) les catégories du propre et du sale sont utilisées pour créer un environnement et accomplir un rituel en conformité avec un système (...) dans lequel se mêlent étroitement volontés, nécessités, conventions et besoins instinctifs " (Heller, 1979 : 223). Mais la propreté est du même coup aussi image, projection d'un imaginaire social dans les habitudes et pratiques quotidiennes.

1.1.4 Propreté et représentations sociales

L'étude d'un objet tel que la propreté spatiale relève de la compréhension de la construction d'une norme prenant nécessairement racine dans l'imaginaire social. Les historiens Alain Corbin (2008) ou Georges Vigarello (1985) ont très bien montré que les catégories désignant le propre comme le sale ont évolué à travers les âges. Ces démonstrations rappellent le sens absolu dont le terme "propreté" est empreint : est propre ce qui est propre, mais devrait-on ajouter à un temps donné. La propreté est

donc d'abord une question de perception. De manière très réductrice, ce processus fonctionne selon un schéma stimuli-interprétation-action à l'échelle de l'individu (Paulet, 2002 : 6). Il fait directement référence aux cinq sens, sans nécessairement prendre en compte la notion de culture[8] (Salomon Cavin, 2005 : 10). Le processus de représentation tient quant à lui compte de cette dimension inhérente à tout groupe ou individu. Dans notre cas d'étude, il faudrait donc énoncer : est propre ce qui est propre à un temps donné et dans une culture spécifique. Comme l'énonce Joëlle Salomon Cavin en reprenant l'idée d'Hervé Gumuchian, la représentation désigne une activité de " symbolisation du réel ", en d'autres termes elle " donne sens à ce qui est perçu " (2005 : 10). Les représentations sociales sont en quelque sorte les manières de "voir" le monde, construites en chacun, à travers l'Histoire (Paulet, 2002 : 14-16). Nous comprendrons que les représentations se créent d'abord à l'échelle des individus, mais qu'à travers la société se forment des représentations partagées par la communauté : " (...) il ne faut jamais séparer les représentations d'une personne des mentalités collectives. " (Paulet, 2002 : 22) Dans la présente étude, il sera question de représentations sociales de la propreté urbaine chez quelques individus, mais prioritairement de représentations collectives, telles que véhiculées par la société en général et les autorités politiques en particulier. En effet, au moyen de réglementations, d'une organisation, parfois d'une répression, les autorités véhiculent un discours sur une certaine propreté urbaine, empreinte de représentations sociales spécifiques. Nous nous interrogerons donc sur l'imaginaire collectif qui est sous-jacent à cette définition de la propreté.

A noter encore que l'approche géographique par les représentations prend place dans un courant en sciences sociales nommé constructivisme social[9]. Gaston Bachelard, comme d'autres éminents intellectuels du 20ème siècle, parlant de la connaissance disait ceci : " Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit. " (propos rapportés par Paulet, 2002 : 34) Le postulat philosophique à la base du constructivisme veut que toute réalité sociale soit construite : le concept d'imaginaire ne s'oppose donc plus à la réalité, l'un et l'autre étant imbriqués. Nous faisons tout à

[8]Il ne sera pas question dans ce présent travail de discuter de cette notion paradigmatique des sciences sociales et plurisémantique. Nous retiendrons la définition longuement débattue, devenue canonique, édictée par l'anthropologue anglais E.B. Taylor en 1871 : "ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes, ainsi que toute disposition ou usage acquis par l'homme vivant en société." (tirée du dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie, 2004, BONTE P. et IZARD M. (dirs), Paris, PUF, pp. 190-196) A noter encore qu'à travers la notion de "relativisme culturel", l'anthropologie a montré qu'il n'existe pas une culture, mais une infinité (selon l'échelle géographique choisie par la recherche, les caractéristiques précises analysées, etc.).

[9]Selon Joëlle Salomon Cavin (2005), cette approche se rapporte peut-être en premier lieu à la démarche de Kant dans son *Introduction à la critique de la raison pure*.

fait nôtre ce postulat que nous appliquerons à la thématique de la propreté urbaine. Il nous paraît également utile de rappeler que de nombreux auteurs contemporains préconisent la recherche urbaine par le prisme des représentations sociales[10]. D'ailleurs tout un pan de la recherche géographique, la géographie culturelle, s'attache à ce concept. Comme le souligne J. Salomon Cavin : " les représentations sociales apparaissent comme le concept le plus approprié pour désigner de façon générale l'imaginaire attaché à la ville. " (2005 : 13) La construction d'une norme sociale, qui s'applique à l'espace public urbain, découle d'un imaginaire urbain et doit par conséquent être analysée à travers la notion de représentation sociale. Or, afin d'interroger et de tenter de définir cette norme, cette étude s'articulera également autour de son pendant, la transgression spatiale, toujours dans le champ conceptuel des représentations sociales.

1.1.5 La propreté transgressée ?

A l'instar de toutes normes, celles définissant la propreté urbaine sont quelquefois transgressées. Nous tenterons lors de cette recherche de catégoriser les différents actes ou pratiques allant à l'encontre de la propreté urbaine afin de nous interroger sur la définition de celle-ci, sa légitimité et ses implications dans l'organisation et les pratiques urbaines. Dans son ouvrage *In place/Out of place*, le géographe Tim Cresswell développe toute une rhétorique entre le caractère normatif de l'espace, construit, et les effets engendrés des actions transgressives sur celui-ci. Il affirme que : " La transgression sert à faire ressortir la projection d'une idéologie sur l'espace et le lieu, et donc les marges peuvent nous apprendre quelque chose sur la 'normalité'. " (1996 : 9)[11] L'observation des pratiques transgressives a donc une double utilité : d'abord questionner ou remettre en question la "normalité" des codes spatiaux et deuxièmement mettre en relief le "pouvoir" des représentations sur l'espace[12].

Comme Michel De Certeau l'écrivait pour ce qu'il appelait la "culture ordinaire ou

[10]Comme l'énonce A. Bailly et al. : "La polysémie des espaces vécus, superposition de représentations, rend nécessaire cette approche[analyse urbaine par les images et les mythes]."(Bailly et al. 1995 : 14)

[11]Traduction personnelle. Texte original : "Transgression (...) serves to foreground the mapping of ideology onto space and place, and thus the margins can tell us something about 'normality'. "

[12]Il est à noter que Tim Cresswell utilise le mot *ideology* presque comme un synonyme de représentation sociale. D'ailleurs, J. Salomon Cavin explique clairement que ces deux termes sont régulièrement difficile à distinguer, bien que le terme "idéologie" apparaisse souvent comme "une notion plus stable et catégorique de la réalité que la représentation" (Salomon Cavin, 2005 : 12). Nous distinguerons par conséquent dans cette étude l'idéologie et lui donnerons un sens plus réifié et immuable que pour le concept de représentation sociale.

populaire", relevant de la quotidienneté, la propreté peut être déjouée et trompée, malgré son origine déterminée à travers les institutions régissant l'ordre social (De Certeau, 1990 : XV). Cet éminent intellectuel, continuant dans son *invention du quotidien*, parlait de " tactiques 'populaires' " dont le propre est de détourner l'ordre " exploité par un pouvoir dominant ou simplement dénié par un discours idéologique " (De Certeau, 1990 : 46). Car comme l'avance Tim Cresswell, les individus ou groupes qui ne détiennent pas le pouvoir de construire ou de créer l'espace doivent se contenter de manipuler, d'utiliser ou de détourner ces mêmes espaces (1996 : 164). Nous explorerons ces tactiques du quotidien mises en place pour déjouer la propreté urbaine et également régies par un champ de représentations. Nous considérerons que pour qu'il y ait réelle transgression, il faut que l'acte soit intentionnellement dirigé contre les normes de propreté. Pour Maïté Clavel, " les rites de la propreté sont suivis, ou transgressés, mais socialement connus." (1986 : 42) Nous tenterons de vérifier cette affirmation dans l'environnement urbain genevois.

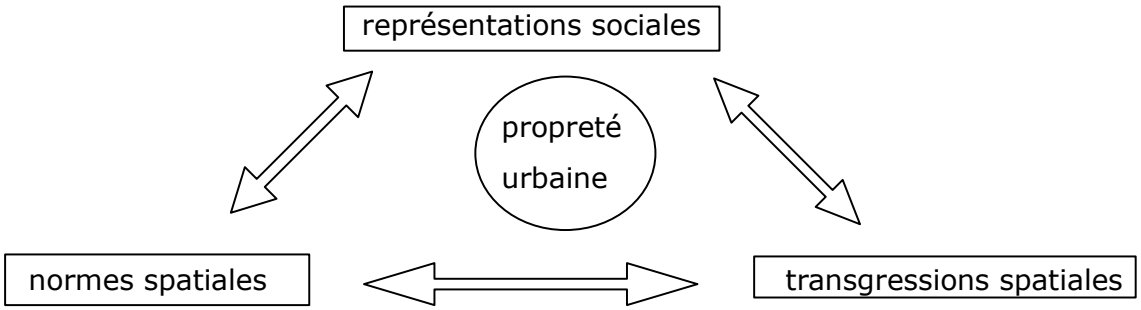

Figure 2 : Schématisation personnelle simple des interrelations entre la thématique de recherche et les trois pôles conceptuels.

1.2 Questions et hypothèses de recherche

Nous pouvons formuler deux hypothèses principales qui sous-tendent les aspects théoriques de ce travail. Premièrement, nous pensons que toute norme concernant un espace particulier est générée au travers d'un ensemble de représentations partagées par une grande partie du corps social de la société en question. Deuxièmement, selon nous, certains actes transgressifs allant à l'encontre de normes spatiales établies, sont bel et bien porteurs de significations sociales et spatiales particulières.

Les deux hypothèses énoncées s'accompagnent d'autres spécifiquement rattachées à la thématique centrale de recherche "propreté de l'espace public urbain à Genève". Premièrement, nous formulons l'hypothèse qu'il existe un discours émanant des

autorités pour définir et faire respecter la propreté urbaine à Genève ; lui-même étant générateur et vecteur de normes spatiales définies. Deuxièmement, les actes ou les pratiques allant à l'encontre de la propreté urbaine forcent à s'interroger non seulement sur la définition de celle-ci, mais aussi sur sa légitimité et ses implications dans l'organisation de la ville et dans les pratiques urbaines. Troisièmement, il est fort probable qu'en tous les cas une partie des actes transgressant la propreté urbaine soit porteuse de sens et de revendications sociales.

En d'autres termes, nous tenterons de répondre aux questions de recherche suivantes:
- Comment se décline le discours des autorités genevoises sur la propreté de l'espace public urbain ?
- La propreté de l'espace public telle que définie et portée par le discours des autorités genevoises est-elle le résultat de représentations sociales partagées par l'ensemble ou du moins une majorité de la population à l'heure actuelle, représentations qui sont relayées par la classe politique dirigeante ? Alors qu'elle discute des espaces collectifs et de la ville en particulier, Maïté Clavel énonce ce qui suit : " L'imaginaire du propre glisse des convenances au convenable, à l'ordre. " (1986 : 50) Cette étude cherchera à montrer ou à démentir pour le contexte de l'espace public urbain à Genève cette présente affirmation qui aboutit sur la question suivante : la propreté urbaine genevoise est-elle passée du statut de convenances à celui d'ordre urbain ?
- Quels sont les actes ou pratiques transgressant les normes de propreté urbaine à Genève ? Par qui sont-ils pratiqués ? Et depuis quand ?
- Les actes qui transgressent la propreté urbaine sont-ils des tentatives de création d'un autre discours sur la ville, ou plutôt une manière de défier le pouvoir en place, ou alors des actes infondés (sans sens précis, donc pas réellement transgressif au sens où nous l'entendons[13]) ?

1.3 Méthodologie

Cette présente recherche s'est principalement appuyée sur des données de type qualitatif. En effet, nous avons précédemment expliqué pourquoi la nature même de l'objet d'étude "propreté" doit être abordé par l'angle conceptuel des représentations sociales. Bien qu'il semble que certains géographes comme Antoine Bailly ou Jean

[13] Voir p. 13 de ce travail

Pierre Paulet suggèrent une analyse des représentations sur la base essentiellement de données quantitatives[14], il nous a paru plus judicieux de nous concentrer sur des données traitées exclusivement de manière qualitative. Comme l'affirme nombre de géographes et autres chercheurs en sciences sociales souvent anglo-saxons[15], pour rendre compte de la complexité sociale, les analyses qualitatives sont plus à même de fournir la clef d'une compréhension des représentations sociales et ce autant à l'échelle des individus qu'à l'échelle des structures sociales (les premiers étant évidemment inclus dans les secondes). Dans un des derniers manuels de méthodes de géographie humaine[16], Hilary Winchester explique en introduction que deux questions fondamentales peuvent être à l'origine d'une étude utilisant des méthodes qualitatives : " 1. Quelle est la forme des structures sociétales et par quels processus sont-elles construites, maintenues, légitimées et rejetées. ? 2. Quelles sont les expériences des individus face aux lieux et aux événements ? " (2005 : 5-6)[17] Comme nous l'avons discuté dans notre problématique, notre questionnement au sujet de la propreté dans l'espace public tient autant des processus de construction, de maintien, de légitimation et de résistance des structures sociales, que des expériences des individus dans l'espace urbain. C'est pourquoi notre choix méthodologique qualitatif se justifie, d'autant plus que les méthodes quantitatives sont plus utilisées pour rendre compte de lois ou de modèles, et sont par conséquent souvent l'unique recours pour réfléchir aux populations à un niveau macro-géographique. Dans cette étude, il ne sera nullement question de modèles.

Notre démarche qualitative, par ailleurs complétée par quelques études quantitatives, a impliqué un croisement de données obtenues par différentes méthodes afin de " limiter l'arbitraire de l'interprétation et parvenir à objectiver des phénomènes (...) " (Grosjean et al., 2001 : 153). Le croisement de diverses interprétations nécessairement subjectives permet de légitimement obtenir un degré d'objectivité maximal grâce à une redondance entre les différents discours (des individus, des

[14]Ils proposent une transformation des données qualitatives observées, en données quantifiées traitables statistiquement, par le biais de l'introduction de valeurs : "Il faut quantifier les indices (thèmes, mots,etc.), calculer les fréquences, les présences, les absences ou trouver un codage pour interpréter l'iconographie. C'est donc au chercheur d'établir une grille de valeurs pour passer du qualitatif au quantitatif." (Paulet, 2002 : 37) Concernant les recherches sur les représentations urbaines pour ces deux auteurs voir : Bailly, 1980, Bailly et al., 1995 et Paulet, 2002. A noter encore que selon nous, ce processus de quantification systématique des données qualitatives est périlleux et du moins souvent contestable.

[15]Comme Hilary Winchester (2005) ou Howard Becker qui pense que : "L'une[méthode qualitative] cherche plus à comprendre la particularité des événements ou des situations, l'autre[méthode quantitative] à proposer des lois générales du comportement." (cité et paraphrasé dans Groulx L.-H., 2003 : 6)

[16]HAY Iain (ed.), 2005, *Qualitative research methods in human geography*, Oxford, Oxford University Press.

[17]Traduction personnelle. Texte original : "1. What is the shape of societal structures and by what processes are they constructed, maintained, legitimised, and resisted ? 2. What are individuals' experiences of places and events ?"

autorités, de la presse). Il nous a paru pour ce faire judicieux de nous concentrer à la fois sur des entretiens ainsi que sur l'analyse de divers documents émanant de différentes institutions (textes, statistiques et images).

1.3.1 L'analyse documentaire

Nous avons préalablement recherché une diversité de documents. Nous avons trouvé en premier lieu des documents émanant des autorités communales et cantonales, comme des plans, des règlements, des motions parlementaires, etc. Ces sources nous ont été d'un grand recours car elles structurent le discours des autorités sur la propreté urbaine. Parmi ces divers documents, il nous faut citer le "plan propreté" élaboré par le service cantonal de gestion des déchets[18] en 2005, car il est l'une des bases primordiales de notre réflexion[19]. Nous en détaillerons largement le contenu plus en avant, mais dévoilons déjà que ce texte, établi entre les communes et le canton de Genève, définit cinq types de malpropretés : les déjections canines, les tags/graffitis, l'affichage dit "sauvage", les détritus et les déchets encombrants. Grâce à cette catégorisation, nous avons pu chercher et définir les interlocuteurs particulièrement concernés par cette classification, avec lesquels nous nous sommes entretenus. Vu l'importance de ce document, nous avons également utilisé cette catégorisation pour structurer une partie de notre analyse.

Ensuite, nous avons effectué quelques recherches dans les médias genevois afin d'avoir un aperçu sur la question de la propreté émanant ni des autorités, ni des "acteurs transgresseurs". Nous n'avons pas fait une recherche systématique en archives. La tâche d'historien étant énorme et n'occupant qu'une petite place dans notre travail, nous nous sommes focalisés sur des articles récents parus dans plusieurs quotidiens à tendance politique divergente (*Le Courrier, Le Temps, La Tribune de Genève, Le Matin*)[20]. De plus, grâce à la numérisation et la classification par mots-clés des archives du *Journal de Genève*, nous avons pu facilement retrouver des articles répertoriés plus anciens[21]. Ils nous ont servi, dans la mesure du possible, d'étalons pour une comparaison de l'état de la propreté de l'espace public genevois et

[18]Depuis 2009, le service se nomme "service de géologie, sols et déchets" (faisant partie du DSPE - département de la sécurité, de la police et de l'environnement)
[19]Voir le plan propreté en annexe
[20]Nous avons collecté nos articles essentiellement grâce à la base de données *LexisNexis*, dans laquelle *Le Matin* et *La Tribune de Genève* sont répertoriés depuis 2006 ainsi que dans laquelle *Le Temps* est classé depuis ses premiers numéros (1998). Alors que les archives numériques du *Courrier* remontent jusqu'en 2000.
[21]Nous sommes remontés au début des années 1960.

des discours y relatifs, entre passé récent et présent.

Signalons encore que nous avons bénéficié de quelques sources de nature quantitative. Nous avons en effet trouvé quelques sondages récents mis en place par un journal local sur quelques aspects de propreté spécifiques. Nous avons en outre aussi pu nous procurer les résultats d'un "baromètre propreté" mis en place par une entreprise privée sur mandat des collectivités publiques genevoises, suite à l'adoption du "plan propreté". Nous en détaillerons les contours plus en avant, mais il est d'ores et déjà utile de préciser que ces mesures, répétées sur quatre ans, sont précieuses pour le traitement de notre thématique car elles comportent à la fois une analyse "objective" (selon des faits constatés) et "subjective" (selon les représentations des individus) de la propreté.

1.3.2 L'entretien

En sus des documents, nous avons effectué une quinzaine d'entretiens dits semi-directifs afin de compléter notre analyse et de pouvoir nous baser sur des données d'ordre plus individuel. L'entretien est un contexte d'échange social très particulier, dans lequel un interviewer (le chercheur) et un interviewé sont mis en scène dans un jeu discursif. Nous avons utilisé un cadre semi-directif pour nos interviews et avons retenu la définition suivante de Vittoria Cesari-Lusso en rapport à trois types de conduites bien particulières du chercheur : " i) Le fait que l'interviewer garde un contrôle sur le cadre, notamment par rapport aux conditions de l'entretien et aux buts de la recherche. ii) Le fait que – à l'intérieur de ce cadre – le chercheur est très attentif aux types de contenus amenés par l'interviewé, à ses logiques et à son langage afin de favoriser et encourager l'explication de ce qui semble notamment faire sens pour lui. iii) Le fait de soutenir l'interviewé avec un style d'interaction marqué par l'intérêt et l'empathie. " (2000 : 14) Une interview semi-directive peut être comparée à l'entretien que Jean Piaget qualifiait de "critique"[22]. Il a développé cette méthode afin que la personne interviewée puisse converser plus librement. Nous nous sommes inspirés de cette méthode, bien que nous ayons élaboré un guide d'entretien pour les différents acteurs entretenus. Nous avons établi une grille de questions différenciées pour chaque catégorie d'acteurs que nous avons définie comme suit[23] :

[22]Pour différencier l'entretien critique entre autres des entretiens cliniques (1947)
[23]Voir le guide d'entretien à l'annexe A

1) représentants des autorités (sous-distinction entre : responsables voirie, chef de département)

2) acteurs de la cité particulièrement concernés par la catégorisation du "plan propreté" genevois (sous-distinction entre : graffeurs/tagueurs, associations culturelles/politiques particulièrement concernées par l'affichage dit "sauvage", puciers particulièrement concernés par les déchets encombrants et l'entreprise Genève Tourisme, chargée de la promotion touristique de la ville)

3) personnes diverses (quelques personnes "lambdas" d'âges et de sexes différents)

Sur la base de ces catégories, nous avons toujours gardé une grande liberté d'interaction dans notre discours avec les personnes interviewées. A noter aussi que nous nous sommes en bonne partie aidés de photographies d'espaces urbains pour les entretiens réalisés avec les interviewés de la troisième catégorie.

Nous avons avant tout fait appel à cette technique d'investigation pour deux raisons bien particulières. La première et plus importante concerne notre champ d'étude. Nous cherchons à comprendre, interpréter et interroger les systèmes de représentations existant chez divers acteurs urbains. Partant de ce constat, et comme le dit entre autres Alain Blanchet, l'entretien " (...) est un mode d'accès efficace aux représentations et opinions individuelles. " (1997 : 11) Nous sommes également convaincus que le dialogue interpersonnel qu'offre l'entretien individuel est la clé méthodologiquement la plus accessible pour commencer à accéder à l'imaginaire spatial d'une personne. Deuxièmement, l'entretien est une méthode de recherche très utile pour la récolte de données de type factuel. Pour une bonne compréhension de la propreté urbaine, nous avons aussi effectué une récolte d'informations concrètes concernant ses usages (pour son maintien ainsi que concernant son opposé, ses "dégradations"). Par conséquent, les entretiens individuels se sont révélés un moyen efficace pour avoir accès à un grand nombre d'informations émanant de divers acteurs.

2ème partie : Développement

2. La propreté : une norme "naturalisée" et exacerbée en Suisse et à Genève

> " [A mesure que je prenais conscience de ce que la supposition de l'Africain avait d'incongru et même d'inconvenant,] je voyais devant moi, dans la perspective, l'avenue accuser sa netteté d'une façon presque hallucinante, les dalles luisantes des trottoirs, l'asphalte immaculé de la chaussée et jusqu'à la terre finement ratissée des vasques de fleurs - pour ne pas parler des fleurs elles-mêmes, immarcescibles, apparemment - se charger d'une force répulsive qui, semblable à celle qu'on observe dans certains phénomènes magnétiques, les gardait de toute atteinte, de toute souillure, et interdisait l'intrusion de tout corps étranger dans l'idéale image de voirie urbaine dont elles étaient les éléments. " (Gascar, 1984 : 17)

2.1 Les origines du mythe d'une Suisse "propre en ordre"

Diverses valeurs sont typiquement utilisées pour désigner la Suisse : pureté, calme, tradition, mais aussi ordre et propreté ! (Delapierre, 1986 : 40) D'ailleurs, l'expression "propre en ordre" est d'usage courant en Helvétie. La propreté suisse est un stéréotype, mais est aussi " une image de marque " (Heller, 1979 : 224) pour le pays. Geneviève Heller affirmait même que la propreté occupait, à la fin des années 1970, " une place prédominante dans la hiérarchie des valeurs " des Suisses et Suissesses (1979 : 224). Comment en est-on arrivé là ? A travers les recherches de plusieurs historiens suisses, nous proposons d'éclairer la relation entre la Suisse et la propreté.

2.1.1 La construction d'une identité nationale alpine

Il peut paraître en effet étrange de croire que la propreté ait un quelconque lien avec la Suisse et pourtant... Il convient en premier lieu d'aborder cette relation par le prisme de la construction nationale suisse. La Confédération helvétique s'est au cours des trois siècles passés progressivement constituée en État-nation. C'est à dire que tout comme le reste de l'Europe, la Suisse s'est constituée une identité nationale, à travers la mise en place de ses institutions modernes[24]. Cette identité doit se comprendre à travers la construction d'un récit national propre à chaque nation afin de former une entité institutionnelle légitime. Or, contrairement à la majorité des

[24]Selon l'historienne Anne-Marie Thiesse, citée dans l'ouvrage de J. Salomon Cavin (2005 : 62-63)

nations européennes, la Suisse a un double manque en fin de 19ème siècle[25] : elle n'a premièrement pas d'homogénéité ethno-culturelle (essentiellement car plusieurs langues y sont pratiquées, de surcroît de racines différentes) et souffre deuxièmement d'un faible centralisme politique. Selon Eric Kaufmann et Oliver Zimmer, ces deux éléments s'apparentent à une réelle faiblesse historique pour la consolidation de la nation suisse en tant qu'entité pertinente (Kaufmann et al., 1998 : 498). Ils plaident par conséquent pour un modèle identitaire suisse basé sur un territoire géographique interrégional, les Alpes. L'historien genevois François Walter soutient également cette thèse. Pour lui, l'identité nationale suisse s'est construite en étroite relation avec le paysage alpin : " En Suisse, les couples paysage-nation et paysage-petit pays ou petite région fonctionnent comme pourvoyeurs du processus identitaire jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. " (Walter, 1991 : 106) Afin de comprendre ce phénomène complexe que nous n'aurons pas le temps de détailler dans ce travail, il faut rappeler que lors du 18ème siècle, la montagne est redécouverte et, selon l'expression de F. Walter, est " transformée en paysage " (1991 : 94-95). Le naturaliste et écrivain Albrecht de Haller (ou Albert de) est peut-être l'auteur suisse le plus emblématique en ce qui concerne la découverte des Alpes et leur "paysagisation" nationale (Walter, 1991 : 96 ; Salomon Cavin, 2005 : 47). Parmi sa riche et dense œuvre, il a publié en 1732 son "Essai de poésie suisse" très largement diffusé, qui contient le poème *Die Alpen*. Il y loue un peuple montagnard, travailleur, vivant dans la plénitude et ayant comme cadre de vie un environnement alpestre pur et paisible. Bertrand Lévy voit en ce texte " un chant tant politique (dans le sens patriotique) que poétique (...) " (2001 : 98). De Haller est également l'auteur de nombreux ouvrages sur la flore et le territoire alpins, dans lesquels il raconte aussi ses voyages dans ces régions. De nombreux autres hommes de lettre suisses ont participé au processus de "transformation" des Alpes en paysage, à l'instar du pasteur bernois Faber qui a fait un lien entre l'étymologie du mot Helvétie et la montagne[26]. En outre, les arts visuels ont, sur un autre plan, participé à ce même ferment national. Les peintres suisses Alexandre Calame ou Ferdinand Hodler ont au cours du 19ème siècle, considérablement reproduit et façonné l'image d'une Suisse alpine. La grande popularité du second en Suisse comme à l'étranger, a servi les représentations d'une nation aux paysages montagneux et en a fait un caractère national distinct (Kaufmann et al., 1998 : 491). " La montagne va servir les images didactiques de

[25]A cette période, la Suisse politique est déjà très avancée : le territoire géographique est délimité et la première constitution fédérale a été écrite.

[26]En 1746, Faber écrit d'après Walter, que le mot Helvétie "tire son nom du grec ελφω, ce qui signifie beurre, parce que c'est un pays de laitage" (1991 : 96)

l'idéologie durant toute la période où s'invente la Suisse institutionnelle moderne (...)." (Walter, 1991 : 98) D'ailleurs, une des traces encore actuelle de l'omni-présence du thème identitaire alpin est incarnée par l'immense fresque représentant le lac des Quatre cantons et le Grütli, haut-lieu de mémoire suisse, dans le Palais fédéral à Berne[27].

Figure 3 : Fresque représentant la plaine du Grütli peinte dans la salle du parlement fédéral [source : www.windowtofrance.com/2009/08/01/le-palais-federal]

Ce discours patriotique fondé sur la nature se met en place et véhicule une image de la Suisse faite d'air pur et de bienfaits curateurs[28], mais également d'ordre, comme le prouve les écrits du Genevois Horace-Bénédict de Saussure (Walter, 1991 : 91-92). A travers le romantisme du 18ème siècle, les montagnes traduisent un sentiment général de salubrité, partagé par de nombreux contemporains. Un pasteur vaudois du nom de Elie Bertrand témoigne merveilleusement de cette représentation en 1754 : " C'est peu de vivre au large et en sûreté dans nos vallons et sur nos montagnes (...) ; nous y respirons encore un air sain ; nous y buvons des eaux pures ; nous y avons des aliments salutaires ; tout en un mot contribue à affermir et à conserver la santé des habitants des montagnes, jusqu'à l'âge le plus avancé. Dans les plaines, l'air est ordinairement plus dense et plus pesant ; souvent surchargé de vapeurs grossières et de particules hétérogènes. " (cité par Walter, 1991 : 92) Cette forte identité suisse

[27] A noter que cette gigantesque peinture murale de 12 mètres sur 6 orne depuis 1901 la salle du Parlement fédéral (voir figure 3). La plaine du Grütli, bordant le lac des Quatre-cantons, représenterait le lieu mythique du pacte fondateur de la Suisse en 1291. Mais n'oublions pas que cet espace alpestre a été aménagé selon une représentation idéale des Alpes. (Walter 1991 : 100-103)

[28] Sur cet aspect, citons encore un "précurseur" suisse du discours vantant les vertus bienfaitrices de la montagne (environ mi-16ème siècle), mais pas encore inscrit dans un champ politique, Conrad Gesner. (cf. Lévy, 2001)

montagnarde, a débouché sur la mise en place d'une culture politique qui a répondu à des normes ruralisantes. J. Salomon Cavin a dans ce sens consacré une partie de sa thèse sur cette fabrication de représentations anti-urbaines, qui ont constitué un lieu commun de politique suisse, en tout cas jusqu'à la moitié du 20ème siècle (Salomon Cavin, 2005). Elle parle donc, comme F. Walter, d'une construction nationale anti-urbaine. Une bonne illustration de cette forte caractéristique, s'est retrouvée dans les premières expositions nationales[29]. La reproduction d'un village suisse y est continuellement vantée. Mais cette représentation d'une Suisse unie derrière une identité rurale et montagnarde cache aussi d'autres préoccupations d'ordre politique. J. Salomon Cavin affirme : " L'image paysanne sert à conjurer les agitations ouvrières. Le Village suisse est un moyen de travestir les aspects les plus choquants de la réalité sociale d'alors, et de représenter un idéal patriotique d'unité de la nation " (2005 : 57). Il est toutefois à noter que le caractère rural d'une construction identitaire nationale telle qu'effectuée en Suisse n'est pas exclusivement à mettre au crédit de ce pays. Toute une série de nations européennes, comme par exemple l'Allemagne, en font de même entre la fin et le début des 19-20ème siècles.

2.1.2 Les normes d'hygiène

Dès le 19ème siècle jusqu'au milieu du 20ème, l'Europe industrialisée toute entière se met au rythme de l'hygiénisme. Ce véritable courant idéologique prend une place primordiale dans l'aménagement des villes, mais aussi dans la transformation des mœurs. L'historien G. Vigarello estime qu'à partir du début du 19ème siècle : " L'hygiène ce n'est plus l'adjectif qualifiant la santé (*hygienos* signifie en grec : ce qui est sain), mais l'ensemble des dispositifs et des savoirs favorisant son entretien. " Or, il n'y aura pas de particularité suisse notablement différente des pratiques européennes (Heller, 1978 : 225). Le développement de l'hygiène publique va toucher les législations cantonales qui deviennent plus contraignantes en matière de salubrité ; ce processus engendrera l'instauration de bains publics en ville, ou encore la construction (ou la rénovation) de logements salubres pour les classes sociales basses (W-C, eau courante, chambre de bains, aération, ensoleillement, etc.), le début d'un ramassage systématique des déchets ménagers, le développement des réseaux d'égouts, le pavage des rues, etc.[30] A. Corbin dira du temps hygiéniste qu'une des

[29]Dès celle de 1883 à Zurich, puis de façon encore plus frappante à Genève en 1896, à Berne en 1914 et à nouveau à Zurich en 1939.

[30]Voir par exemple concernant les aspects techniques de l'hygiène des villes et des habitations : Barde, 1891.

inspirations primordiale de ce courant a été la découverte par Harvey du modèle de la circulation sanguine qui a " induit, dans une perspective organiciste, l'impératif du mouvement de l'air, de l'eau, des produits. Le contraire de l'insalubre, c'est le mouvement. " (2008 : 136) C'est pourquoi, les plus importants aménagements urbains de l'époque ont débouché sur la construction de canalisations, de systèmes d'expulsion des déchets, mais aussi de drainage.

Cependant, tout un autre pan du courant hygiéniste s'est également préoccupé de l'éducation du peuple. Car cette importance de l'hygiène au 19ème siècle fait partie d'un même projet de civilisation, alliant relèvement social et moralisation (Heller, 1979 : 217-223). Une particularité helvétique semble se situer dans une participation audacieuse et spécialement dynamique à ce projet éducatif : propagande dans la presse, distribution de brochures, conférences, mais avant tout mise en place d'écoles ménagères destinées aux femmes. Ce dernier point n'est pas non plus une caractéristique uniquement suisse, mais il apparaît, selon G. Heller et A. Baubonne, que l'enseignement ménager dispensé et développé au pays des Helvètes ait été parmi les plus populaires et les plus efficaces d'Europe. Cette institution scolaire qui a débuté entre 1880 et 1900, a prôné jusqu'au milieu du 20ème siècle les valeurs de l'ordre, de la discipline et de la propreté dans les foyers[31]. En 1888, la Société d'utilité publique des femmes suisses est créée, afin de promouvoir la question de l'importance " de l'éducation des jeunes filles en vue de leur destination future de femmes de ménage et mères de familles " (Heller, 1979 : 161). Preuve de l'intérêt porté par la Suisse aux écoles ménagères, la tenue du premier Congrès international de l'enseignement ménager en 1908 à Fribourg. Comme le montre les recherches spécifiquement déployées sur la région vaudoise, la Suisse a donc certainement été une très bonne élève en matière d'hygiénisme, favorisant ainsi l'appropriation et l'intériorisation de normes de propreté pointues (Heller, 1979).

2.1.3 Le regard des Autres

L'idée fort répandue que la Suisse serait le pays du "propre en ordre" est aussi très vraisemblablement en rapport à une autre caractéristique lui étant spécifique. Dès la fin du 18ème siècle, un nombre croissant de personnalités sont venues dans les Alpes

[31]La première école ménagère suisse ouvre ses portes en 1879 à Coire, alors qu'en 1892, une cinquantaine d'établissements dispensaient des cours d'économie domestique et ménagère. (Baubonne, 2009 : 30)

suisses pour y découvrir la montagne et ses paysages. Des grands écrivains comme le français Jean-Jacques Rousseau ou l'allemand Johann C. F. von Schiller, ont fortement contribué à populariser une représentation idéalisée des Alpes, dans leur récit respectif que sont *La nouvelle Héloïse* (1761) et *Guillaume Tell* (1804). (Kaufmann et al., 1998 : 490-491) Grâce à eux, d'éminents intellectuels comme Johann W. von Goethe, William Wordsworth et bien d'autres ont contribué à propager à travers toute l'Europe une image de la Suisse faite d'air pur, de beauté paysagère et de tradition montagnarde (Walter 1991)[32]. Dès le milieu du 19ème siècle, la Suisse devient " le pays par excellence des voyages d'agrément " (Heller, 1979 : 129). Avec le début de l'alpinisme et les premiers guides de voyage[33], la nation des Alpes devient une destination à la mode. Pour toute une partie de la bourgeoisie européenne aisée (particulièrement anglaise), la Suisse est une destination prisée et de plus en plus facilement accessible avec le raccordement au réseau ferroviaire international dès 1850-60 et le développement du chemin-de-fer en montagne (dès 1870 ; Heller, 1979 : 129). Mais en parallèle à ce tourisme, s'est développé en Suisse un tourisme réellement axé sur des programmes thérapeutiques tels que climatothérapies. Comme Rousseau l'avait déjà écrit au milieu du 18ème siècle (Lévy, 2001 : 97), les vertus bienfaisantes des airs alpins, des eaux thermales ou encore le caractère tonifiant de l'altitude faisaient partie des caractéristiques vantées par les médecins d'alors. Cette autre forme de tourisme est dite sanitaire ou curative et était bien évidemment en relation avec le tourisme d'agrément (Heller, 1979 : 130). Les régions alpines n'ont pas hésité à profiter pleinement de cet essor afin de dégager de nouveaux revenus économiques. Elles ont usé de la rhétorique sanitaire comme en témoigne un extrait tiré d'un Annuaire de la Suisse pittoresque et hygiénique de 1889 : " Notre pays est au premier rang de ceux qui ont été désignés par la nature (...) pour servir à l'humanité fatiguée de refuge temporaire, de lieu de repos et de bienfaisante villégiature. " (Heller, 1979 : 130) Ces temps concordent avec le début de l'établissement d'une véritable infrastructure hôtelière de montagne, tournée vers un touriste argenté. C'est pourquoi, tout naturellement, les établissements hôteliers ont également développé et tout particulièrement soigné l'hygiène et la propreté, inhérentes aux aspects sanitaires. Car il fallait faire concorder la salubrité naturelle des lieux à celle des intérieurs des hôtels tout comme il fallait développer, autant que faire ce peut, une infrastructure hygiénique publique. (Heller, 1979 : 130-131) Il

[32] A noter également le début de l'ouvrage de BERNARD Paul P., 1978, *Rush to the Alps : the evolution of vacationing in Switzerland*, New-York, East European Quarterly, pp. 1-27.

[33] Dont un sur la Suisse qui est rapidement devenu fameux de Karl Baedeker *La Suisse Le manuel du voyageur* (publié en 1844).

semble que dès 1870 environ, les hôtels particulièrement luxueux aient opté pour des normes très strictes en matière de propreté, mais que dès la fin du siècle, l'ensemble de l'hôtellerie suisse les ait adoptées. La raison est certainement double : tout d'abord afin de concorder avec un tourisme sanitaire nécessairement rigoureux en matière hygiénique, et également car une grande majorité de la clientèle touristique alpine était issue de l'aristocratie européenne, dont les normes de propreté étaient déjà très rigoureuses. Les hôteliers suisses ont donc très certainement appliqué les normes de leur clientèle en matière de propreté. Sur ce point, un auteur contemporain à cette période ayant écrit un livre sur les grands hôtels s'exclame : " Le véritable luxe dans les bons hôtels anglais consiste dans la plus scrupuleuse propreté. Le même principe, adopté par les hôtels de Suisse et par ceux du bord du Rhin a beaucoup contribué à leur bon renom. " (Guyer, 1877 cité par Heller, 1979 : 135-136) La propreté s'est instaurée en tant que norme et image de marque typiquement suisses à travers son tourisme alpin. Et comme F. Walter, nous faisons le pari de l'acculturation urbaine, de par une identification nationale ruralisante et montagnarde ainsi qu'à travers des manifestations à haute valeur symbolique comme les expositions nationales (1991 : 103). En plus de l'hygiénisme ambiant, il est fort probable que la transmission des normes de propreté ménagère aux individus des villes helvétiques ait aussi été favorisée par le développement du tourisme dans les Alpes. Le "propre en ordre" a peut-être en bonne partie été "inculqué" aux Suisses par le désir et les attentes d'hôtes étrangers. Afin d'illustrer ce propos, relevons la citation suivante œuvre de Peter Bichsel : " Nous[les Suisses] avons pris l'habitude de voir la Suisse avec les yeux de nos touristes... L'image que nous nous faisons de notre pays est un produit importé. Nous vivons dans la légende que l'on a créée autour de nous. " (cité par Delapierre, 1986 : 40) Bien que cette propreté ait été apprise et peut-être en grande partie importée, G. Heller affirmait au milieu des années 1980, après y avoir consacré une thèse, qu'en Suisse, " la propreté et l'ordre font partie de l'identité de l'individu comme de l'identité nationale. " (propos rapportés dans Cornu, 1984 : 20) Qu'en est-il à l'échelle de la ville de Genève, souvent présentée comme une " vitrine touristique[34] " suisse ?

2.2 Les préoccupations particulières de Genève à sa propreté

Genève s'est préoccupée de sa propreté déjà depuis plusieurs siècles. Nous n'avons

[34]Selon le résumé du plan propreté canton-communes, Genève est une "vitrine internationale de la Suisse et [un] haut lieu du tourisme" (État de Genève, 2005 : 3)

pas fait de recherches historiques particulières sur ce sujet, mais l'historien F. Sardet nous apprend dans un article qu'il a publié suite à une recherche universitaire, que dès le début du 18ème siècle, une période pré-hygiéniste débute à Genève. C'est en effet en 1699 que la République s'est dotée " d'une nouvelle instance administrative, la Chambre de la Netteté, 'pour remédier à la saleté des places et des rues' et endiguer 'l'infamie publique de voir ainsi une ville remplie d'ordures et d'immondices'. " (Sardet, 1988 : 34). L'historien nous apprend aussi qu'une grande part du réseau d'égouts genevois s'est constituée durant ce même siècle. Une organisation sommaire, par quartier, du nettoyage des rues existait également dès environ 1680, à travers la " Ferme des boues ", véritable ancêtre " d'un service de voirie " (Sardet, 1988 : 38). L'auteur affirme toutefois que jusqu'à environ 1785, " la Netteté n'est pas encore (...) le concept scientifique qui triompha au XIXe siècle et infiltra l'hôpital, la presse et l'école. (...) La recherche systématique du net, du sain, est un combat idéal, utopie urbaine du propre comme représentation de l'ordre, du régulier. " (1988 : 40) Genève instaure en 1785 un " Réglement[sic] concernant la Netteté de la ville ", approuvé par le parlement de l'époque. Parmi la trentaine d'articles, y sont abordées les questions du débarras des immondices, du fumier, des balayures, y est fait état de l'interdiction d'entreposer certains matériaux et liquides (notamment organiques) hors de certains lieux spécifiques, ainsi que l'obligation faite aux propriétaires d'équiper de latrines leur maison (République de Genève, 1785). Toutes ces dispositions assurent de plus des peines d'amendes, voire de court emprisonnement, à ceux qui ne les respecteraient pas. Il semble dès lors, qu'une telle réglementation présuppose le début de l'ère hygiéniste à Genève.

En ce qui concerne la période actuelle, Genève s'est dotée en 2005 d'un plan propreté élaboré entre le canton et les communes. Nous détaillerons son contenu dans le prochain chapitre de notre étude, lorsque que nous aborderons la "définition" de la propreté urbaine selon les autorités locales. Nous voulons d'abord nous pencher sur les aspects organisationnels en rapport à la propreté : types de structures concernées, missions, tâches effectuées, campagnes d'information, etc.

Dans le canton de Genève, chaque commune est en charge de la politique qu'elle veut mener sur la propreté. Les divers textes et règlements régissant les bonnes et les mauvaises pratiques en la matière sont rédigés par les législateurs cantonaux, mais le respect de ceux-ci est en grande partie délégué aux exécutifs communaux. Les acteurs publics directement concernés par la propreté en ville appartiennent donc à

l'échelon municipal. Pour cette étude, nous nous sommes uniquement tournés vers les autorités communales de la ville de Genève. D'abord parce que cette commune est de loin la plus importante du canton, en terme de démographie, en terme économique et vu sa surface de territoire urbanisé. Mais également car depuis 2007, un nouveau magistrat a été élu et nommé à la tête du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), qui concentre presque l'ensemble des prérogatives communales en terme de propreté urbaine. M. Pierre Maudet, surnommé " Monsieur propre " par certains médias[35], fait de la propreté de Genève une de ses priorités politiques à la tête du DEUS[36].

2.2.1 L'organisation du nettoyage

Comme annoncé plus haut, la propreté urbaine est essentiellement gérée par les différents services du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS). Parmi lesquels, un y est tout spécifiquement destiné : le service nommé "voirie - ville propre"[37]. Le nom est en soi très éloquent. Ce service constitué de plus de 307 postes de travail[38] est en charge du nettoiement des espaces publics urbains. Il est d'ailleurs subdivisé en trois unités : premièrement, celle, traditionnelle, de "levée des résidus", en charge du ramassage des déchets ménagers (dont les déchets incinérables, compostables, les autres recyclables amassés à des points de tri, ainsi que les déchets encombrants[39]) ; deuxièmement l'unité tout aussi traditionnelle de "nettoiement du domaine public", chargée de garantir la propreté des surfaces du domaine communal (balayage et lavage des rues, places et autres espaces ouverts au public), de vider les corbeilles à déchets, de remplir les distributeurs de sacs "caninette" destinés au ramassage des déjections canines40, ainsi que du

[35] *Le Courrier* du 8.04.2009, p. 3 ; *Le Matin* du 3.09.2007, p.4, ; *La Tribune de Genève* du 15.12.2009, p. 23.

[36] En préambule du calendrier officiel du DEUS 2010, il signe quelques phrases dont : "Même si la ville a encore du chemin à faire pour regagner sa place de numéro un de la propreté, (...)" (Ville de Genève, 2010 : 3)

[37] La page internet du service est la suivante : www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-environnement-urbain-securite/services-municipaux/voirie-ville-propre/

[38] En équivalence plein temps, cf. organigramme du DEUS : www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/documents/autorites/environnement-urbain-securite/environnement-urbain-securite-organigramme-092010.pdf

[39] La collecte des déchets ménagers incinérables, compostables et papiers s'effectue hebdomadairement selon un calendrier pré-établi chaque année, dans chaque rue du territoire communal. La collecte de quelques autres déchets recyclables (comme le PET, le verre, les piles, les capsules à café ou le fer blanc/l'aluminium) est organisée en points de tri, répartis sur le territoire genevois, où les personnes doivent amener leurs déchets. La levée des déchets encombrants s'effectue elle sur simple appel téléphonique (numéro gratuit), afin d'établir un rendez-vous avec les services de voirie qui se déplacent au domicile des habitants (au bas des bâtiments).

[40] Le nom caninette a été donné par la ville de Genève aux distributeurs spécifiquement destinés aux propriétaires de chiens.

déneigement si besoin[41] ; La troisième unité est toute nouvelle (créée fin 2009) et se nomme "gestion des incivilités". Cette dernière, dont l'effectif est bien moins important que celui des deux autres unités (quelques employés seulement), est pour le moment essentiellement chargée du nettoyage des points de récupération municipaux, mais doit de façon globale gérer ce que M. Maudet appelle la saleté verticale[42], c'est-à-dire la saleté autre que celle de surface ; à terme, elle devrait remédier à toutes les " conséquences des incivilités "[43]. Des inspecteurs des déchets devraient par exemple y être engagés, contrôlant le bon fonctionnement du tri ou ouvrant des sacs de déchets pour en tracer la provenance[44]. L'ouverture de cette nouvelle unité est justifiée par M. Maudet comme tel : " Il s'agit de remonter la pente après vingt ans de laxisme. "[45]

Toujours en ce qui concerne l'organisation logistique du maintien de la propreté et en complément de l'unité "gestion des incivilités", le magistrat a créé un système d'assurance anti-tags pour tous les propriétaires genevois. Le fonctionnement est le suivant : le propriétaire du bâtiment souscrit un contrat d'assurance, plus ou moins onéreux en fonction de la surface murale[46], auprès d'une entreprise de nettoyage qui s'engage à effacer tout type d'inscription sur le bâtiment concerné dans les vingt-quatre heures. La ville, par l'intermédiaire de sa police municipale et de certains de ses agents de voirie, contribue également au processus, car elle signale gratuitement la présence des tags à l'entreprise de nettoyage concernée.

En outre, la gestion de la propreté des parcs est déléguée au "service des espaces verts[47]". Alors que la gestion de quelques autres éléments constituant l'espace public, comme les monuments, les fontaines, les toilettes publiques ou encore tout autre objet propriété de la ville faisant partie du mobilier urbain[48], est quant à elle sous la responsabilité du "service du génie civil"[49]. Mais Pierre Maudet souhaite dans le futur réunir toute la gestion du mobilier urbain dans un même département[50].

[41]L'unité de nettoiement est organisée en sept secteurs géographiques, répartis sur toute la commune, dont la base organisationnelle est sept dépôts et dix-sept sous-dépôts de quartier (du nord au sud, ouest à est): Vermont, Furet, Baulacre, Vernets, Helvétique, Allières et Champel. (source : petite brochure officielle du service voirie-ville propre)
[42]Nous reviendrons sur ce terme de façon détaillée dans le prochain chapitre.
[43]Expression relatée dans un article de la *Tribune de Genève* du 3.08.2010, p. 17.
[44]Selon M. Maudet (voir l'entretien à l'annexe B, p. XIII)
[45]Cité dans un article de la *Tribune de Genève* du 3.08.2010, p. 17.
[46]500.- francs les trente premiers mètres linéaires par an (Ville de Genève, 2009 : 31)
[47]Qui fait lui même partie du "département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports".
[48]Nous n'allons pas dresser ici une liste exhaustive mais sont compris dans cette catégorisation : les candélabres, les panneaux de signalisation, les aménagements urbains de type bacs à fleurs, les potelets, etc.
[49]Celui-ci fait partie du "département des constructions et de l'aménagement"
[50]Selon ses propos relatés dans un article de la *Tribune de Genève* du 3.08.2010, p. 17 et l'entretien que nous avons

A noter encore que toujours sous l'impulsion du magistrat en charge du DEUS, la mise en place de partenariats avec des entreprises privées a vu le jour. Le but est de faire contribuer les entreprises indirectement émettrices de malpropretés dans l'espace public, sur un principe pollueur - payeur. Le nom employé pour ces partenariats est " éco-contrat ". Il va de soi que l'avantage premier que tirent les entreprises à établir de tels partenariats avec la ville est de valeur symbolique. Elles peuvent apposer le logo " éco-contrat Ville de Genève " sur leur matériel de communication, avec tout le bénéfice potentiel marketing lié au terme "éco", qui, de plus, est présenté sur fond vert, couleur par excellence du renouveau économique[51]. Plusieurs grands magasins ou chaînes de restauration comme *Globus* ou *Mc Donald's*, se sont engagés à vider en journée les corbeilles à déchets aux alentours de leurs points de vente. Le but des contrats réside là en une réduction de l'impact des déchets sur la voie publique, les poubelles ne devant plus déborder avant le ramassage municipal du lendemain.

Le principe du pollueur payeur est un principe cher à M. Maudet[52]. Celui-ci tente donc d'impliquer davantage les partenaires privés dans le maintien de la propreté urbaine à Genève. Mais on l'a vu à travers la mise en place d'un système d'assurance-tags, il crée aussi de nouveaux marchés pour quelques entreprises. Il réorganise également certains volets de l'infrastructure liée au nettoyage de la ville et perfectionne par conséquent la logistique communale en matière de propreté. Il a par ailleurs été l'instigateur d'une grande campagne de sensibilisation en 2009. Examinons quelques peu cet autre versant des politiques publiques.

2.2.2 Les campagnes de sensibilisations

Plusieurs actions d'information ont été effectuées ces dernières années afin d'aboutir à une meilleure responsabilisation des acteurs urbains sur le thème de la propreté. En 2003, a eu lieu une campagne de sensibilisation nommée "halte au serial jeteur". Par le biais de nombreuses poses d'affiches et d'une large diffusion de cartes postales gratuites dans l'espace public urbain[53], les autorités cantonales et communales

effectué avec lui. (annexe B, p. XIII)

[51]Voir sur ce point par exemple le très bon ouvrage sous la direction d'Eveline Lubbers (2003) *La grande mascarade : ces multinationales qui lavent plus vert*, Paris, L'Aventurine, Parangon.

[52]Voir l'entretien avec le magistrat, qui parle à plusieurs reprises de ce principe (par exemple en p. XIII)

[53]Mais aussi au moyen de spots sur internet, au cinéma et à la radio. De plus, des acteurs déguisés ont été engagés pour organiser de petites animations de rue ou pour les écoles.

genevoises voulaient interroger les usagers de la ville sur la problématique du *littering*[54], et plus généralement du respect de la propreté des espaces publics. De manière humoristique, les affiches mettaient en scène des personnages de contes de fées et les détournaient pour mettre en avant la thématique du déchet dans l'espace public. Par exemple, Cendrillon "perdait" volontairement sa chaussure dans la rue. Cette campagne a duré quatre mois et a été largement visible et appréciée par la population[55]. Elle s'est conclue par la première journée cantonale de la propreté le 4 octobre 2003, qui a existé jusqu'en 2007. A l'heure actuelle, il n'y a plus de journée spécifique consacrée à la propreté, mais un mois, le mois de mai, consacré aux déchets et à la propreté (depuis 2008). Cette année, diverses activités ont été organisées durant ce mois telles que opérations de nettoyage citoyennes, concours de dessins, spectacles musicaux, etc.[56]

Une des quatre priorités affichées du Conseil administratif en 2009 était la propreté urbaine[57]. Dans ce cadre, une grande campagne de propreté a été instiguée par le département de M. Maudet : " un esprit neuf pour une ville nette ". Cette campagne n'a pas été seulement axée sur la sensibilisation. Tout un volet logistique a été mis en œuvre par le service de voirie, consistant notamment pendant quelques mois à supprimer systématiquement tout débarras non autorisé dans les rues, ou alors à nettoyer les graffitis et tags de tout le quartier de la Jonction après leur recensement ; la campagne a également consisté à effacer de toutes les surfaces l'affichage non autorisé ou encore à remplacer des corbeilles à déchets de petite capacité (35 litres) par d'autres plus grandes (110 litres). Un volet répressif a aussi été mis en place, consistant à un contrôle accru des espaces publics, notamment en ce qui concerne les tags, les débarras et l'affichage dit "sauvage". Mais ces diverses mesures ont été accompagnées d'une réelle campagne d'information qui a été diffusée dans différents espaces et par l'intermédiaire de divers supports. Toute une partie de la sensibilisation s'est effectuée par de l'affichage dans la ville, mais aussi par la distribution à tous les ménages genevois du calendrier du DEUS, par l'installation de panneaux indicateurs,

[54]Terme anglophone venant du mot *litter*, détritus. Le *littering* signifie donc l'action de laisser trainer des détritus dans l'espace public. Selon l'association suisse IGSU (communauté d'intérêts monde propre) : "le *littering* est la mauvaise habitude toujours plus répandue de jeter négligemment ou de laisser traîner des déchets et ordures sur le domaine public, sans se servir des poubelles ou paniers à détritus prévus à cet effet." (source : www.igsu.ch/fr/littering.html)

[55]Dans le petit journal d'information du département cantonal de l'intérieur (Canton de Genève, 2003 : 1[no 4/03]), le chiffre de 83% de gens est avancé concernant la visibilité, et de 72% de personnes qui auraient déclarer avoir été motivé pour agir en faveur de la propreté suite à la campagne.

[56]Voir le site internet : http://etat.geneve.ch/dt/dechets/actualite-mai_2010_mois_place_sous_signe_dechets_proprete-11360.html

[57]Dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève était écrit ceci : "En effet, le Conseil administratif a fait de la propreté l'une de ses priorités 2009 – avec la culture alternative et la petite enfance – afin de répondre aux attentes, bien légitimes, de la population." (Canton de Genève, 2009 : 10)

de triopans et de véritables "stands-plastiques" à des points de la ville particulièrement touchés par la saleté, ainsi que par la diffusion d'un clip diffusé dans les cinémas. Toute cette campagne d'information a été effectuée dans le but de toucher la population en général ainsi que les différentes associations professionnelles. Elle a mis un accent particulier sur la sensibilisation aux débarras dits "sauvages". Autant les affiches que les panneaux, les "stands" et les triopans[58] avaient pour objet les débarras illégaux dans la rue. Les affiches mettaient en avant un message "ludique" comme : " OOOOH! Ne me laissez pas là! "[59] mis dans la "bouche" d'une vieille commode venant d'être abandonnée au bord de la route par une voiture. Alors que les triopans, "stands" et panneaux indicateurs se focalisaient beaucoup plus sur un message répressif comme : " Stop aux débarras sauvages ! AMENDE de 100.- à 60'000.- "[60] De plus, l'objectif visé par la pose de ces panneaux, "stands" et triopans en ville était également d'occuper des espaces urbains généralement sujets aux débarras non autorisés et donc d'éviter "matériellement" leur dépôt sur ces surfaces. A noter également que très récemment (fin octobre 2010), des triopans ont refait leur apparition en ville de Genève, tout comme des affiches. Cette nouvelle campagne de sensibilisation s'inscrit semble-t-il dans le prolongement de celle effectuée l'année passée pour lutter contre les dépôts d'objets encombrants non autorisés en ville.

Figure 4 : Version "flyer", petit format, de l'affiche diffusée en ville de Genève fin octobre 2010 [photo de la ville de Genève, publiée avec leur autorisation]

Or cette fois-ci, le message diffusé est encore plus clair et vise toujours plus directement à faire planer la menace d'une "répression par le porte-monnaie". Sur l'affiche et le triopan est écrit : " A chaque récidive, l'amende grandit " accompagné du numéro de téléphone de la voirie. De plus, figure uniquement sur l'affiche une

[58] Voir cet objet pyramidal en annexe C
[59] Annexe C
[60] idem

large photographie mettant en scène des bulletins de versements au nom du service de sécurité de la ville de Genève, pliés dans une rue sombre en forme de table, matelas, chaise et autres objets divers.

2.2.3 Les mesures de répression à l'encontre de la saleté

Le troisième volet de l'organisation urbaine en matière de propreté s'oriente sur la répression. Chaque pratique ou acte de la part d'individus allant à l'encontre de certaines lois ou règlements cantonaux, sont passibles soit d'amendes administratives, soit d'amendes pénales (contraventions), voire dans quelques cas rarissimes de peines d'emprisonnement[61]. Concrètement, l'abandon de quelque déchet que se soit sur la voie publique, le dépôt d'objets encombrants sans avoir préalablement averti la voirie, le non-ramassage de déjection canine ou encore la pose d'affiche hors des espaces prévus à cet effet, peuvent aboutir à une sanction financière pour l'auteur de l'acte incriminé. Un barème a été par exemple mis en place par le DEUS pour les propriétaires de chiens pris en flagrant délit, dont l'animal "macule" le trottoir d'une déjection. Il commence à 200.- francs d'amende, puis double pour chaque récidive[62]. Un barème existe et est semblable pour les infractions concernant l'affichage et les débarras non autorisés[63]. Pour les graffitis et les tags, les amendes sont plus importantes.

La volonté du magistrat Pierre Maudet, quelques semaines après son élection, était déjà clairement affichée dans la presse : " (...) il n'est plus admissible de voir des crottes de chien alors qu'il y a des caninettes partout, ou des ordures par terre quand il y a des poubelles à côté. De même, je ne tolérerai plus les débarras sauvages, puisque la Ville ramasse ces objets sur un simple coup de téléphone. "[64] Depuis sa prise de fonction au DEUS, M. Maudet considère comme nous l'avons déjà mentionné au sujet des incivilités[65], qu'il est temps d'en finir avec le laxisme des autorités précédentes. Il avance la même chose concernant la répression à l'encontre des réfractaires aux normes de propretés : " (...) mon prédécesseur [André Hediger]

[61]Un taggueur appelé MEUH ou AMOR a par exemple écoppé en 2009 de près de 200'000.- francs d'amende et a passé quelques jours en détention préventive. (source video : TSR, 2009)
[62]Dans son entretien, M. Maudet "se vante" que son service ait infligé une grosse amende à un propriétaire récalcitrant : "Récemment quelqu'un s'est pris 1600.- francs d'amende. C'était la quatrième fois qu'on le choppait. Je vous assure qu'à 1600 francs l'éperon c'est assez pédagogique !" (annexe B, p. VI)
[63]Voir *Le Matin* du 25.04.2008, p. 4.
[64]*Le Matin* du 3.09.2007, p. 4.
[65] Voir p. 35 de ce travail

mettait très peu d'amendes et quand elles étaient mises, il les faisait sauter ensuite " (en parlant des déjections canines en particulier).[66]

De plus, le lien entre l'organisation du nettoyage urbain et la sécurité de la ville s'est également concrétisé en termes administratifs. Ce n'est certainement pas un hasard si après l'élection du nouveau Conseil administratif en 2007, qui rappelons-le a vu la nomination de Pierre Maudet à un département nouvellement créé à l'occasion (DEUS), les services "voirie - ville propre" et de la sécurité municipale ont été réunis[67]. Dans le même temps, une coopération s'est renforcée entre les services de propreté municipale et ceux de sécurité, par exemple avec la création d'un pôle de surveillance des nouveaux tags et graffitis (Ville de Genève, 2009 : 31). La continuité qui est faite entre propreté et sécurité, ou à l'opposé entre saleté et insécurité, se reflète aussi dans les propos de l'actuel responsable du DEUS à l'égard des tags. Il a affirmé à plusieurs reprises le "sentiment d'insécurité" que les tags génèrent[68]. Nous pousserons cependant notre analyse plus en avant sur ce sujet au chapitre quatre. A noter encore que G. Heller affirmait que la propreté, comme l'ordre, sont depuis longtemps apparentés à la sécurité, car, disait-elle : " Tous deux nécessitent une discipline incroyable, une obéissance à des principes, à des règles, une rigueur dans le rituel qui est assez remarquable. " (tout comme à la santé ajoutait-elle [propos de G. Heller, rapportés dans Cornu, 1984 : 21]). La sécurité devient-elle un pendant de la propreté à Genève ? Les mots utilisés par les autorités municipales dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre le dépôt des encombrants non autorisés le présupposent : " Le débarras sauvage constitue une infraction. (...) se débarrasser d'un meuble encombrant sur le trottoir est passible d'une **amende qui double à chaque récidive**.[termes mis "en gras" dans le texte] "[69] D'ailleurs, le magistrat en charge du DEUS affirme ce qui suit en parlant du problème des dépôts illicites de déchets en tout genre dans l'espace urbain : " C'est une invitation au contrôle social, pas à la délation. "[70] Cette petite réflexion nous amène à considérer et à analyser le discours et plus généralement les représentations émis par les autorités genevoises sur la propreté en ville.

[66]Voir annexe B, p. VI.

[67]Avant cela, la voirie faisait partie du "département de l'aménagement, des constructions et de la voire", alors que la sécurité municipale était à l'intérieur du "département des sports et de la sécurité". (cf. budgets municipaux de 2006 et 2008 : www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/publications/economie_finances_et_emploi/budget-2006-brochure-ville-de-geneve.pdf et même nom de site internet en modifiant le 2006 en 2008)

[68]Voir entretien en annexe B, p. X et vidéo TSR, 2009.

[69]Passage trouvé sur le site internet de la ville de Genève, à la rubrique des actualités le 28.10.2010 : www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/annoncez-dechets-encombrants-numero-gratuit-depot-sauvage-coute-cher/

[70]Propos tiré d'un article de la *Tribune de Genève* du 27.02.2009, p. 24.

3. La propreté urbaine selon les autorités genevoises

> " Ce qui fait le pouvoir des mots et des mots d'ordre, pouvoir de maintenir l'ordre ou de le subvertir, c'est la croyance dans la légitimité des mots et de celui qui les prononce, croyance qu'il n'appartient pas aux mots de produire. " (Bourdieu, 2001 : 210)

A travers l'analyse de nombreux textes de lois, de règlements et d'autres documents officiels émanant de l'État (ville et canton), nous tenterons de montrer quel discours est produit par les autorités genevoises sur la propreté urbaine. En complément, nous ajouterons à notre analyse des informations empiriques directement recueillies lors de trois entretiens que nous avons effectués, respectivement avec M. Maudet, en charge du DEUS, un des responsables de la voirie genevoise, ainsi qu'avec un ex-responsable[71] de l'entretien d'une partie du mobilier urbain genevois. Nous avons également complété ces entretiens par des propos officiels rapportés dans la presse locale[72]. A noter que nous développerons dans cette partie de notre recherche uniquement la propreté en terme général, car nous analyserons certaines de ses catégories plus précisément dans le chapitre quatre.

3.1 Le plan propreté communes-canton : "naissance" d'une catégorisation

Dès l'année 2001, une réflexion s'est amorcée entre différents responsables de services techniques communaux et cantonaux, annonçant l'amorce de discussions qui allaient aboutir à un plan propreté genevois en 2005 (voir le document à l'annexe D). Partant à l'époque d'un constat voulant que " Genève devenait de plus en plus sale " (État de Genève, 2005 : 5), ce projet s'est focalisé sur trois axes de travail : la logistique et les infrastructures, l'information et la sensibilisation, ainsi que sur la répression. Ces différents groupes de travail ont été pilotés par le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) dans le but de créer une plateforme de discussion. Celle-ci a permis d'aboutir à un bilan et à des prescriptions intercommunales en

[71] Il a quitté son poste pour faire partie du pool ingénieurs de la ville cet été 2010, après avoir exercé son ancien poste pendant plus de dix ans.
[72] Pour la plupart ceux de M. Maudet

matière de propreté, à l'échelle du canton de Genève[73].

En premier lieu, il faut souligner que ce document met un accent particulier sur la dégradation récente de la propreté à Genève. Selon ce plan, Genève n'a plus rien à envier aux villes françaises limitrophes, elle paraîtrait même plus sale sur beaucoup d'aspects, un comble, serions-nous tenter d'ajouter, pour une ville suisse ! Relevons cette phrase tirée du texte : " (...) en venant d'Evian, petite ville propre par excellence, la dégradation de l'espace public genevois apparaît manifeste " (État de Genève, 2005 : 8). Et un petit peu plus loin, les auteurs se permettent une comparaison fictive entre une rue à l'heure actuelle et " une rue quelconque, 'propre' comme il y a vingt ans ". Mais la rhétorique soutenant une saleté urbaine exponentielle ne s'arrête pas là. Voici quelques bribes significatives : " Ainsi, la saleté dans les rues et la nature est en augmentation. ", " Parce que le civisme se perd (...). ", " Seuls le malaise général et la colère qu'ils[les tags et l'affichage sauvage] suscitent dans la population, de même que les coûts qu'ils occasionnent, constituent une mesure de leur développement. ", " Les déjections canines restent un problème important dans les communes urbaines et périurbaines (...). " (Toutes ces citations son tirées de : État de Genève, 2005 : 9) Sans grossir le trait, le tableau fait dans ce plan de l'état des espaces publics urbains à Genève est sans équivoque : la situation est de plus en plus mauvaise, presque catastrophique sur certains aspects, et une vive réaction est nécessaire afin de changer cette tendance. D'ailleurs la page de titre du plan illustre bien l'esprit général "d'insalubrité" de la ville : des papiers, cartons, sacs plastiques et autres déchets sont présents en nombre dans les rues, des affiches de couleurs se superposent sur un caisson électrique maculé et un panneau de la police cantonale a été tagué ! Ce ne sont pas tout à fait les "images carte postale" de la Genève internationale "propre en ordre". (voir figure 5)

[73]A noter tout de même que les communes représentées étaient majoritairement urbaines ou périurbaines.

Figure 5 : Montage photographique présent au milieu de la page de titre du plan propreté (État de Genève, 2005 : 1) [photo de Maneco, publiée avec leur autorisation]

La deuxième constatation frappante à la lecture de ce plan, a trait aux catégories définissant la propreté. Ou plus précisément, nous constatons d'abord que la propreté n'est pas définie en tant que telle, mais selon son contraire : un espace public est propre s'il n'est touché par aucune malpropreté. Ce plan propose en quelque sorte une typologie des différents types de saletés. Sans pour autant les hiérarchiser (pas d'échelle de priorité ou de gravité), il les nomme et les expose comme autant de réalités "immuables" : " Lors d'une réunion de responsables techniques des communes et du canton en décembre 2001, il a été relevé que Genève devenait de plus en plus sale, notamment en ce qui concerne les détritus (petits déchets abandonnés par terre), les déchets encombrants, les déjections canines, les tags et graffitis, l'affichage sauvage ainsi que les déchets dans la nature. " (État de Genève, 2005 : 5) A partir de cette acception, nullement justifiée dans le texte, les rédacteurs du plan propreté développent leur argumentaire. Ils éliminent d'ailleurs la dernière des catégorie - les déchets dans la nature - et l'intègrent dans celle des détritus. Ces cinq catégories sont acceptées sans n'être jamais discutées dans le document, bien qu'elles structurent toute la réflexion (à travers les trois axes de travail déjà évoqués - logistique, information et répression). Rappelons seulement que les notions de propreté et de saleté ne vont pas de soi, qu'elles sont issues de normes. Maïté Clavel, dans un article portant spécifiquement sur l'espace urbain, écrit que la gestion de la propreté de la ville s'appuie sur une idée de celle-ci (Clavel, 1991 : 5). Cette formule heureuse s'applique également au plan genevois : le choix des différentes catégories de saletés n'apparaît non pas comme le résultat d'une recherche sur le sujet, mais comme l'idée dont quelques techniciens et administrateurs de la ville se font de la

propreté urbaine. Toutefois, notons tout de même qu'un paragraphe expose que " la notion de saleté n'est pas très objective " et que " la perception de la propreté est un phénomène subjectif. " (État de Genève, 2005 : 8) Il semblerait donc que les auteurs de ce plan comprennent que la propreté est un concept rattaché à des représentations de l'espace, mais qu'ils décident d'appliquer leur vision de la ville pour établir une classification. Comment ces catégories ont-t-elles émergé ? Pourquoi ces cinq et pas d'autres ? L'analyse de ce texte porte à croire que ses auteurs ont opéré un choix qui dans tous les cas est lié à leurs propres représentations du "sale" dans l'espace public. Même si ces catégories sont arbitraires, nous comprenons qu'il faille une base à la réflexion des autorités sur les questions de propreté. Nous les utiliserons donc également pour structurer plus en avant notre analyse et interrogerons ces cinq regroupements.

Au-delà de cette typologie, le plan propreté expose tout un catalogue de pratiques et de techniques afin d'améliorer la propreté urbaine à Genève. Sans rapporter toute cette panoplie, notons qu'elle laisse une large part à la répression. En effet, l'éventail proposé des mesures et pratiques est environ constitué de 40% de propositions relevant de la logistique, de 20% en lien à l'information et de 40% liées à la répression. Un accent particulier est mis sur les principes de sanctions[74], allant de l'augmentation des montants des amendes infligées, à la création d'une " brigade verte ", ou encore à la modification de la loi sur les réclames jugée trop permissive. De plus, le champ sémantique utilisé dans ce document renforce sa portée répressive. Les termes " lutte pour la propreté "[75] ainsi que " éradiquer "[76] ou encore les mots " dégradation " et " incivilité / incivisme " sont utilisés à de nombreuses reprises.

En plus de prescrire des mesures, de lister des objectifs et les composantes du cadre juridique s'appliquant à la propreté en 2005, ce document définit également les causes de l'accroissement de la malpropreté genevoise. Nous avons repéré quatre catégories plus ou moins distinctes. La première est celle qui regroupe toutes les autres et qui est la plus mise en avant dans le texte : les comportements des personnes pratiquant la ville. Les auteurs écrivent : " Ainsi, en matière de propreté publique et de gestion des déchets, il semble vraiment nécessaire de s'adapter à ces nouveaux comportements. " (État de Genève, 2005 : 4) Ces nouveaux comportements sont de trois ordres pour les auteurs : déresponsabilisation, incivilités

[74]Sauf en ce qui concerne les détritus, pour lesquels le plan expose clairement leur inutilité dans ce domaine.
[75]En sous-titre en page 10
[76]En page 14 et parmi les six "objectifs à atteindre", un des éléments central du plan

et individualisation. Par ailleurs, la deuxième et la troisième des causes sont étroitement liées, respectivement l'augmentation de la démographie et l'accélération de la consommation participeraient à la hausse de la masse des déchets et à une fréquentation accrue de l'espace urbain. Le texte met l'accent sur la structure démographique qui a vu la population s'enrichir " de personnes issues d'ethnies et de cultures très variées " (État de Genève, 2005 : 4). Aucune allusion n'est faite plus en amont sur cette donnée, mais, car elle est placée en tête des raisons de l'élaboration du plan, nous pensons que les auteurs la lient implicitement aux comportements des acteurs urbains. Mais il est vrai, sans toutefois la désigner comme responsable des changements de comportements. Sur ce point, les auteurs ne donnent aucune explication.

3.2 Les lois, réglementations et motions parlementaires

La législation cantonale genevoise est riche de deux textes législatifs principaux qui ont trait à la propreté urbaine. En premier lieu, le texte cadre en matière de propreté est la loi sur la gestion des déchets (LGD). Cette loi, ainsi que le règlement associé[77], régissent depuis 1999 toute la thématique du déchet sur le canton de Genève. Outre la définition du terme "déchet"[78], ce texte dense proscrit l'élimination ou le dépôt de tout déchet hors d'installations publiques ou privées prévues à cet effet[79]. Il prévoit notamment une sanction administrative à l'encontre de toute personne contrevenant à cette loi. Il est a noter que cette amende administrative est passée d'une échelle allant de 100.- à 60'000.- francs avant 2009, à une autre plus élevée allant de 200.- à 400'000.- francs actuellement[80].

Le deuxième texte juridique concernant encore plus directement la propreté est le " Règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique (RPSS) ". Il est entré en vigueur en 1955 et a pour objet principal la thématique de notre recherche. Il y est stipulé toute une série d'interdictions concernant la détérioration ou la salissure des pelouses, des trottoirs, ou encore des murs ou des fontaines, de quelque moyen qu'il soit (art. 1, al. 2). Il y est aussi question de l'interdiction de maculer ou de dessiner

[77]Règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD)
[78]"Sont qualifiés de déchets, au sens de la présente loi, toutes les choses provenant de l'activité ménagère, artisanale, commerciale, industrielle ou agricole dont le détenteur se défait ou dont l'élimination est commandée par l'intérêt public."article 3, alinea 1, LGD ; voir www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_l1_20.html
[79]Article 10, alinea 1, LGD
[80]Selon le tableau historique répertoriant les modifications de la LGD ; voir www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/tab/L1_20.html

sur les édifices publics, comme sur tout autre support matériel non autorisé (art. 1, al. 2). Ce règlement stipule également qu'il " est interdit de répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques, de même que dans les chemins privés, des immondices, balayures, résidus et débris quelconques, matériaux, ferrailles et autres objets, notamment les récipients à ordures ainsi que toutes matières pouvant produire des émanations désagréables, insalubres ou dangereuses. "[81] Beaucoup d'autres réglementations, pour certaines un peu désuètes à l'heure actuelle, y sont présentes : l'interdiction de donner à manger aux pigeons du grain conventionnel (art. 15B), les heures possibles pour étendre du linge aux fenêtres (art. 14), des restrictions concernant le fumier (art. 17), l'interdiction de laver quoi que ce soit dans les fontaines publiques (art. 16), etc. Il y est aussi question du balayage des trottoirs de la ville par les commerçants ou propriétaires (art. 19 et 20) ou encore du nettoyage en cas de neige (art. 22). En fin de règlement, quelques mesures de sécurité sont édictées, qui pour quelques unes d'entre elles ont un rapport avec la propreté, comme la réglementation des vases à fleurs (art. 36) ou de travail du bois (art. 37). Tous les faits constatés allant à l'encontre de ces dispositions sont passibles d'amendes ou même de peines de prison selon la gravité de l'acte.

Plusieurs autres textes législatifs touchent de loin à la propreté urbaine. Certains régulent les zones de construction[82], d'autres les eaux navigables[83] ou encore les cimetières[84] pour n'en citer que quelques uns. Cependant, deux textes sont d'une plus grande importance : la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (LChiens)[85] et la loi sur les procédés de réclame (LPR)[86]. Le texte sur l'espèce canine nous concerne seulement car il confère l'obligation au propriétaire de l'animal de ramasser les déjections de celui-ci, ainsi que de l'empêcher de salir le domaine public (art. 17). Alors que la LPR[87] interdit la pose d'affiches hors des emplacements prévus à cet effet, qu'ils soient publics ou privés. Elle est entrée en vigueur en 2000, puis a été modifiée, après le dépôt d'un référendum qui a échoué en votation populaire, en 2007. Nous reviendrons plus en avant sur cette modification, qui a avant tout permis de poursuivre non seulement la personne poseuse d'affiches, mais également l'organisation mandataire.

[81]Article 4, alinea 1, RPSS ; voir www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f3_15p04.html
[82]Loi sur les constructions et les installations diverses
[83]Règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises
[84]Règlement d'exécution de la loi sur les cimetières
[85]Voir www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_m3_45.html
[86]Voir : www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f3_20.html
[87]Ainsi que le règlement éponyme qui lui est associé (Règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame)

Il est conféré aux agents de la sécurité municipale le pouvoir de faire respecter la LGD, le RGD, le RPSS, ainsi que la LChiens et la LPR[88]. D'ailleurs, nous pouvons observer dans la nouvelle " loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) "[89], que les agents de la police municipale sont chargés " de la prévention et de la répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détritus, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage. "[90]

L'essentiel des textes de lois cantonaux portant sur la propreté urbaine ont été exposés. Or, quelques règlements communaux existent aussi en ville de Genève. Le plus en rapport à notre problématique est le " règlement sur la gestion des déchets ", adopté en 2006. Il reprend et précise pour l'essentiel la loi cantonale sur la gestion des déchets, mais retenons par exemple qu'il définit ce qu'est un déchet encombrant[91].

Signalons encore que du côté des parlementaires, quelques questions et motions sont parfois posées concernant la propreté urbaine ou en lien avec elle. Nous avons répertorié dix motions déposées au Conseil municipal depuis l'année 2000. C'est un nombre relativement faible par rapport au presque mille motions parlementaires déposées ces dix dernières années dans ce même parlement. Elles ont autant pour objet le nettoiement de manière générale des espaces publics genevois, que des aspects plus particuliers comme les déjections canines (motion 98), les balayures (motion 826), ou les tags (motion 412) et l'affichage dit "sauvage" (motion 432). Presque toutes les dix motions sont issues de parlementaires situés à droite de l'échiquier politique. Signalons de plus que trois motions déposées en 2002[92], portant plus généralement sur la propreté urbaine de Genève, ont proposé d'établir des mesures du niveau de propreté et une gestion accrue de celle-ci. Elles ont très certainement contribué au démarrage des discussions qui allaient aboutir en 2005 au plan propreté communes-canton.

[88]Selon l'article 8 du "Règlement sur les agents de la police municipale (RAPM)" ; voir www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f1_07p01.html

[89]Entrée en vigueur au 1er janvier 2010

[90]Article 5, alinea 2d, LAPM

[91]Article 6, alinea 1 : " Sont des déchets ménagers encombrants, les déchets provenant des ménages au sens de l'article 5 et qui en raison de leur poids, de leur forme, ou de leur volume ne peuvent pas être collectés ou traités avec les ordures ménagères. " ; voir www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Cadre_legal/gestion-dechets-reglement-07.06.2006-ville-geneve.pdf

[92]Les motions 110, 309 et 318, toutes acceptées par le Conseil municipal, alors que quasi toutes les autres ont été refusées.

3.3 La vision des représentants de la Ville de Genève

Lorsque nous avons interrogé les différents représentants de la municipalité, tous ont explicitement ou implicitement évoqué la légitimité des cinq catégories de saleté retenues dans la plan propreté. A l'analyse de l'entretien effectué avec l'un des responsables de la voirie, nous nous sommes rendu compte que pour lui ces catégories sont évidentes. Selon lui, chacune de ces catégories représente un certain type de saleté. Il s'exclame par exemple : " Les sujets[faisant allusion aux cinq catégories], ben oui!, c'est récurrent. Par rapport au courrier qu'on reçoit, chaque commune sait. " Il justifie tout de même ce choix par la récurrence des courriers des habitants, dénonçant tel ou tel état de déprédation, de saleté, etc. Les cinq catégories y seraient représentées, dont une majorité qui concerne les détritus en tous genres abandonnés (et il y a encore quelques temps les déjections canines). De plus, il parle de sondages qui auraient été faits en amont par les services cantonaux auprès de la population. Il fait aussi allusion à une page internet mise en place par la commune dans laquelle il était aussi question de faire déterminer et grouper les différentes saletés genevoises aux internautes se prêtant au jeu[93]. A la question : " Est-ce que Genève est propre ? ", M. Maudet explicite par exemple très clairement que la propreté est une notion subjective, tout en disant aussi : " (...) il y a toute une série d'éléments objectifs, les tags, les crottes de chiens, le *littering*[94] (...) qui sont constitutifs d'un sentiment, subjectif, de propreté ou de saleté. "[95]. Sans que nous n'ayons encore abordé la question du plan propreté et de ces catégories, il avançait déjà trois des cinq classes de saleté, mais qui pour lui sont objectives, tout en participant à un sentiment subjectif de propreté. Il est donc conscient que la propreté relève d'un ensemble de normes, mais son discours semble laisser transparaître une certaine intériorisation de ces cinq catégories comme relevant irréfutablement de la saleté. Selon le magistrat, ces différents types de saletés auraient, comme le pense le responsable voirie, été définis sur la base d'un sondage auprès de la population[96].

[93] Il dit toutefois que seules quelques centaines de personnes y ont participé et qu'il ne leur était même pas demandé si elles résidaient à Genève. Il émet donc un doute sur la validité de ce sondage : "C 'est quand même assez dur de faire des sondages. Moi avec l'expérience que j'ai, le sondage on peut lui faire dire un peu ce qu'on veut, politiquement c'est facile d'orienter."

[94] Voir définition dans le chapitre précédent, p.37.

[95] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. V.

[96] Pierre Maudet n'était pas très sûr, n'étant pas encore en charge du département de l'environnement urbain lors de l'élaboration du plan. Relevons cependant que cette information n'apparaît ni dans la presse, ni dans aucun document officiel des autorités (communales ou cantonales).

Même si le magistrat dit ne pas pouvoir affirmer que ces catégories reflètent une réalité dans l'esprit des genevois, il y voit " des catégories intéressantes, parce qu'elles correspondent à des comportements différents, à des catégories de personnes différentes en terme de pollueurs, à des logiques différentes pour les atténuer. "[97] En quelque sorte, ces différents types de malpropretés sont bien commodes, car ils désignent autant des groupes de personnes que des comportements en étant la cause.

Il faut soulever aussi que très souvent les termes de pollution ou de pollueur sont associés à la saleté. D'ailleurs, P. Maudet fait le lien entre pollution de l'air et sentiment de propreté[98]. Il parle aussi expressément de "pollution visuelle" concernant les tags[99] et dans le magazine "Vivre à Genève", revue officielle de la ville, ce sont cette fois-ci les déchets encombrants qui sont pareillement taxés : " D'importants moyens logistiques et humains seront consentis afin d'enlever, dans les plus brefs délais, tout objet encombrant se trouvant dans la rue. L'objectif est de démontrer qu'il est plus agréable de vivre dans une ville débarrassée de toutes ces pollutions visuelles. " (Ville de Genève, 2009 : 30)

La vision générale sur la propreté véhiculée par les représentants de la ville se rapproche, voire se confond, avec celle ressortant du plan communes-canton. Tout d'abord, pour le magistrat en charge du DEUS, bien conscient qu'il n'y a pas un ou des groupes d'acteurs spécifiques responsables des saletés, l'essentiel des saletés est plus provoqué par une question de respect de la part des acteurs urbains, ou plutôt de manque de respect. Parlant de la politique qu'il mène à la tête de son département, il énonce vouloir changer les comportements et à ces fins " introduire notamment un mécanisme pour retrouver le respect du domaine public, faire percevoir que la rue c'est pas une poubelle et que chacun doit participer. "[100] Tout comme le plan propreté de 2005, M. Maudet pointe en premier lieu la déresponsabilisation comme première cause de malpropreté. Le responsable à la voirie confirme ce propos et désigne même de manière générale la population allant des jeunes jusqu'à environ quarante ans[101]. A noter, même si aucun de nos interlocuteurs ne l'a évoqué en entretien, que dans le

[97] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. VI.
[98] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. V.
[99] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. XII.
[100] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. X.
[101] Il fait allusion aux déchets très souvent retrouvés les matins d'été aux bords des quais des Eaux-Vives, résidus de bières et autres boissons, certainement pas consommées de cette façon, à ces endroits (hors des bars) par les populations plus âgées.

rapport final du DEUS sur la campagne propreté 2009, le cosmopolitisme genevois, de par le changement des comportements qui en découlerait, est évoqué comme cause, parmi d'autres, de la saleté urbaine : " L'augmentation de la population et le mélange de ces différentes cultures ont généré de nombreuses dégradations urbaines. " (Ville de Genève, 2010 : 2) M. Maudet ainsi que le chef à la voirie relativisent tout de même la situation actuelle, affirmant que seuls quelques individus sont des générateurs de saleté et que, à la différence du plan propreté, ils ne pensent pas qu'il y ait eu un glorieux passé et un présent déplorable en terme de propreté urbaine. Même s'il y avait objectivement une masse de déchets moindre il y a une trentaine d'années, l'espace public n'en était pas pour autant immaculé. Sur ce plan, le chef du service de nettoyage, également à l'instar du plan propreté, désigne le mode de consommation comme autre facteur responsable d'une certaine saleté en ville. M. Maudet souligne aussi la multiplication de la masse des déchets, sans pour autant désigner ni le système de distribution, ni le consommateur comme en étant responsable[102]. Celui-ci aborde également le problème de ces mauvais comportements urbains par le biais de ce qu'il nomme " un cocktail de logistique, d'amende et de sensibilisation."[103]

3.3.1 Distinction de deux types de saletés : verticale et horizontale

Pierre Maudet fait une distinction entre ce qu'il nomme la propreté horizontale et celle verticale. Il conçoit cette différenciation sur un critère spatial : rentre dans la première catégorie le traitement de l'espace au sol, qui comprend donc le nettoyage des détritus, des voiries, des encombrants, mais aussi la levée des déchets. La propreté verticale s'en rapporte quant à elle au nettoyage des surfaces verticales : murs, candélabres, et tout le mobilier urbain en général. Le magistrat l'exprime très clairement : " Ce que j'appelle la saleté verticale, c'est les tags, c'est l'affichage sauvage, c'est les autocollants sur les candélabres, c'est ce genre de choses. La saleté horizontale, c'est ce que vous avez tous les jours dans la rue, ce que font tous les jours les équipes de la voirie (...). "[104] Cette distinction ne paraît pas anodine à l'analyse. Celle-ci renforce l'idée d'un nouveau type de saleté, qui diffère du nettoiement des rues et du ramassage des ordures. L'établissement de cette dichotomie contribue à appuyer l'idée de la nécessité de prendre en charge cette nouvelle saleté. La mission des services de ville ne doivent pas, comme M. Maudet

[102] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. VII.
[103] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. X.
[104] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. XII.

l'affirme, se contenter de mission de propreté "traditionnelle"[105], mais aussi de la gestion de la propreté verticale, d'où la création d'une unité de "gestion des incivilités" dans le service de voirie.

En guise de synthèse, relevons que la vision des autorités publiques en matière de propreté urbaine s'appuie d'abord sur une désignation des différentes saletés. Cette catégorisation est légitimée par le fait que les éléments constituant ces saletés désordonnent l'organisation matérielle de la ville. Que ce soit les déjections canines dans les rues, les papiers jonchant les trottoirs, les affiches posées sur les panneaux de signalisation ou les tags présents sur les murs des bâtiments, tous ne devraient pas y être et encore moins y rester. La notion d'entretien est revendiquée, même si elle n'est pas nécessairement reliée avec l'idée d'hygiène. Et que ce soit à travers le plan propreté, les diverses lois existantes ou les interviews effectuées avec quelques représentants des autorités genevoises, l'entretien est au cœur de la problématique de la propreté. Une affirmation venant de l'ancien responsable d'une unité du service du génie civil illustre ce propos : " La propreté, elle se lit sur plusieurs choses : si tu as une route qui est pleine de nids de poules, ça n'a rien à voir avec la propreté, mais ça peut dégager le sentiment de quelque chose de pas propre, ou de pas entretenu. " Cette volonté d'entretien nous paraît allant nécessairement de pair avec celle d'ordre. Car cet entretien est expressément désigné comme une lutte. Les termes utilisés et par les acteurs et à l'intérieur des documents officiels sont les suivants : " lutte pour la propreté "[106], " éradiquer l'affichage "[107] et pas n'importe quel affichage, l'affichage " sauvage ". Aux vues des motions ayant entre autres conduits à l'élaboration du plan propreté, mais aussi au travers du discours du magistrat du DEUS, cet entretien n'a pas été correctement effectué grosso modo entre le début des années 1990 et son accession au Conseil administratif : " Je pense qu'il y a eu une accumulation, il y a eu un laxisme, il y a eu un laisser-aller sur les vingt années qui me précédaient, contre lesquels on peut lutter efficacement et je suis conscient qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. "[108] L'entretien s'apparente donc à une lutte pour les autorités. " Elle[la propreté] est l'objet d'un travail permanent et d'une lutte automatisée contre l'agression de la saleté qui offrent l'image d'un ordre actif et rassurant. " (Kokoreff,

[105] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. XII.
[106] Voir plan propreté p. 10.
[107] Voir plan propreté p. 14, terme présent également dans les propos du responsable à la voirie.
[108] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. XIV. Les motions en question dont nous avons déjà fait référence sont les suivantes : 110, 309 et 318. La motion 110 exposait entre autres ceci : "Il[le Conseil municipal] lui[le Conseil administratif] rappelle qu'il dispose des lois et des règlements qui doivent être appliqués pour le confort de la population et qu'il a le devoir de les appliquer par le biais d'une tarification adéquate, transparente et dissuasive. Il lui demande, en outre, de faire une étude pour ue brigade de propreté." (Ville de Genève, 2007 : 1)

1991 : 93) Ce maintien de l'ordre s'articule également avec une volonté d'homogénéisation de l'espace public urbain. Dans sa conception de la propreté, M. Maudet évoque de " désencombrer le domaine public "[109]. Il a mené une action allant dans cette direction lorsqu'il a décidé en 2009 de remplacer toutes les caissettes à journaux pour en faire une structure unique, identique pour tous les journaux. Cette nouvelle volonté publique est explicitement affirmée dans le rapport de la campagne propreté 2009 du DEUS : " L'harmonisation du mobilier urbain a joué un rôle-clé (caissettes à journaux, supports d'affichage libre) dans la diminution de la pollution visuelle. " (Ville de Genève, 2010b : 6) La gestion de la propreté de la ville est donc aussi une question d'esthétique urbaine. De plus, M. Maudet considère que le maintien de la propreté est un droit régalien et légitime de toute société. Les collectivités publiques sont tenues de ranger et débarrasser la ville. Il met en balance différents éléments des services urbains et constate : " On peut supprimer des théâtres, on peut supprimer des musées, on peut supprimer des tas de choses, mais on aura toujours besoin d'une voirie. Ça fait partie du vivre ensemble de base. De même qu'on aura toujours besoin de police, de même qu'on aura toujours besoin de services dits régaliens. "[110] Le magistrat affirme une parenté entre certains devoirs de l'État, la sécurité et le nettoyage, mais la culture ne semble pas être une tâche aussi importante à ses yeux.

3.4 Propreté et tourisme

Malgré son indépendance vis-à-vis des autorités publiques genevoises, nous avons voulu brièvement nous intéresser à l'avis de l'entreprise Genève Tourisme sur les questions de propreté urbaine[111]. Cette institution est entre autres chargée de la promotion touristique de Genève à l'étranger et est par conséquent concernée au premier chef par le statut genevois de " vitrine internationale de la Suisse " énoncé dans le plan propreté communes-canton. (État de Genève, 2005 : 3). Cette relation entre propreté et tourisme est évoquée dans une étude de cas sur la ville de Grenade : " Le développement du tourisme nécessite une gestion particulièrement efficace de la propreté urbaine. D'abord parce que le touriste fuit les sites sales, ensuite parce qu'il est lui-même un producteur important de déchets. Or sa fréquentation est

[109] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. XIV.
[110] Voir annexe B, retranscription de l'entretien de P. Maudet, p. X.
[111] Il est à noter que l'association, dont le nom exact est *Genève tourisme & congrès* et qui est reconnue d'intérêt public, trouve ses financements grâce aux recettes des taxes touristiques. Voir leur site internet : www.genevetourisme.ch/?rubrique=0000000929

d'autant plus souhaitée que son pouvoir d'achat lui permet de consommer en quantité, et de laisser derrière lui un volume proportionnel d'ordures. " (Botta et al., 2002 : 93) Nous avons pu nous entretenir avec la directrice de la communication de Genève tourisme. La première constatation frappante qui en a émané est la suivante. Contrairement au discours des autorités, Genève Tourisme ne reconnaît pas une dégradation importante de la propreté urbaine genevoise : " Probablement qu'au niveau de la propreté ce n'est plus ce que c'était avant, mais on a encore cette image-là[de ville très propre]. (...) Peut-être que ça s'effrite un peu ? " Leur discours insiste non sur l'état de la propreté mais sur son ressenti venant des visiteurs étrangers. De ce point de vue, pas de doute possible : " On sait que Genève a comme atout d'être reconnue comme ville propre. C'est une ville propre, c'est une ville sûre. Évidemment, on s'en rend compte et on a un *feed-back* de touristes qui viennent et qui se font malmener... Donc au niveau sécurité, il y a quelques soucis. Au niveau propreté on peut entendre des remarques. Mais globalement, l'image de Genève c'est toujours une ville propre. " Les propos de cette institution rapporte la propreté à la notion plus vaste de qualité de vie, dont la sécurité est également une caractéristique prépondérante. Sur ce dernier aspect, Genève Tourisme affirme que la ville a perdu une partie de son crédit à l'étranger. L'entreprise n'a par contre pas de préoccupation particulière liée à la propreté, mis à par pendant l'organisation et le déroulement des Fêtes de Genève qu'elle organise[112]. L'entreprise est néanmoins consciente que la propreté genevoise est une des dimensions essentielles à la promotion touristique de la ville. Partie prenante selon elle de la " qualité de vie ", la propreté participe à l'attractivité et à la valeur du territoire urbain[113] : " S'il y a d'avantage de problèmes de propreté, qu'ils soient plus visibles, la perception de cette qualité de vie, qui est pour l'instant assez haute, pourrait diminuer. " Le sentiment actuel d'une Genève toujours propre pour les touristes étrangers fait écho à une étude qui avait été réalisée dans les années 1990. Une recherche menée par différentes institutions genevoises entre 1995 et 1996 montrait que 69% des touristes interrogés étaient pleinement satisfaits de leur séjour genevois : " Elles [personnes questionnées] y trouvent ce qu'elles en attendent. (...) 'la propreté, la nature, la dimension internationale et la sécurité.' "[114]

La directrice de la communication de l'entreprise énonce aussi la relativité inhérente à

[112] Durant ces quelques semaines de manifestations festives au cœur de la ville, toute une logistique est co-gérée par Genève tourisme et les services municipaux de la voirie, afin de maintenir un état de propreté maximal autour de la Rade.
[113] Cette idée est aussi présente dans l'ouvrage de Botta et al., 2002, dans l'article sur la ville française de Lyon.
[114] *Journal de Genève* du 18.09.1996, p. 17.

la thématique des saletés urbaines. La malpropreté la plus évidente pour les visiteurs étrangers serait, selon elle, la catégorie des déchets jonchant les trottoirs : " Pour le touriste qui se promène à Genève, sachant qu'on est une petite ville et qu'on peut tout faire à pied, c'est tout ce qui est visible, qui traîne sur les trottoirs [qui représente la saleté qui peut poser problème]. " Sur la question des graffitis, notre interlocutrice affirme même que ce serait imaginable de voir un tag ou un graff sur une photo de promotion touristique dans un environnement urbain approprié. D'après elle, leur présence n'est pas toujours négative pour l'image de la ville, car le graffiti urbain est un symbole de vie et de mouvement, tout particulièrement pour un public cible comme les jeunes. Il est à noter que la représentante de Genève Tourisme a particulièrement insisté sur la volonté de l'entreprise de véhiculer une image plus dynamique et moins "carte postale" de Genève. De ce fait, un renouvellement des photographies diffusées sur les prospectus marketing ou le site internet de l'entreprise est en cours. Nous avons par exemple été étonnés de trouver dans le prospectus actuel de "Bienvenue à Genève" au chapitre *lifestyle*, des graffitis et un jeune faisant du *BMX* qui côtoyaient des golfeurs et une image du Bol d'Or (Genève Tourisme et Bureau des congrès, 2008 : 16). Selon nous, le discours de l'association chargée de la promotion de Genève est moins catégorique que celui des autorités publiques, même si la problématique de la propreté est abordée sous un angle relativement différent. Après ce bref aperçu sur le lien entre propreté et tourisme genevois, tentons d'approfondir les différentes catégories de saletés énoncées, afin de nous interroger sur les potentiels autres discours qui existent dans la cité lémanique sur la propreté urbaine.

4. Saleté "reconnue" et saleté "contestée"

" La saleté n'est d'ailleurs plus objective, mais signifiante. " (Querrien, 1991 : 3)

A travers les informations que nous avons recueillies dans des articles de journaux ou sur divers sites internet, nous avons recherché quelques acteurs genevois qui, par certaines de leurs activités, remettaient potentiellement en question le discours des autorités municipales sur la propreté. Nous nous sommes entretenus avec des acteurs urbains qui, selon les cas de façon plus ou moins affirmée, ont contesté certaines

catégories de malpropreté. De plus, nous avons interviewé une petite dizaine d'habitants genevois, afin de confronter leur vision de la propreté à celle des autorités[115]. C'est en cela que nous avons pu constaté que deux, voire trois, classes de saletés sont remises en cause en tant que telles par des usagers de la ville. Il s'agit en premier lieu de l'affichage dit "sauvage", puis de façon moins partagée, mais tout de même relativement fréquente par certains, les graffitis et les tags, et, dans une moindre mesure, les déchets encombrants.

En outre, nous avons pu nous procurer les résultats des baromètres de la propreté commandés à l'entreprise *Maneco* par l'État suite au plan communes-canton. Ils sont très intéressants pour notre problématique, car une majeure partie de leur contenu fait état de la perception de la propreté par la population. Ces "barèmes" sont donc avant tout des sondages d'opinion, effectués entre 2005 et tout début 2009, destinés à rendre compte des préoccupations de la population genevoise (ville et autres communes du canton) en la matière. Les sondeurs ont travaillé au moyen de questionnaires[116], dont les résultats ont été soumis à un traitement statistique. Cette enquête quantitative et représentative[117] de la population du canton est tout à fait complémentaire à nos entretiens. Ces sondages confirment pleinement que la catégorie "affichage sauvage" n'est pas du tout reconnue par l'ensemble de la population comme relevant de la saleté en ville. En effet, à la question " Etes-vous personnellement gêné par différents aspects qui font qu'on peut trouver la ville ou le quartier pas propre ? " (État de Genève, 2009a : 5), et lorsque les sondeurs évoquent "l'affichage sauvage" parmi d'autres catégories, ce n'est qu'entre 24% et 42% des interlocuteurs qui s'en disent "très" ou "assez gênés" suivant les années (voir figure 6). Encore plus significatif selon nous, lorsque les enquêteurs demandent " Quels sont les aspects qui font ou pourraient faire la saleté de votre quartier ou commune de résidence ? ", les personnes ne citent jamais l'affichage sauvage (ou seulement très marginalement et du même coup ces réponses se "perdent" dans la catégorie "autres"). C'est-à-dire que lorsque les interviewers ne proposent pas ce type de saleté, cette réponse n'est presque pas donnée, alors même que les interviewés ont la possibilité d'émettre plusieurs réponses. A cette même question, entre 5% et 11%

[115] Ces interviews avec quelques habitants "lambdas" n'avaient pas pour but de fournir des résultats à proprement parler, ou significatif - leur nombre étant bien trop faible - mais plutôt de nous faire réfléchir ou prendre conscience de quelques avis différents sur la thématique. Nous les qualifions donc d'entretiens exploratoires.

[116] La méthode d'enquête utilisée, désormais classique pour les sondages d'opinion, est l'entretien téléphonique par CATI - Computer Assisted Telephone Interview. (État de Genève, 2009a : 3)

[117] Entre 400 et 450 interviewés selon les années, répartition des personnes équitable selon le sexe, l'activité professionnelle, l'âge (de 14 à 80 ans).

seulement des interviewés, selon les années, déclarent que les tags/graffitis pourraient constituer ou constituent un aspect de la saleté de leur quartier. Cependant, entre 55% et 61% de personnes s'expriment "assez" ou "très gênées" par cette même catégorie de saleté en ville. A l'autre extrémité, les déjections canines constituent la plus grande gêne exprimée, avec les détritus jonchant le sol : le taux de gêne se situe entre 89% et 91% pour les premières, et entre 82% et 85% pour les seconds. De plus, cette gêne s'exprime également lorsque ces catégories ne sont pas précitées : c'est entre 17% et 30% des personnes qui citent les crottes de chiens en tant qu'aspect de la saleté urbaine et même entre 24% et 42% qui répondent les détritus au sol. Ces deux catégories sont par conséquent presque systématiquement considérées comme relevant de la malpropreté, à l'inverse de l'affichage non autorisé et des tags/graffitis dans une moindre mesure. Les résultats de ce sondage effectué quatre ans durant, nous amène à considérer des différences de reconnaissance de la part de la population entre les diverses catégories de saleté prises en compte par les autorités. Nous avons d'ailleurs aussi pu le constater à travers nos entretiens. Il apparaît par conséquent que des représentations sont plus ou moins partagées par le corps social, selon les divers types de catégories. Autant les déchets jonchant le sol en ville que les déjections canines paraissent faire l'objet d'un consensus partagé par une grande partie des genevoises et genevois, autant leurs avis divergent concernant le statut des tags, graffitis et de l'affichage dit "sauvage". Sur ces deux derniers types, nous pouvons d'ores et déjà avancer que les représentations divergent passablement selon les individus interrogés. C'est pourquoi nous affirmons et allons tenter d'expliquer qu'il y a des formes de saleté "reconnues" et d'autres, plus problématiques, dont nous disons qu'elles sont "contestées". Ces deux tendances, nous le verrons, s'expliquent de par l'histoire de la propreté dans notre société. Un "apprentissage social" a nommé et combattu certaines catégories de saletés depuis longtemps, alors que d'autres sont beaucoup plus récentes ou du moins n'ont pas été traitées de la même manière à travers le temps. Nous proposons dans ce chapitre d'approfondir chacun des cinq types de saleté énoncés par les autorités, en essayant de comprendre les représentations et les discours explicites et sous-jacents.

De plus, même si ces baromètres ne donnent pas de résultats détaillés, différenciant par exemple les réponses données par les personnes de la même classe d'âge ou de sexe, les auteurs indiquent tout de même quelques tendances fortes selon les diverses catégories d'interviewés. Un commentaire est récurrent d'année en année : " Ce sont toujours les femmes et les personnes plus âgées qui ont un sentiment de

gêne plus prononcé pour l'ensemble des aspects proposés [qui font que l'on peut trouver la ville pas propre]. " (État de Genève, 2009a : 5) Nous nous interrogerons également, dans la mesure du possible, sur les différences de représentations entre différents groupes de population.

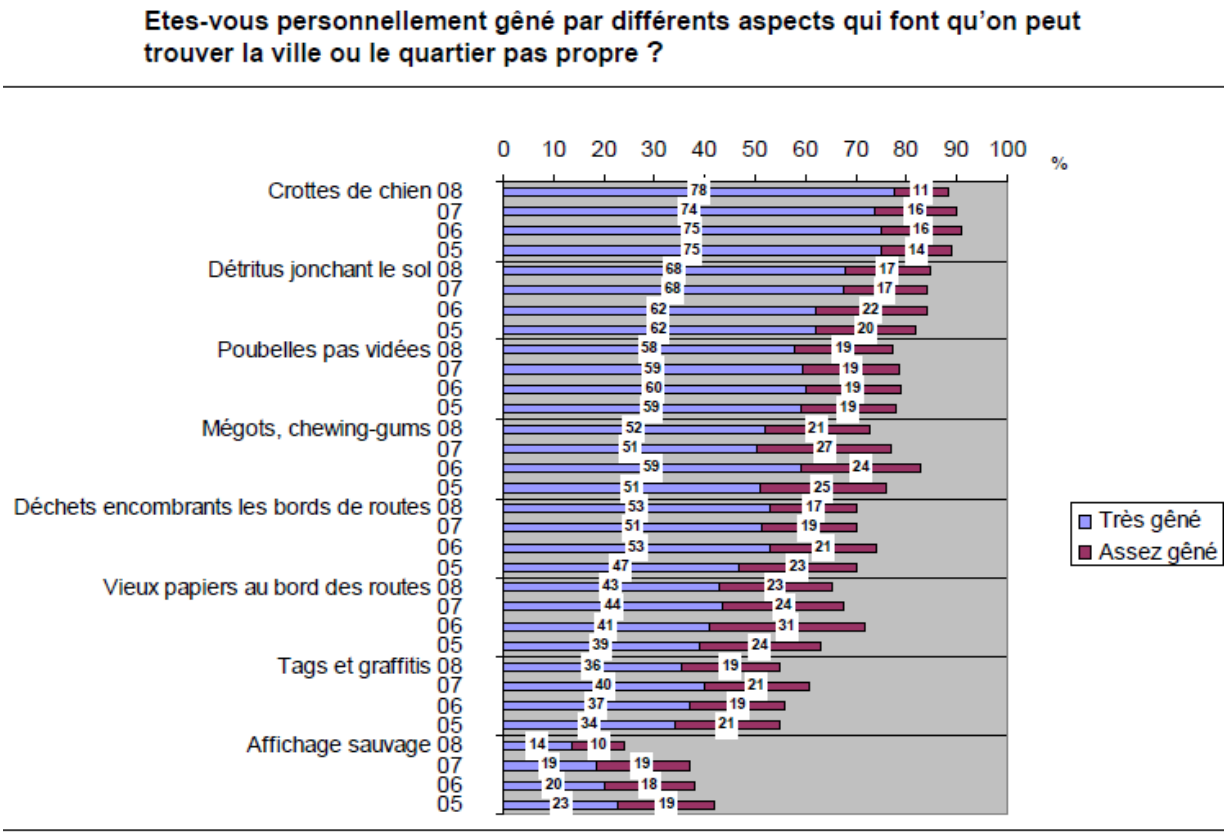

Figure 6 : Gêne exprimée selon les différentes catégories de saletés par la population genevoise sondée de 2005 [05] à 2008 [08] (État de Genève, 2009a : 5) [image de Maneco, publiée avec leur autorisation]

4.1 Déjections canines

Nous n'avons pas réussi à dénicher ne serait-ce qu'un acteur genevois qui ne tienne pas un discours réprobateur sur les déjections canines. Aucune des deux associations canines contactées n'a voulu s'entretenir avec nous à ce sujet[118]. Même les quelques propriétaires de chiens rencontrés au gré des rues m'ont confié être pleinement d'accord avec la saleté que représente les crottes dans l'espace public. Le consensus sur cet aspect de la propreté paraît très largement partagé. D'ailleurs, un site internet dédié aux amis des chiens va même jusqu'à publier un article de la *Tribune de Genève* de 2006, dans lequel le quotidien rapporte les exaspérations de certains habitants et

[118] Il a été envoyé deux courriels à : la Société genevoise des amis du chien et la société canine de Genève.

autres acteurs genevois[119]. Dans un article du *Matin* de 2007, l'évidence est aussi de mise : " Le combat contre les crottes de chien (...) demeure incontournable. "[120]

Cette opinion très majoritairement partagée dans la population genevoise s'explique certainement à travers l'histoire des villes européennes. Depuis plusieurs siècles, les autorités qui tentent de réguler les centres urbains différencient et hiérarchisent les divers déchets des villes. Comme nous le rappelle l'auteur de l' "histoire de la merde" (Laporte, 2003), déjà dans un édit royal français datant de 1539 est écrit : " Art 15. - Deffendons à toutes personnes quelconques de vuider et mettre en la rue aucun feure, fiens, charrées, bouës, ni autres immondices, ne iceux brusler ès rues, ni faire tuer pourceaux ou autres bestes ; mas enjoingnons iceux fiens ou immondices serrer et mettre dedans leurs maisons en panniers et mannequins, pour après les faire porter hors de la dite ville et fauxbourgs d'icelle (...) " (Laporte, 2003 : 36-37). Cet édit fait dire à D. Laporte qu'il y a différenciation attestée dès le 16ème siècle entre les déchets : " Il en va autrement[,] on le voit[,] du sang et de la merde que des épluchures et des eaux de vaisselle. " (Laporte, 2003 : 37) Dans ce même édit est de plus prescrit de creuser dans chaque maison une fosse à excréments. Le rejet organique propre à chaque individu est avec le temps confiné à la sphère privée (Laporte, 2003). L'excrément, humain ou animal, est par conséquent officiellement proscrit des espaces publics urbains. L'excrément devient avec le temps le symbole du sale et de l'abject : " L'excrément est le modèle original du sale, il est le sale par excellence, le dégoûtant objet auquel est associé tout ce que les individus, comme aussi le corps social dans son ensemble, évacuent compulsivement. " (Knaebel, 1991 : 25)

Pourtant, de nombreux témoignages nous rappellent que les déjections organiques étaient présentes en grande quantité dans les villes européennes (De Silguy, 2009). N'oublions pas non plus que l'excrément détient une forte caractéristique olfactive et que celle-ci a été longtemps considérée positivement pour ces vertus thérapeutiques. Il était en effet très courant encore au 19ème siècle de penser, dans les croyances populaires mais aussi venant de quelques médecins, que la " puanteur, répandue sur plus de quatre lieues, préservait la santé publique " (Corbin, 2008 : 312-13). De plus, les excréments urbains étaient récoltés par des travailleurs nommés "boueux". Ceux-ci enlevaient les boues des villes, utilisées par les paysans environ jusqu'à la fin du

[119] www.chien.com/Echos/actualite-canine-397-suisse-geneve-la-ville-ramasse-700-tonnes-de-crottes-par-annee.html?from=2011

[120] *Le Matin* du 25.04.2007, p.12.

19ème siècle comme engrais agricole. Ces fumiers recyclaient les résidus des villes tels que les excréments humains, le crottin de cheval, le lisier de porcs ou encore les fientes de volailles (en plus des ordures ménagères, du sang, des cendres, des déchets de tanneries, des chiffons de laine ou des os calcinés ; De Silguy, 2009 : 55-56). Cette collecte a progressivement disparue au cours du 19ème siècle ; d'abord car les boues contenaient de plus en plus de déchets non putrescibles (comme des bouts de verre, des pièces métalliques, etc.), ensuite grâce à la découverte d'engrais chimiques de synthèse et surtout par la diffusion des idées hygiénistes. A l'ère pastorienne, l'accumulation de boues, de mélanges de déchets ménagers, de balayures et de matières fécales ne sont plus concevables et sont considérés comme dangereux. Pourtant, les représentations populaires françaises encore au 19ème siècle n'apparaissaient pas comme répulsives aux excréments. A. Corbin soulève en ce sens que les ouvriers de voirie d'alors pensent que les "émanations excrémentielles" qu'ils subissent au quotidien leur sont bénéfiques (Corbin, 200 : 313). Or, les hygiénistes du 19ème siècle se sont attelés à lutter contre les nuisances olfactives des villes, considérées comme les premiers "inconvénients" de l'insalubrité de certains lieux (Corbin, 2008 : 200). C'est donc à travers une progressive imposition des valeurs hygiénistes, prônées par la bourgeoisie, que la matière fécale devient repoussante, abjecte et immonde. Cet apprentissage social, en partie délivré à l'école et portant autant sur l'hygiène du corps que sur les pratiques urbaines, débouchera sur une distinction entre les déchets vecteurs de maladies et les autres.

Nous pouvons actuellement penser que les déjections canines sont en quelque sorte les restes de cet "immonde urbain". Leur présence dans l'espace public est le vecteur d'un imaginaire repoussant. C'est pourquoi à l'instar de M. Clavel au début des années 1990, nous affirmons que " les gestes sales sont jugés 'intolérables' s'ils sont liés aux fonctions excrémentielles ou organiques. " (Clavel, 1991 : 11) Ce qui nous amène à penser qu'il existe une différence entre une saleté "menaçant la santé publique" (en tout cas vecteur de ces représentations) et une autre "ne la menaçant pas". M. Clavel rapporte dans le même ordre d'idée qu'une étude menée par le Ministère français de l'environnement[121] distinguait trois types de propreté, dont une qualifiée de "propreté hygiène". Cette catégorie " mettrait en jeu des mécanismes psychologiques profonds " et concernait " les attitudes par rapport aux chiens et aux poubelles " (Clavel, 1991 : 11). Nous validons la thèse psychologique et pensons que si la présence de quelques crottes de chien perdure à Genève, l'origine en est peut-être transgressive au sens

[121] "Étude qualitative. Campagne du Ministère de l'environnement", IFEA, juillet 1982.

énoncé dans notre problématique[122]. En effet, le champ des représentations sociales de l'excrément paraît si profondément ancré dans la population que l'acte de laisser de la matière fécale dans l'espace urbain va forcément à l'encontre d'une norme collectivement partagée (ou alors est totalement involontaire). Y-a-t-il, comme le présuppose l'étude française, un lien entre les types de saletés "déjections canines" et "détritus jonchant les rues" ?

4.2 Détritus dans les rues/parcs

Quelques petites déambulations diurnes nous ont suffi pour constater la diversité des détritus abandonnés dans les espaces publics urbains : vieux journaux, affichettes publicitaires, emballages alimentaires, bouteilles en plastique, cannettes ou berlingots de boissons, mégots de cigarettes, vieux sacs plastiques, habits usés, briquets, restes de consommables alimentaires, etc., etc. Selon le responsable du SEVE (service des espaces verts, ville de Genève), " Les gens consomment de plus en plus à l'extérieur et abandonnent leurs déchets un peu partout [dans les parcs]. "[123] Un aîné du quartier de la Servette fait part depuis longtemps aux autorités de son exaspération face aux détritus urbains : " Cette saleté me révolte. Le pire, peut-être, ce sont ces déchets qui s'amoncellent par terre, juste à côté des poubelles ou des bennes de ramassage. "[124] Afin d'explorer cet aspect de la saleté urbaine, nous devons bien avouer qu'il nous a été difficile de rencontrer des interlocuteurs revendiquant la pratique du "jet de détritus". Nous avons cependant pu interpeller quelques utilisateurs d'espaces verts qui laissaient manifestement trainer des déchets derrière eux. Le résultat de ces petites investigations "ethnographiques"[125] apporte des réponses variées. Les uns ne vont pas jusqu'à la poubelle par paresse ou oublient tels ou tels déchets, les autres affirment qu'ils ramasseront avant de partir alors que quelques uns revendiquent une sorte de désordre " dans une ville de toute façon tellement propre "[126]. Peut-on penser qu'il y a une déresponsabilisation de certains par rapport aux espaces publics ? Peut-être, mais il paraît plus évident dans tous les cas de croire que seule une petite minorité d'individus est la cause de ces saletés. Une différenciation est également soulevée chez certains entre espace vert et espace rue. Un de nos interlocuteurs "lambdas" nous confiait qu'il fait une distinction entre détritus au bord du lac et

[122] Voir en p. 13 de ce travail
[123] Propos tiré d'un article de la *Tribune de Genève* du 7.04.2010, p. 21.
[124] Propos tiré d'un article de la *Tribune de Genève* du 27.02.2009, p. 24.
[125] Au sens où nous avons effectué de petites observations, chères aux ethnologues, afin de "décrire" une pratique.
[126] Propos que nous avons recueillis d'un jeune homme dans le parc des Bastions.

déchets au bord d'une route. Il allait jusqu'à penser que si l'herbe d'un parc est plus verte ou au contraire jaunie, son comportement sera certainement plus ou moins respectueux de la propreté du lieu.

Par ailleurs, il est certain que les détritus urbains sont d'abord le reflet du pouvoir d'achat dans notre société. A Genève en particulier, nous jouissons d'un important accès aux biens de consommation. La critique de G. Debord en rapport à notre société de consommation est peut-être encore plus actuelle que de son temps : " Dans ces zones avancées [les régions les plus industrialisées], l'espace social est envahi par une superposition continue de couches géologiques de marchandises. À ce point de la 'deuxième révolution industrielle', la consommation aliénée devient pour les masses un devoir supplémentaire à la production aliénée." (Debord, 2006 : 779) Nous pouvons constater la multiplication des emballages : " pratiques, hygiéniques, résistants, informatifs et attractifs, les emballages " rencontrent un franc succès depuis déjà plusieurs décennies (De Silguy, 2009 : 196). D'après celle qui a écrit une histoire des ordures, les emballages " emplissent aujourd'hui près du quart des poubelles européennes et consomment beaucoup de matière et d'énergie pour une existence éphémère " (De Silguy, 2009 : 196-7). Mais cette hausse quantitative de matière consommée n'est pas uniquement causée par un pouvoir d'achat élevé en Europe. Si les emballages font enfler la quantité de nos déchets, nos modes de consommation en sont certainement pour quelque chose. Les denrées alimentaires, par exemple, se fractionnent en portions réduites car nos modes de consommation se sont individualisés. Nous sommes à l'ère du jetable et des technologies rapidement obsolètes. Alain Navarro affirme que " le déchet n'est pas que matière et économie. Il est le reflet, peut-être le plus fidèle, de nos pratiques sociales, l'envers concret d'une manière de consommer au plan qualitatif et au plan quantitatif. Révélateur de nos modes et de nos niveaux de vie (...)." (Botta et al., 2002 : V) Toute notre consommation sociétale mène inévitablement à une augmentation du volume des détritus "égarés" ou "jetés".

Rappelons que plus de 80% des genevoises et genevois sondés (baromètre propreté) considèrent les déchets qui jonchent les rues et parcs genevois comme de la saleté. Dès lors, quelles peuvent être les représentations sociales guidant ce consensus largement partagé ? La réponse se situe certainement dans le statut du déchet ou du résidu. Sous l'ère hygiéniste, il était maudit. Sa stagnation dans l'espace public des villes était source de maladies diverses. Le déchet devait alors être dispersé, détruit

ou évacué. Autrement dit, le déchet est toujours porteur d'une certaine virulence à travers l'imaginaire du pourrissement, de la décomposition : " Autant dire que le déchet demeure la matière de la 'contamination' symbolique traduite en contamination quasi 'clinique'. " (Harpet, 1998 : 80) Pour illustrer cette idée, prenons la thématique du compostage urbain. Si beaucoup d'habitants genevois ne pratiquent pas le tri de leurs déchets compostables, c'est par crainte des odeurs[127]. Alors que vidés régulièrement, les déchets organiques ne dégagent pas encore d'odeurs désagréables. D'ailleurs, si ces mêmes résidus compostables stagnent dans une poubelle destinée à être incinérée, de semblables émanations de pourrissement s'en dégagent. Il est aisé d'émettre l'hypothèse que les représentations sociales du pourrissement inhérentes au déchet organique rebutent toujours une partie des Genevois. L'éducation hygiéniste a défini le déchet comme élément à évacuer, la nouvelle gestion urbaine consistant à valoriser le déchet est par conséquent difficile à imposer[128] (Botta et al., 2002). La symbolique du déchet appelle également la notion de reste. Le détritus est une partie d'un tout, rejeté. Dans l'espace public, le déchet qui jonche une rue est un reste dont un individu s'est défait. Pourtant, le détritus hors d'un collecteur de récupération n'est pas à sa place. Une de nos interlocutrices "lambdas" s'est exprimée ainsi à la vue d'un tas de bouteilles vides, "alignées" au bord d'un conteneur enterré[129] : " Ah ben voilà... ça m'étonnerait qu'il y ait eu autant de débordement. Il y a quand même bien quelqu'un qui est venu mettre juste à côté du container. Et ça non franchement, c'est crade ! " Cet exemple illustre parfaitement que par un prolongement de l'hygiénisme, le déchet, reste urbain, vient remettre en cause un ordre dans la ville. C. Harpet, auteur d'une thèse sur le résidu, écrit : " Le déchet est un élément 'narquois' par son immobilisme, par sa position imprévisible et inopportune. Il compromet un ordonnancement urbain. " (Harpet, 1998 : 314) Le bout de papier chewing-gum planté au milieu d'un trottoir n'a rien à y faire. De même qu'une bouteille plastique sur une pelouse verdoyante ou un lot de bouteilles en verre hors d'un conteneur. Pourtant, aucun de ces déchets ne soulève un quelconque danger sanitaire. A peine peuvent-ils parfois être dangereux pour les corps, comme lorsqu'il s'agit par exemple d'un tesson de bouteille. Ils peuvent rester à "leur place" plusieurs années, sans se putréfier (sauf peut-être le papier chewing-gum). L'opinion largement partagée à Genève considère comme sale le détritus urbain, non pour des raisons

[127] Voir brochure de l'État de Genève : http://etat.geneve.ch/dt/SilverpeasWebFileServer/guide_dechets.pdf?ComponentId=kmelia104&SourceFile=1209991247089.pdf&MimeType=application/pdf&Directory=Attachment/Images/

[128] La nouvelle gestion des déchets urbains tente, à travers le tri sélectif de certains résidus, de redonner une valeur économique au plus grand nombres d'entre eux (par exemple : collecte et recyclage de l'aluminium ou du papier).

[129] Voir la première photo proposée lors des entretiens que nous avons qualifiés d'exploratoires.

proprement hygiéniques, mais de part la symbolique qu'il évoque. Mais aussi car celui-ci est vecteur de désordre dans la ville. Le rejet de cette saleté se justifie non par rapport à une virulence véritable, mais selon un critère esthétique. C'est dire qu'à l'heure actuelle, et contrairement au 19ème siècle, la propreté urbaine s'établit prioritairement selon des caractéristiques de l'ordre du visible.

4.3 Déchets encombrants : un entre-deux ?

Il en va principalement de même en ce qui concerne les déchets encombrants. Leur présence compromet encore d'avantage l'esthétique urbaine. Ils sont souvent volumineux et occupent de ce fait parfois massivement l'espace urbain. La vue de ces objets dans la rue trouble d'autant plus l'homogénéité de l'espace public. Leur présence dans les rues est reconnue par près des 3/4 des genevois comme gênante[130]. Alors que nous lui montrions une photo sur laquelle vraisemblablement un canapé et deux fauteuils attendaient au bord d'une route d'être ramassés, une de nos interlocutrices "lambdas" nous confiait : " Le salon est déposé sur le trottoir. C'est pas vilain, mais... ça n'a rien à faire là ! " (voir figure 7) L'ordre de la rue était pour elle rompu. Nous sommes tentés de penser que quelquefois la frontière entre dépôt d'encombrants sauvage ou autorisé, c'est-à-dire avant collecte par la voirie, n'est pas si claire. Comment reconnaître des objets légalement entreposés et d'autres pas, hormis si leur présence se prolonge sur plusieurs jours ? Les déchets encombrants sont bien évidemment un reflet encore plus net de notre société de consommation. Ils sont parfois jetés parce qu'ils ne sont plus utilisables, mais ne sont pas réparés pour autant. Très souvent, ces objets ne sont même pas vétustes, simplement démodés ou ne convenant plus à leurs

Figure 7 : Une des photographies utilisées lors des entretiens exploratoires, Genève [photo de Haykel Ezzeddine, http://planetephotos.blog.tdg.ch]

[130] Selon les baromètres propreté, entre 70% et 74% des répondants l'ont affirmé.

propriétaires. A Genève, leur masse a fortement augmenté ces dix dernières années. Elle est passée de 4'128 tonnes en 2000 (pour tout le canton) à 5'706 tonnes en 2008[131]. Nous pouvons nous demander si toute cette production de déchets urbains ne serait pas le revers de notre société, qui devrait peut-être être qualifiée de société de surconsommation. Les objets sont de plus en plus vite remplacés, faute de solidité et à cause de nouvelles tendances ou d'obsolescence technologique.

Cependant, nous avons tout de même trouvé quelques acteurs nuançant ces représentations. Lors de la campagne propreté 2009 organisée par la ville de Genève, certains puciers genevois ont réagi. Ils ne comprenaient pas la volonté des services de nettoyage de faire place nette, jusque dans les moindres recoins de la ville. D'après un journal en ligne, un brocanteur regrettait " le temps où la Ville de Carouge permettait aux habitants de déposer une fois par mois leurs objets encombrants. Les antiquaires bricoleurs pouvaient alors se servir. "[132] Même s'ils sont proportionnellement très peu nombreux à en vivre, quelques travailleurs, à l'instar de certains puciers, brocanteurs ou artistes plasticiens, utilisent des objets ou restes d'objets dans leur activité professionnelle. Cette matière "encombrante" pour beaucoup, peut donc s'avérer récupérable et utile pour d'autres. Car ces objets sont non seulement très souvent encore réparables, mais sont quelquefois encore en fonction. Le déchet n'est pas toujours un reste, mais parfois encore un tout parfaitement utilisable. Plusieurs interlocuteurs partageaient cet avis et ne comprenaient pas pourquoi il fallait impérativement envoyer à la décharge les objets dont ils voulaient se séparer. L'un d'eux nous confiait ceci : " Si tu entreposes des objets et que les gens ils en ont besoin [et] si tu appelles la voirie, il n'y aura pas le temps pour qu'ils les récupèrent. Alors que bon, tu les laisses dans la rue, c'est comme ça, mais je veux dire que si quelqu'un peut les récupérer, c'est mieux que s'ils vont à la voirie (...). " Suivant cette logique, nous pouvons avancer qu'entreposer des objets de manière "sauvage" dans la rue peut être porteur d'un discours cohérent. Ce discours prône ce que C. de Silguy nomme " le réemploi comme véritable filière de valorisation des rebuts résidentiels " (2009 : 277). De plus, il transgresse volontairement une norme de propreté. Nous pourrions alors affirmer, comme C. De Silguy, que ces pratiques s'inscrivent dans un choix de mode de vie différent : " Cette dérive du mode de vie occidental, liant bonheur et consommation, déferle sur le

[131] Source : État de Genève, service de géologie, sols et déchets. A noter toutefois qu'en 2009, une diminution significative est constatée. voir : www.ge.ch/statistique/domaines/02/02_02/tableaux.asp#7 (tableau des déchets incinérés urbains depuis 2000)

[132] Voir le site internet du quotidien gratuit *20minutes* : www.20min.ch/ro/community/stories/story/17807920

monde. Refusant cette voie, certains choisissent de vivre plus simplement et revendiquent de travailler moins, dépenser moins et consommer moins. Ils rejettent l'accumulation de biens et proposent de créer plus de liens et de bien-être. " (De Silguy, 2009 : 281-2) Mais cette vision vient butter contre les représentations majoritairement reconnues du propre. Les incontrôlables temporalité et spatialité des dépôts d'encombrants pose alors problème. Dans la rue, un parc ou au pied d'un monument, le dépôt de l'objet encombrant, sauvage ou autorisé, sera perçu comme une rupture à l'ordonnancement urbain.

4.4 Les tags et les graffitis

Communément, une différence est faite entre les tags (ou taggs) et les graffitis. Les premiers désignent une simple signature, plus ou moins stylisée, apposée dans un espace public ; alors que les seconds recoupent l'ensemble des expressions non-officielles graphiques, au sens large, peintes en milieu urbain (Goldstein et al., 1992 : 110-113 ; Bender, 1998 : 7) Le terme de tag est un anglicisme. Il serait originaire de New-York, en tant que mot désignant des signatures urbaines, et signifie en anglais "balise" (Barlet, 2004 : 13). Les tags sont d'après un graffeur que nous avons rencontré, " des points de repère et (...) une communication pour les gens de cette culture "[133] En définitive, ils sont, toujours selon lui, " la signature du graffeur ". Les graffs sont quant à eux une forme évoluée des tags, graphiquement (beaucoup) plus complexes , plus colorés, alliant éléments figuratifs et/ou abstraits (Bender, 1998 : 12). Depuis les années 1970 aux États-Unis et leur arrivée en Europe dans les années 1980, ces représentations scripturales et picturales présentes en ville sont associées à l'émergence de tout un mouvement culturel : le *Hip-Hop*[134]. Venu d'Amérique du Nord et plus particulièrement de l'agglomération new-yorkaise, cette mouvance ou culture, selon certains, associe différents modes d'expressions que sont la musique *rap*, la danse *break dance* et la peinture *graff* (Barlet, 2004 : 12 ; Goldstein et al., 1992 : 33-36). Ce mouvement se revendique en tant que tel depuis la fin des années septante aux États-Unis. Il est fortement lié aux revendications des noirs américains et des luttes de gangs de la même époque. Le sociologue genevois M. Vuille écrit que " cette culture urbaine née en réaction à la violence de la rue, aux affrontements entre bandes rivales dans les ghettos, (...) s'affirme pacifique et joyeuse. " (Vuille et al.,

[133] Voir annexe B la retranscription d'un graffeur, p. XVI.
[134] Il ne sera pas question de traiter spécifiquement de cette mouvance artistique et sociale dans ce travail. Voir entre autres sur le sujet : BAZIN Hugues, 1995, *La culture Hip-Hop*, Paris, Desclée de Brouwer.

1992 : 7) Tout un style graphique a été développé à travers l'émergence des graffs et des tags. Cependant, dans l'espace urbain, il est commun de rencontrer des inscriptions qui n'appartiennent pas au champ stylistique du *Hip-Hop*. Nous avons observé qu'à Genève, elles se déclinent majoritairement en deux catégories : les inscriptions lettrées et les pochoirs (ou chablons)[135]. A noter que l'ensemble de ces expressions graphiques et/ou scripturales sont pour une grande part peintes au spray ou quelquefois au gros marqueur feutre (uniquement sur certaines surfaces lisses).

Afin d'aborder cette thématique à Genève, nous nous sommes entretenus avec trois graffiteurs[136] dont deux interviewés ensembles ne faisant pas partie du mouvement *Hip-Hop*[137]. Contrairement à l'avis majoritaire de la population genevoise (selon baromètre), ces individus ont rejeté de façon très claire l'affirmation désignant les graffitis en tant que saleté. Ils sont pleinement conscients qu'ils transgressent une norme institutionnelle et spatiale, et le revendiquent. Dès lors, nous pensons que cette catégorie, qui pour les autorités représente une saleté nuisible à la ville, apparaît comme "contestée". Lorsque les autorités de la ville de Genève sous la magistrature 2003-07 ont décidé de nettoyer ponctuellement et systématiquement tous les graffitis d'une zone, l'ancien responsable des monuments et fontaines nous a affirmé avoir reçu des lettres d'habitants se plaignant de la destruction de l'art de rue. Au sein des services municipaux, les deux responsables que nous avons interviewés déclarent en substance que les graffitis ne sont pas des malpropretés au même titre que les déchets des rues ou les déjections canines. L'un d'eux évoque l'ambiguïté de cette saleté : " le tag et le graffiti font partie de l'expression du mécontentement dans la rue, dans la vie de tous les jours. (...) je pense que c'est juste d'aller l'enlever, parce que je vois pas pourquoi on devrait vivre dans une porcherie... Ceci dit, en l'enlevant, c'est une forme de censure. Donc il faut s'attendre un jour à ce que ça revienne différemment et forcément plus fortement. "

4.4.1 Un désordre dans la ville

[135] Ces graffitis sont faits au spray, à partir d'un contour/pochoir préparé à l'avance. Ils sont souvent aisément reconnaissables, de part leur taille ne dépassant généralement pas 1m2 et leur géométrie.

[136] Nous entendons à travers ce terme une personne qui peint des graffitis au sens large, c'est à dire ne se revendiquant pas nécessairement du mouvement *Hip-Hop*. Les mots graffeurs/taggueurs (ou taggers) seront quant à eux utilisés directement en rapport avec des graffiteurs de culture *Hip-Hop*.

[137] Bien que les tags et graffs sont quantitativement beaucoup plus présents dans l'espace urbain, il existe de nombreux écrits sur les graffeurs/taggueurs du *Hip-Hop* , y compris genevois. Nous nous appuierons sur ces études et c'est pourquoi nous avons donc rencontré plus d'autres graffiteurs et seulement un graffeur/taggueur.

A l'image des autres catégories de saleté, les graffitis sont considérés par les autorités comme un désordre dans la ville. Nous écrivions pour les déchets urbains qu'ils représentent une spatialité improbable et inopportune. C'est d'autant plus vrai pour les sprayages ou marquages urbains. Ils se retrouvent classiquement sur les murs, mais également sur les boîtes aux lettres, les candélabres, les panneaux de signalisations, ou encore sur certains trottoirs, panneaux d'affichage, etc. Où qu'ils soient localisés, ils sont faits pour être vus, voir reconnus. Par conséquent, ils troublent l'ordre visuel initialement conçu. Ce sentiment est partagé par un des responsables de la voirie genevoise, parlant d'une porte d'un local municipal très souvent taguée : " Celle-la, on devrait la faire graffer avec un sujet de voirie ! Je crois que ça serait peut-être pas très bien vu parce qu'il y a des immeubles en face... Il faut vraiment des coins où ça ne gêne pas non plus... et le politique il n'ose pas trop se mouiller non plus. " Le graffiti est donc pour certains une impureté visuelle, vide d'esthétique. Nous avons déjà souligné que M. Maudet taxe les graffitis de "pollution visuelle"[138]. Le magistrat file la métaphore et pense aussi qu'ils constituent une part du " sentiment d'insécurité " en ville : "A tort ou à raison, les gens ont l'impression que s'ils sont entourés de murs, de sols, etc. qui ne sont pas entretenus, qu'il y a une sorte de laisser-aller qui se développe. Que finalement la ville ne requiert pas l'attention qu'elle mérite. Et bien, ça détruit petit à petit le lien social. "[139] Selon ces propos, les graffitis seraient le reflet d'une perte de contrôle de l'espace-ville. En d'autres termes, ces inscriptions seraient l'expression d'un cancer urbain qui détruirait lentement les liens sociaux. Il est donc inacceptable pour toute autorité de concevoir ces maculations comme une expression si diverse soit-elle. M. Maudet poursuit son discours : " Et l'idée derrière cette campagne anti-tags, (...) c'est que le domaine public c'est l'affaire de tous et qu'on ne peut pas se l'approprier. Il n'y a pas de raisons d'être confronté à des dessins, des interpellations, interjections et autres contre les murs que l'on n'a pas sollicités." Le geste de graffiter, au sens scriptural et graphique du terme (M. Maudet ne faisant pas de réelle distinction), désordonne le projet urbain. Il va à l'encontre d'une norme spatiale relevant non de la propreté au sens hygiénique, mais de la propriété. Car "maculer" de peinture un élément du bâti urbain, c'est s'en prendre à la propriété d'autrui, collective dans le cas du domaine public, privée pour les autres. Un sociologue avait déjà commencé cette analyse au début des années 1990 : " Les tags renvoient l'image d'un espace qui n'est pas maîtrisé. Donc il incombe aux autorités ou aux propriétaires d'effacer ces traces de

[138] Voir en p. 50 du travail.
[139] Propos présents dans le reportage de la TSR *La guerre des tags* (voir bibliographie)

désordre " (Kokoreff, 1991 : 100). D'autant plus que le tag et le graff en particulier, participent d'un processus de territorialisation. " La volonté de ces jeunes est de marquer, montrer leur présence (...). " (Goldstein et al., 1992 : 72) Or, ce marquage de territoire, comme souvent décrit dans le contexte nord-américain (Ley et al., 1974), n'est pas identique à Genève. Le bout du lac Léman n'est pas en proie à une lutte entre clans comme l'article du géographe D. Ley le montrait à propos de Philadelphie. Cette territorialisation au sens propre et matériel s'apparente uniquement à une appropriation symbolique. C. Raffestin l'écrivait il y a quelques temps déjà : " En s'appropriant concrètement ou abstraitement un espace, l'acteur 'territorialise' l'espace " (cité dans Tempestini, 1993 : 8).[140]

4.4.2 Signe, signification, art ou transgression ?

Figure 8 : Graff et tags (en gris) sur un mur à Genève, quartier de l'hôpital 2009 [photo de Bruno, publiée avec son accord]

Nous avons passablement observé et recensé, sans pour autant chercher l'exhaustivité, les très nombreux graffitis des rues genevoises. Nous avons tenté de les classer sur la base du type de signes qu'ils représentent. La typologie générale suivante regroupe trois différentes catégories de graffitis. Premièrement, nous distinguons les tags ou signatures à caractère identitaire qui représentent un individu, par son (pré)nom ou son pseudonyme, ou un groupe de personnes. Ces signatures sont très souvent stylisées selon les traits développés dans la culture *Hip-Hop*, mais pas nécessairement (voir figure 8). Nous les distinguons de la deuxième catégorie regroupant en premier lieu les graffs, allant d'une représentation complexifiée du tag à des motifs graphiques quelquefois non figuratifs, à tous les autres graffitis picturaux et graphiques aussi divers soient-ils. Troisièmement, nous regroupons tous les graffitis

[140] Cette citation est tirée de l'ouvrage : RAFFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec. (p.128 selon Tempestini)

constitués de mots ou de lettrages à caractère non-identitaire. Ces derniers détiennent une certaine signification, très vaste, s'étendant du politique, au poétique, jusqu'à l'absurde. Cette simple typologie nous a permis de réfléchir aux différents sens que peut revêtir un graffiti dans l'espace public.

Pour les graffitis du premier groupe et dans une certaine mesure pour ceux du deuxième, le geste consiste seulement à laisser une trace, un signe dans la ville. Mais derrière cette préoccupation, semble se cacher une autre à fort caractère identitaire. Dans un mémoire de licence en géographie genevois datant de près de vingt ans, l'auteur rapporte les propos d'une graffiteuse de vingt-cinq ans qui utilise la technique du pochoir pour sprayer à Genève un motif singulier (voir figure 9) : " (...) c'est mon signe, c'est moi qui l'ai inventé, et je l'aime beaucoup. D'ailleurs je le porte en permanence, on me l'a tatoué, c'est devenu une partie de moi même. " (Tempestini, 1993 : 57) Une logique identitaire assez similaire semble exister chez un très grand nombre de taggueurs/graffeurs. Celui avec lequel nous nous sommes entretenus nous confiait que le graff pour lui " c'est artistique et c'est culturel. Et identitaire aussi. Ça va assez loin. Même au bout d'un moment ça devient aussi une philosophie, une façon de voir le monde, de voir qu'on peut aussi avoir une action sur l'environnement urbain et sur le monde en général "[141]. Il faut certainement préciser qu'il tague et graffe depuis seize ans et que selon ses dires, le graffiti est une sorte de quête, de construction de soi. Les tags et bon nombre de graffs sont donc des signes identitaires. Ils répondent à une volonté de "frapper" l'espace de son nom. Et la reconnaissance est pour certains primordiale : " Être reconnu pour le taggueur, c'est se montrer, c'est donc aussi, avant tout, structurer sa pratique autour d'un critère fondamental : la visibilité " (M.-L. Félonneau et S. Busquets citées dans Barlet, 2004 : 17). Les pratiques du tags comme du graff poursuivent indéniablement cette logique, d'ailleurs confirmée par les dires du graffeur interviewé. Cette affirmation nous a également été attestée par les deux graffiteurs plus politisés que nous avons rencontrés. C'est pour cela que les graffitis sont doublement problématiques pour les autorités genevoises. D'abord parce qu'ils

Figure 9 : Graffiti pochoir dont fait référence Tempestini (1991 : 61)

[141] Voir la retranscription de l'entretien en annexe B, p. XVII.

troublent l'esthétique urbaine conçue par les architectes, aménagistes et urbanistes ; mais également parce qu'ils sont apposés et localisés dans le but d'être visibles. Ils se trouvent par conséquent souvent sur des surfaces très visibles et sont quelquefois de taille particulièrement remarquable. Les graffitis sont de ce fait une "saleté visuelle" d'autant plus dérangeante aux yeux de leurs pourfendeurs.

De plus, la pratique du graffiti dans l'espace urbain représente dans la majeure partie des cas un acte transgressif. Nous l'avons déjà mentionné, peindre ou écrire sur les murs de la ville est considéré selon la législation comme une dégradation, une déprédation de l'espace public ou privé. Cette pratique est illégale et réprimée. Tous les individus s'y adonnant en sont conscients et le revendiquent d'une façon ou d'une autre : " (...) le graffiti, tout à coup, il dit juste que n'importe qui peut marquer son nom quelque part (...). Je ne dis pas que les gens qui le font sont contestataires et révolutionnaires, mais cet acte-là il l'est. "[142] Il est toutefois à noter que le graffeur en question nous a confié qu'à l'heure actuelle, il aspirait à pratiquer sa passion dans la légalité, mais sans concession artistique ou conformisme imposés de l'extérieur. La transgression n'est pas nécessairement l'objectif du graffeur, mais la dimension contestataire ou en tout cas non-conformiste, semble récurrente, comme en témoignait la graffiteuse déjà mentionnée il y a vingt ans : " Faire des graffiti[sic] c'est important, ça prouve qu'on a pas versé dans la norme. " (Tempestini, 1993 : 60) Or les graffitis sont parfois sortis du registre de la transgression. A travers l'émergence de la culture *Hip-Hop*, toute une partie des graffs sont considérés comme un nouveau champ artistique. Certainement car dans le courant des années 1980, quelques pionniers du graff américain ont gagné une grande notoriété en étant exposés dans de prestigieuses galeries new-yorkaises (entre autres). Cependant, pour être exposés, les graffitis ont dû s'adapter aux normes de l'art officiel (Bender, 1998 : 44) T. Cresswell expose le paradoxe que cette reconnaissance sociale impose. Les graffitis passent d'une catégorie "en tant que crime" à une catégorie "en tant qu'art" (Cresswell, 1996 : 50-51)[143]. Avec l'entrée dans les galeries de quelques graffeurs, le statut du graffiti s'inverse sur beaucoup d'aspects : il passe du "dehors" au "dedans", du "temporaire/éphémère" au "permanent", du "sauvage" à "l'apprivoisé"[144]. Il devient de plus un objet d'art respecté et négociable. Une dichotomie c'est en quelque sorte mise en place : " d'un côté l'art, de l'autre, le vulgaire vandalisme " (M.-L.

[142] Voir la retranscription de l'entretien effectué avec un graffeur en annexe B, p, XIX.
[143] Traduction personnelle de l'anglais. La version originale des terme est : "graffiti-as-crime" et "graffiti-as-art".
[144] Tous ces termes sont issus de la typologie dichotomique de Cresswell différenciant les "graffiti-as-crime" des "graffiti-as-art". Les termes originaux traduits par nos soins sont, dans l'ordre : "outside"/"inside", "temporary"/"permanent" et "wild"/"tame"

Figure 10 : Effaçage d'un graffiti après les manifestations contre le G8 en 2003, Genève Place Neuve (Pecorini, 2007 : 200) [photo de Stéphane Pecorini www.ork.ch, publiée avec son accord]

Félonneau et S. Busquets citées dans Barlet, 2004 : 22)[145]. Cette reconnaissance artistique a par conséquent induit une nouvelle ambiguïté envers les graffitis et leurs adeptes. " (...) les taggers sont, pour partie, considérés comme des artistes, leurs graffitis sont appréciés esthétiquement comme l'expression d'un langage 'propre', d'un langage qui les caractérise. " (Jeudy, 1991b : 107) D'ailleurs, les graffeurs eux-mêmes considèrent leur pratique comme artistique, légitimement exposable, mais pas nécessairement : " (...) c'est quand même le mouvement artistique [parlant du graff] de notre génération, je dirais maintenant. C'était quand même un truc qui n'existait pas avant, qui est apparu et qui maintenant est un mouvement planétaire. Il y a des milliers de personnes qui pratiquent ça et c'est logique quelque part que ça rentre dans le monde de l'art. Mais c'est pas forcé et c'est pas qu'il est rentré là pour y rester. "[146] D'où, selon nous, le constat d'une certaine ambiguïté dans les représentations sociales liées aux graffitis. Ils sont souvent associés à la contestation urbaine, au refus de l'ordre car lors de manifestations ou de rassemblements contestataires, ils apparaissent presque systématiquement (voir figure 10). Parfois, ils apparaissent et sont même porteur de messages extrémistes xénophobes lors d'actes criminels tels que des incendies ou des profanations de tombes. De plus, le tag et le graff en particulier (parce que reliés au contexte étasunien) rendent compte d'une lutte pour l'espace urbain, au propre ou au figuré, et les images et représentations de la banlieue new-yorkaise malfamée et dangereuse ne font que renforcer ces représentations. Les propos de la responsable de la

[145] Ces chercheuses sont les auteurs de l'ouvrage : FELONNEAU Marie-Line et BUSQUEST Stéphanie, 2001, *Tags et graffs : les jeunes à la conquête de la ville*, Paris, L'Harmattan.

[146] Voir la retranscription de l'entretien en annexe B, p. XX.

communication de Genève-Tourisme l'illustrent : " ça[tags/graffitis] participe peut-être à une perception négative pour certains c'est sûr, qui se sentent moins en sécurité parce qu'il y a des tags partout, parce qu'ils s'imaginent tout d'un coup qu'ils sont au Bronx... " Pourtant, les graffitis sont aussi vus par beaucoup comme un volet de l'art de la rue, au même titre que le théâtre ou la musique de rue. Ils sont aussi acceptés par certains car ils représentent l'expression nécessaire et souvent sensée d'une marge sociale. Ils peuvent alors inspirer l'insécurité, ou à l'opposé, une forme d'art dans la ville. L'opinion générale de la population genevoise sondée, qui était très partagée sur les tags/graffitis en tant que saleté (voir baromètres), s'explique sans doute par les représentations associées antagoniques. Signalons encore que la municipalité genevoise a commencé à tenter d'encadrer la pratique du graff artistique. Elle a attribué quelques rares zones (surtout des passages sous-voie pour piétons) à la libre expression des graffeurs, tout en luttant contre toute forme de graffitis en-dehors de ces espaces. Quelquefois, elle en mandate même pour repeindre une façade ou une autre[147]. Le graffeur que nous avons interrogé déplore toutefois la très faible surface attribuée légalement aux graffs et affirme également : " Donc en fait ce qui est paradoxal, c'est que quand les gens le font gratuitement ça leur pose problème, mais s'ils peuvent être derrière et donner des sous alors là ça va. " Il paraît relativement clair que la logique municipale répond à la volonté d'encadrer une petite part des graffiteurs, et encore plus légitimement d'exclure l'autre grande part. De ce fait, les autorités cherchent à inclure dans l'espace urbain une partie "respectable" et reconnue de graffitis, afin peut-être d'en amoindrir le caractère transgressif.

[147] Par exemple tout récemment derrière la patinoire des Vernets. A noter tout de même que les autorités ont, selon un des responsables de la voirie interviewé, imposé dans ce cas un droit de regard sur le contenu de la fresque.

Nous avons vu qu'une signification fondamentale, certes indirecte, de tout graffiti relève de la perte de contrôle de l'espace qu'il représente. En outre, cette signification peut être de deux autres types. En premier lieu, certains graffitis, regroupés dans notre troisième catégorie, peuvent être porteurs de messages scripturaux. Lorsque sur un mur est écrit " Avril 2010, la police assassine de sang froid 1 voleur de voiture, les chefs sont satisfaits...", ou " Genève ville propre pleine d'argent sale ", il semble évident que les auteurs de ces graffitis avaient dans l'idée de transmettre un message (voir figure 11 et d'autres photographies en annexe C). Nous avons rencontré deux Genevois pour qui les graffitis sont un " moyen de communication ". Leur objectif est certainement un peu transgressif, " sentir la montée d'adrénaline de l'interdit ", mais est avant tout basé sur la volonté de faire passer un message et de créer l'interpellation : " Je veux amener à la réflexion les passants. " Ce type de graffitis transforme par la même la rue en média. L'espace public devient donc porteur d'un message, politique ou non. Signalons d'ailleurs qu'un graffiti peut être porteur d'une signification directe, sans pour autant comporter de lettrages. C'est parfois par le sens de sa symbolique graphique que le graffiti devient un moyen de communiquer. L'un des deux affirmait aussi ne pas vouloir s'approprier l'espace, confirmant ainsi le but communicationnel. La deuxième signification propre à certains graffitis est plus indirecte. Celle-ci se retrouve surtout dans les graffitis picturaux. Le graffeur rencontré nous confiait que " [graffer,] c'est tout à coup rendre le quotidien un peu plus intéressant et excitant que des murs gris, que des publicités, et apporter peut-être des couleurs ou des visions qui n'existent pas. (...) [Et] d'un coup il y a des assemblages de couleurs qu'on ne trouve pas dans l'urbanisme. Un graffiti c'est ça aussi. Tout d'un coup il y a des couleurs qu'on est pas habitué à voir qui apparaissent quelque part. Et je pense que ça fait quelque chose chez les gens surtout dans la ville.

Figure 11 : Graffiti pochoir présent sur un mur genevois, boulevard de la Cluse 2010 [photo de l'auteur]

"[148] Selon nous, sous-jacente à la pratique du graff, apparaît une critique de l'homogénéité urbaine. Il transparaît clairement dans les propos de nombreux graffeurs que leurs peintures viennent pallier à une urbanisation "déshumanisante" et uniforme[149]. Il est vrai que les graffs très souvent détonnent dans l'espace urbain. Ces fresques ne passent jamais inaperçues. Le philosophe C. Harpet suggère également cette interprétation : " (...) il semble que notre sujet aux prises avec un espace uniforme en viendra à lui appliquer les marques de sa présence, à réduire l'hégémonie aveuglante et aliénante de l'homogénéité spatiale. " (Harpet, 1998 : 261) Les graffitis sont au final porteurs de différentes significations en ville.

Mais pratiquer le graffiti n'est-ce pas également d'une certaine manière redéfinir l'espace public ? C'est-à-dire une façon de repenser les limites et les frontières de ce domaine que la société prétend avoir en commun. Les graffitis ne sont semble-t-il pas nécessairement une forme de résistance réactionnaires ou révolutionnaires, et très souvent ne le sont pas du tout. Nous partageons l'avis d'un anthropologue italien pour qui ces matérialités urbaines signifient avant tout " une radicale interrogation sur les territoires publics, un questionnement sur les relations sociales qui définissent le domaine public " (Brighenti, 2010 : 15)[150]. Le graffeur rencontré nous disait : " C'est des traces d'humains. On peut pas empêcher les herbes de pousser sur les murs, et c'est un peu pareil "[151]. En filigrane de cette affirmation, nous comprenons que derrière la notion d'espace public, les graffitis représentent les marques de l'expression des libertés individuelles de quelques citadins. Ne devrions-nous pas penser que les auteurs de graffitis, quels qu'ils soient, remettent en question un espace public toujours plus régi par des lois et des règlements, devenant du fait un espace toujours plus technocratique ? Mais n'y a-t-il pas également une volonté des graffiteurs de contester une conception actuelle du domaine public qui, au travers d'un système de valeurs hissant au sommet la propriété privée, tend à se "privatiser", par une tendance croissante à cloisonner et contrôler l'usage et le respect absolu de l'espace privé ? De par sa nature de signe non autorisé dans la ville, le graffiti pose la question de l'appartenance de l'espace et de sa légitimité. " Ainsi le tag appelle le conflit entre ceux qui représentent l'usage légitime de l'espace et ceux qui tentent de se l'approprier. " (M.-L. Félonneau et S. Busquets citées dans Barlet, 2004 : 22)

[148] Voir la retranscription de l'entretien en annexe B, p. XXII.
[149] Voir aussi l'article du *Courrier* du 15.04.2009, p. 16 : "Campagne anti-tags : 'un discours déshumanisant appelé nettoyage' "
[150] Traduction personnelle de l'anglais. Texte original :" (...) a radical interrogation of public territories, a questioning of the social relationships that define the public domain "
[151] Voir la retranscription de l'entretien en annexe B, p. XX.

S'abriter derrière l'argument du respect de l'environnement urbain est une manière commode pour les autorités de ne pas tenter de repenser l'espace public et la propriété spatiale, alors que cette question nous paraît sous-jacente à tout graffiti. Ces traces signifiantes sont renvoyées au simple statut de saleté.

4.5 L'affichage "sauvage"

L'affichage dit "sauvage" définit la pose de toute affiche collée hors des espaces prévus à cet effet. Un affichage est généralement déclaré tel lorsqu'il est effectué dans l'espace public, sur des surfaces comme par exemple les armoires électriques, les monuments, les murs, les palissades de chantiers, les troncs d'arbre, les vitrines, les candélabres et autres poteaux urbains, etc. Les premiers faits d'affichages sauvages relatés dans la presse genevoise consultée sont à mettre au crédit des partis politiques locaux. En effet, le Journal de Genève écrit qu'à une séance du Conseil municipal de février 1972, un débuté radical a déposé une résolution demandant que les partis renoncent à " l'affichage sauvage "[152].

L'objet affiche est avant tout un média. Il est très souvent, mais pas exclusivement, formé d'un texte (ou de lettres) et d'un contenu graphique. Ce média, dans sa variante économique, sert " de relais entre producteurs et utilisateurs de biens " (Fitoussi, 1995 : 5). Dans son petit ouvrage sur l'affichage, M. Fitoussi nous apprend que l'affiche participe d'une " mécanique complexe " constituée de " l'image ", du "message " et du " symbole " (1995 : 113). Selon cet économiste et " par rapport à l'histoire de la communication, il est permis de supposer qu'il est le plus vieux média du monde " (1995 : 3).

Comme nous l'avons montré pour le graffiti et le déchet dans l'espace public, l'affichage dit "sauvage" désordonne un certain ordre urbain. Il est également considéré comme une atteinte à la propriété au même titre que le graffiti. A Genève, ce média est explicitement non autorisé et catégorisé comme une saleté urbaine par les autorités (voir plan propreté), rappelons-le, malgré une minorité de la population le considérant comme gênant (entre 24 et 42 % selon les années, baromètres propreté). Tout comme les graffitis, cette dite saleté a été associée par ses détracteurs à la baisse de sécurité urbaine, ou du moins son ressenti, comme en

[152] *Journal de Genève* du 03.02.1972, p. 11.

témoigne un député du parti Radical en 2001 : " le sentiment d'insécurité n'est pas lié à la criminalité, mais à la dégradation du patrimoine urbain causée par le vandalisme et l'affichage sauvage. "[153] Des propos assez similaires sont avancés par P. Maudet en septembre 2010 qui affirme que l'affichage "sauvage" est une " saleté verticale renforçant le sentiment d'insécurité "[154]. Par ailleurs, cet affichage est d'autant moins une malpropreté en terme sanitaire. Rappelons donc, à l'instar de M. Clavel déjà en 1991, que " (...) les inscriptions 'sauvages' - affiches et graffitis -, le linge sur les balcons et les fenêtres, ne présentent guère de danger pour la santé et la sécurité " (Clavel, 1991 : 6). Pour comparaison, ce média non autorisé n'est pas pris en compte en tant que saleté par les autorités de beaucoup de villes européennes telles Bologne ou Grenade (Bertrand et al., 2008 : 5-6 ; Botta et al., 2002 : 93-99). Avec l'adoption d'une "nouvelle loi" en 2007[155], une pluie d'amendes, dont le montant allait en s'accroissant, s'est abattue sur les associations, entreprises et autres groupements qui ont continué à effectuer de l'affichage non autorisé. C'est-pourquoi, plus de trois ans après, le magistrat en charge du DEUS constate, une quasi " éradication de l'affichage sauvage "[156]. Avant la LPR, l'affichage "sauvage" était "toléré" par les autorités communales qui ne pouvaient de toute façon pas poursuivre les mandataires[157]. Avant d'aborder les raisons et la justification d'un tel "mode d'affichage", comprenons que l'élaboration de cette nouvelle loi a été guidée par la volonté partagée par un grand nombre d'élus de considérer l'affichage "sauvage" comme un problème d'ordre et de propreté spatial urbain. En témoigne, entre autres, l'article 1er de ce texte législatif : " La présente loi a pour but de régler l'emploi des procédés de réclame, afin d'assurer la sécurité routière, la protection des sites et l'esthétique des lieux, ainsi que l'ordre public [termes soulignés par nos soins]. "[158]

[153] Propos tenus par un député Radical, Pierre Kunz, dans *Le Temps* du 19 mars 2001.
[154] Propos qu'il a tenu lors du bilan après près de trois ans d'âpre lutte, rapportés dans *Le Courrier* du 14.09.2010, p. 2.
[155] Pour être exact, la loi existait déjà avant 2007 (loi sur les procédés de réclame [LPR] entrée en vigueur en 2000), mais d'importantes modifications ont poussé un comité référendaire à se former en 2006 qui a réussi à faire aboutir un référendum. En mars 2007, la modification de la loi a été acceptée par le peuple genevois à environ 55% (voir les quotidiens du lundi 12.03.2007). Les principales modifications concernaient les sanctions qui sont devenues pénales (avant, uniquement sanctions administratives) et applicables à l'association/groupement/entreprise mandatant la pose (avant, seul le colleur d'affiche pouvait être amendable). En outre, cette modification prévoyait également une mise à disposition par les communes, "dans la mesure du possible", de panneaux pour un affichage gratuit des associations à but non-lucratif. Voir le site internet de l'État de Genève pour la loi en question (LPR) : www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f3_20.html
[156] Voir retranscription de son entretien en annexe B, p. XI.
[157] Le colleur pouvait toutefois être punissable de "dommage à la propriété en cas de plainte" (en rapport à l'art. 144 du code pénal) selon les propos du secrétaire adjoint au département des institutions en 2008 rapportés dans *Le Courrier* (article paru le 24.01.2008, p. 4)
[158] Voir la LPR : www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f3_20.html

4.5.1 Débat autour d'une loi et d'une pratique

En 2007, la votation au sujet de la loi sur les procédés de réclame (LPR) a suscité un débat dans l'opinion publique. Les partis de droite, accompagnés de certaines associations de commerçants, ont appelé à voter une loi pour retrouver une ville plus propre. P. Maudet, alors encore député au Conseil municipal, le proclamait clairement : " Les Genevois en ont ras le bol[sic] d'avoir une ville salie par des affiches."[159] Du côté des opposants, on retrouvait une coalition formée des partis de gauche, de syndicats et d'une dizaine d'associations culturelles[160]. Ils rejetaient l'appellation d'affichage "sauvage" et préféraient parler d'affichage "libre". Il nous paraît sur ce point évident qu'actuellement dans les représentations sociales, le terme "sauvage" est pour beaucoup connoté négativement. Il n'a donc certainement pas été utilisé par tous les partisans de la loi de façon fortuite. L'argument principal des référendaires, encore actuellement partagé par deux représentants de groupements du comité d'alors que nous avons rencontrés, était le caractère communicationnel de l'affiche qui doit rester libre. Ils se sont donc placés sur le terrain de la liberté d'expression. Lors d'une conférence de presse, les référendaires à la nouvelle LPR l'ont qualifiée de loi "liberticide", mais également "monopolistique"[161]. L'affiche étant un instrument de communication politique, l'affichage public se doit de ne pas être dans les seules mains d'une entreprise privée, en l'occurrence la SGA[162]. Un des secrétaires syndicaux de la CGAS[163] s'exclamait à l'époque : " S'il est évident que l'affichage libre doit s'astreindre à des règles de moralité ou de civilité, jamais nous n'accepterons qu'au prétexte d'une certaine idée de la propreté 'visuelle' l'expression individuelle ou collective soit entravée. "[164] Or, cette "bataille d'opinion" a été perdue par les opposants à la loi. Suite à cela, un collectif d'artistes locaux s'est créé sous le nom

[159] Dans *Le Matin* du 14.03.2007, p. 6.

[160] Associations culturelles membres du comité référendaire : l'Association Usine, Les Amis du Moloko et les AmiEs de l'Usine, Rhino, Association Cave 12, ASMV, Théâtre du Loup, Le Galpon, AMR (ainsi que l' Association 360 et SURVAP qui ne sont pas proprement des associations culturelles, mais qui organisent des événements de nature culturels). [voir le site internet de la communauté genevoise d'action syndicale : www.cgas.ch/SPIP/spip.php?rubrique102]

[161] Voir *Le Courrier* du 9.02.2007, p. 3

[162] Société Générale d'Affichage : entreprise qui détient le monopole de l'affichage commercial sur le canton et dont la concession est de temps en temps rediscutée avec le pouvoir exécutif (et dans beaucoup d'autres régions suisses également).

[163] Communauté genevoise d'action syndicale. A noter que nous nous sommes entretenus avec cette même personne, par ailleurs typographe de formation.

[164] Voir le site internet : www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article439 Il est a noter également, que cette loi ne s'applique normalement pas à l'affichage politique (ou artistique). Pourtant, un jugement du Tribunal administratif genevois datant de cet été a confirmé l'amende infligée à une association politique (*Contratom*) qui a dû s'en acquitter pour usage accru du domaine public soumis à autorisation (selon un article du *Courrier* du 14.09.10). Voir aussi sur cette problématique la lettre adressée par le secrétaire de la CGAS au responsable du Service de sécurité de l'espace public (annexe D).

d'*affiches sauvages*[165]. Nous avons rencontré un de ses membres qui nous a confié que cette association a vu le jour " en réaction justement à l'interdiction de l'affichage sauvage et aux conséquences liées à la diffusion culturelle et à la liberté d'expression. "[166] Selon eux, l'affichage libre ou "sauvage" doit avoir sa place en ville : " (...) c'est ça notre idée aussi, (...) d'avoir une expression citoyenne au sein de la ville, que le citoyen puisse reprendre un peu une part dans cette ville et que actuellement au nom de la propreté, de la sécurité, soit-disant, on veut tout balayer"[167]. Ils réfutent l'idée voulant faire de quelqu'affichage qu'il soit une saleté urbaine.

Il faut toutefois rappeler que dans la nouvelle LPR, il est prévu que les communes mettent à disposition des panneaux pour l'affichage libre à but non-lucratif. Selon le responsable du DEUS, la municipalité genevoise a largement rempli cette condition avec la mise en place de 890 emplacements (de format A2 sauf 26 panneaux "grand format" F12)[168]. Malgré cela, il n'y a pas assez de panneaux d'affichage libre pour les associations et ceux-ci sont semble-t-il mal localisés. Ce qui fait dire à la permanente de l'Usine[169] dans les lignes du *Courrier* que les associations doivent se livrer une " guerre " pour l'occupation de l'espace disponible[170]. Et la même personne d'ajouter lors de notre entretien : " Je suis sûr que si tu vas redemander à toutes les associations qui ont fait partie du comité référendaire, elles vont te dire qu'elles se sont adaptées [à la situation actuelle] et qu'elles n'ont peut-être pas eu l'énergie de rester dans cette lutte, mais elles ne vont pas te dire que c'est satisfaisant. Moi je ne connais pas un acteur culturel qui va te le dire. " Pourtant, une membre du parti Démocrate-chrétien, qui avait été une des porte-paroles les plus médiatisée des supporters de la LPR, déclarait que l'adoption de cette nouvelle loi, de par l'installation de panneaux libres d'usage, réglerait les problèmes des associations à but non-lucratif, car " finalement elles sont les premières victimes de cette anarchie. "[171]

---

[165] Ces membres créent des affiches (surtout sérigraphiées ou au pochoir) et vont les apposer dans les rues de Genève. Voir leur site internet : affichesauvage.blogspot.com/

[166] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XXIII.

[167] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XXIV.

[168] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XI et le site internet de la ville pour voir la localisation de tous les panneaux : www.ville-geneve.ch/themes/environnement-urbain-espaces-verts/usage-prive-espace-public/procedes-publicitaires-enseignes/affichage/non-lucratif/

[169] Cette association regroupe tous les lieux culturels présents depuis 1989 dans l'ancienne usine genevoise de dégrossissage d'or. Ce lieu, appelé couramment l'Usine, revendique l'autogestion comme principe organisationnnel. Il est considéré comme l'un des dernier bastion de la culture dite "alternative" à Genève. Après plus de vingt ans d'existence et un passé politique animé, ce lieu a toujours un statut précaire, dépendant d'un contrat de prêt à usage avec les autorités genevoises. (voir sur ce sujet par exemple Rossiaud, 2004 et le site internet de l'association : usine.ch/)

[170] *Le Courrier* du 14.09.2010, p. 2.

[171] Propos qu'elle avait tenus dans un petit reportage du journal télévisé de la chaîne *léman bleu* le 07.02.2007.

Selon un grand nombre d'associations culturelles, l'affichage dit "sauvage" était une nécessité pour elles[172]. La permanente de l'association Usine énonce qu'il sert à la " promotion de la vie associative ". N'ayant pas les moyens financiers de recourir à l'entreprise privée SGA, la visibilité dans la ville de ces associations en dépend : " L'affichage (...) c'est une vitrine. (...) Si tu tues l'existence visuelle d'un mouvement, tu le tues petit à petit. "[173] Ce mode d'affichage alternatif représentait donc selon ces associations une obligation à la fois pour promouvoir leurs activités, mais également pour faire preuve de leur existence dans la vie urbaine. L'Usine déclare aujourd'hui miser en premier lieu sur la "cyberpromotion", par le biais du *mailing*[174] ou des réseaux sociaux internet. L'affichage "sauvage" était aussi une manière de contrebalancer l'affichage publicitaire : " Si les TPG, si la Comédie, le Grand-théâtre, ils ont le droit d'avoir leurs affiches parce qu'ils paient pour, nous on a le droit aussi d'avoir des affiches. Parce que après, ça veut dire qu'il n'y a qu'une partie de Genève qui est visible. "[175] Cette idée d'inégalité dans l'usage de l'espace public est aussi développée par le secrétaire syndical interviewé : " L'affiche de rue sur des campagnes politiques, elle répond a un besoin des militants - c'est pas un exutoire car elle a quand même un effet - des militants qui se disent 'mais on fait vraiment pas le poids dans la campagne'. Quand on a des trams entiers couverts de pubs, ou des bus, recommandant de voter ceci ou cela, les éléments de la classe laborieuse ont de la peine à avaler... Alors évidemment ils se coordonnent pour faire des affichages. " La permanente de l'Usine interviewée confirme pleinement cet argument et le développe de manière un peu plus radicale, sur un ton quelque peu irréaliste et utopiste : " C'est aussi une histoire d'égalité. Le jour où on dit qu'on affiche plus du tout sur papier à Genève, (...) donc il n'y a plus de panneaux de la SGA, il n'y a plus personne qui se fait de l'argent avec ça, alors ok ; on passe tous à internet (...)." En plus de partager pleinement cet avis, le collectif *affiches sauvages* décline une autre facette de l'argumentaire. Le représentant de ce groupe retourne l'argument de la "saleté" esthétique des pourfendeurs de l'affichage "sauvage" et déclare : " Ce qui nous dérange aussi beaucoup c'est qu'il y a une pollution, disons visuelle, en lien avec certaines publicités et avec certains messages publicitaires. Et c'est vrai que nous, c'est aussi une façon de dire qu'on n'accepte pas cette forme de pollution visuelle commerciale et qu'en même temps on nous donne pas les moyens de répondre à

[172] D'après les propos que nous avons recueillis et selon ceux rapportés dans la presse. Pour preuve aussi le nombre d'associations culturelles qui ont fait partie du comité référendaire en 2006-7, contre les modifications de la LPR.
[173] Toujours d'après les propos recueillis auprès d'une permanent de l'Usine.
[174] Envoi grâce à des bases de données de courriers électroniques aux personnes inscrites au préalable.
[175] Propos de la permanente de l'Usine interrogée.

cette pollution visuelle. "[176] Dans cette optique, l'affichage "sauvage" peut être considéré comme un droit de réponse à l'affichage commercial. Sa pratique s'apparente à une transgression claire dont l'objectif est entre autres de réfléchir à l'utilisation de l'espace public en partie mis à la disposition des annonceurs. Signalons encore que le débat sur la "pollution visuelle" que constituerait l'affichage commercial, avait déjà débuté au début du 20ème siècle à Genève, dans un article nommé "Les abus de l'affichage". Son auteur implorait l'arrêt de l'expansion de l'affichage commercial dans l'espace public (environnement urbain et rural) qui, disait-il, défigurait le paysage. A noter que dans cet article, les "sauvages" ne désignaient pas le matériel affiché, mais bien les entrepreneurs usant des réclames à outrance[177]!

[176] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XXVI.
[177] Dans le Journal de Genève du 10.08.1909, p. 2 ; propos salués dans une tribune libre offerte à une entreprise zurichoise le 17.09.1909, p.3 du même journal.

4.5.2 Un révélateur de représentations différentes de la ville

Une part de la vie associative culturelle genevoise du type de l'Usine ou anciennement d'Artamis, revendique une appropriation différente de l'espace urbain. Ces milieux étaient anciennement proches voire même partie prenante du mouvement squat genevois défunt[178]. La permanente de l'Usine déclare que ces associations " représentent le côté spontané " de ce qui peut avoir lieu en ville. La pratique de l'affichage "sauvage" peut s'apparenter à " s'approprier des petits bouts de ville " toujours selon les dires de cette personne. Maintenant, l'utilisation des panneaux d'affichage libre ne remplissent plus du tout cette fonction spontanée et hors cadre. Au contraire, l'affiche est contenue et cadrée. Un lieu comme l'Usine revendique également une organisation autogérée, par conséquent peu influencée par l'organisation extérieure. Il en est pourtant contraint avec l'adoption et la mise en application d'une loi telle que la LPR, qui réglemente plus strictement l'utilisation de l'espace publique. La marginalité ou transgression spatiale en est restreinte. Pourtant, l'Usine revendique être " marginale dans une façon de faire ", voulant " proposer quelque chose de différent " dans le vivre en ville.

Figure 12 : Affiche posée par le collectif affiches sauvages, Genève 2010 [photo de Bruno, publiée avec son accord]

Le collectif affiches sauvages revendique l'espace-rue en tant que lieu d'expression politique mais aussi artistique. Pour parler de leur action, le membre que nous avons interviewé disait que " c'est une expression culturelle citoyenne. "[179] Les membres de ce collectif posent des affiches

[178] Il n'existe presque plus de bâtiments d'habitation ou d'ateliers de création squattés à Genève. Voir sur ce mouvement les textes de Rossiaud, 2004, Matthey, 1998 et Pattaroni, 2007.
[179] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XXV.

souvent significatives et transgressives, mais sans toutefois utiliser de slogans politiques au sens strict. Cette pratique nous semble participer un peu à la même logique que celle de la trace du graffiti dans l'espace urbain. Elle interroge les limites et la définition même du domaine public. Mais à la différence du graffiti, l'utilisation du média affiche permet aux passants de récupérer, de déplacer ou de s'approprier la trace laissée dans la ville. C'est d'ailleurs l'une des volontés du collectif. La personne qui le représentait était aussi porteuse d'un discours très différent de celui des autorités sur la propreté : " (...) on a aussi une position par rapport à tout ce qui est de la propreté, en disant que le discours actuel, c'est de dire que la propreté rassure la population, sécurise la population. Et ça c'est des choses auxquelles on n'adhère pas du tout. "[180] Ces quelques mots, selon nous, laissent transparaître un refus d'un "propre en ordre" urbain un peu conformiste. Peut-être aussi une envie de ville quelque peu désordonnée. Mais au-delà de la remise en question de la norme spatiale, il y a de plus une volonté esthétique : " On est pas du tout pour causer un dommage. On ne veut pas détériorer quelque chose. On veut juste embellir la ville. "[181] Sous-jacent à l'interdiction de l'affichage non autorisé, qui désordonne, il y a certainement une volonté de rendre l'urbain plus homogène, immaculé, beau. A ce propos, la directrice adjointe de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève s'exclamait à l'heure des résultats de la votation en 2007 : " C'est un oui à la beauté de Genève. "[182] D'après ces propos, nous sommes tentés de penser que derrière l'affichage "sauvage", il y a pour certains les reflets des représentations du dégradé, du pourrissement. Cela pourrait s'expliquer par les affiches "sauvages" qui quelquefois étaient à moitié arrachées ou qui s'empilaient les unes sur les autres sur des surfaces bien visibles de la ville. Peut-être aussi que c'est un argument de plus en faveur d'un lien inextricable entre propreté et ordre en matière spatiale. Une propreté qui apparaît toujours plus distinctement comme une propreté du visible. A l'inverse, l'affichage "sauvage", artistique ou non, interroge l'uniformité de la ville et démontre une divergence patente entre diverses représentations de l'esthétique urbaine.

[180] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XXVI.
[181] Voir la retranscription de son entretien en annexe B, p. XXV.
[182] *Le Courrier* du 12.03.2007, p. 5.

3ème partie : Conclusion

5. Ordre urbain et transgression dans la ville

> "L'ordre effectif des choses est justement ce que les tactiques "populaires" détournent à des fins propres, sans l'illusion qu'il va changer de sitôt. Alors qu'il est exploité par un pouvoir dominant, ou simplement dénié par un discours idéologique, ici l'ordre est *joué* par un art." (De Certeau, 1990 : 46)

La première hypothèse générale de notre recherche mettait en lien les normes régissant un espace et les représentations partagées par les acteurs les pratiquant. Nous avons tenter de montrer que les autorités genevoises, à travers un discours et l'application d'une politique spécifique, sont les révélateurs d'une certaine conception de la propreté urbaine. La définition et la mise en application de la notion de propreté publique étant subjective, mais sur certains aspects partagées par beaucoup d'individus, sous-tendent des normes et des représentations spatiales, notamment par l'établissement d'une catégorisation des saletés urbaines. Les quelques éléments du cas genevois discutés dans ce travail le montrent. Quant à savoir si ces normes de propreté urbaine ont plutôt un statut de convenance ou plutôt d'ordre, cette question est plus ardue à résoudre.

5.1 Propreté et contrôle public

Nous avons vu, surtout dans les deuxième et troisième chapitres de ce travail, que les autorités genevoises portent toute une politique publique - mais à laquelle des entreprises privées sont de plus en plus régulièrement associées - afin d'optimiser la propreté de la ville. Cette organisation s'appuie sur trois axes structurants : l'information, la logistique et la répression. Sous l'impulsion du nouveau magistrat et avec la création d'un nouveau département regroupant presque toutes les composantes définies comme relevant de la propreté, différentes campagnes de sensibilisation ont été réalisées en plus de la mise en place de nouvelles infrastructures. En outre, à travers la création d'une nouvelle unité de gestion des incivilités au sein de la voirie, et d'un renfort de la coopération entre le "service de la sécurité et de l'espace public" d'une part et celui de la "voirie-ville propre" d'autre

part, le pan répressif de cette politique s'est passablement renforcé. L'évolution récente de la gestion de la propreté à Genève, tend à impliquer plus fortement les agents de sécurité municipaux tant dans des actions de prévention que de répression. Le contrôle public s'invite plus fréquemment sur le terrain de la propreté. Un des anciens responsables d'un service municipal nous a par exemple déclaré qu'en matière de graffitis, une politique " systématique de dépôt de plainte " a été mise en place par M. Maudet. Sur un autre registre, les associations et groupements culturels ou politiques, reçoivent, systématiquement depuis 2007, des amendes pour des affichages non autorisés. De plus, quelques traques sont semble-t-il parfois organisées pour attraper "en flagrant délit" un propriétaire de chien récalcitrant à l'utilisation des caninettes[183]. Et récemment sont parues dans la presse locale des annonces de la municipalité pour l'engagement de "contrôleur-euse-s du domaine public"[184]. Leur mission est décrite ainsi : " (...) déceler, dénoncer et prévenir toute incivilité (...). Vous contrôlerez les heures de sortie des ordures ménagères et les conteneurs à ordures, le respect du tri des déchets et la provenance des débarras sauvages. Vous serez également chargé-e de surveiller les sites de récupération, de détecter les tags ou autres souillures sur le domaine public, ainsi que de signaler les déprédations sur le mobilier urbain. " Tous ces exemples concordent avec l'idée que la gestion de la propreté est certes toujours conçue à travers l'élaboration de nouveaux aménagements logistiques, mais également à travers un renforcement des mesures sécuritaires. Pourtant, le magistrat depuis bientôt quatre ans en charge du DEUS affirme que " (...) notre modèle n'est pas celui d'une ville 'propre en ordre' mais simplement d'une ville entretenue où il fait bon vivre " (P. Maudet dans *Le Courrier* du 12 décembre 2008, p. 3). Nous serions tentés d'ajouter : (...) où il fait bon vivre dans la norme. M. Maudet dément vouloir développer une gestion de la propreté à la manière " singapourienne "[185], mais force est de constater que tout un pan des mesures qu'il met en place renforce un contrôle urbain à cet égard. L'articulation "propreté-ordre" en sort par conséquent renforcée.

5.2 Saletés "reconnues" et "contestées"

Qui plus est, la catégorisation actuelle des différents types de saletés (définie par le plan propreté) semble faire la part belle à une propreté du visible. A la différence de

[183] Selon les propos de M. Maudet lui-même. Voir en annexe B, p. XII.
[184] Voir en annexe D.
[185] Selon ses propos . Voir en annexe B, p. X.

l'organisation de la propreté jusqu'au début du 20ème siècle en Europe et particulièrement à Genève (Corbin, 2008 ; Sardet, 1988), la gestion de la propreté urbaine est actuellement basée d'abord sur une mise en ordre esthétique et visuelle de l'espace urbain. Évidemment, elle relève également de notions propres à l'hygiène publique, mais ses prérogatives ne s'y limitent pas. La gestion de la propreté urbaine a donc non seulement pour objectif la santé publique, mais aussi l'esthétique et l'homogénéité de l'espace public. Pour preuve la volonté croissante de la municipalité genevoise de "lutter"[186] contre la prolifération des graffitis urbains en tous genres, ainsi que l'organisation qu'elle a mise en place pour "éradiquer"[187] l'affichage dit "sauvage". Nous avons essayé de montrer que ces deux catégories n'étaient pas "naturellement" devenues des éléments considérés comme salissant dans la ville. Il ne faut d'ailleurs pas négliger que pour toute une frange de la population, pas si marginale que cela selon toute vraisemblance (voir le début du chapitre 4), ces deux éléments ne représentent pas une saleté urbaine. C'est pourquoi nous pensons que ces deux saletés sont largement "contestées" (graffitis et affichage dit "sauvage"), alors que les autres sont majoritairement "reconnues" par les genevois (déjections canines, déchets jonchant le sol et dans une moindre mesure, objets encombrants "sauvages"). Les éléments constituant la définition même de la propreté, relèvent par conséquent déjà de certaines conceptions subjectives de la ville. Ces représentations sous-jacentes servent à l'institutionnalisation d'une propreté qui relève en tout cas autant d'un ordre construit et arbitraire que d'une organisation très largement, et sur tous ses aspects, partagée par tous. Nous pensons que l'affirmation suivante de M. Clavel s'applique tout à fait au cas genevois : " La propreté de la ville (...) relève des techniques de gestion, d'une conception de la propreté qui l'apparente à un certain ordre public. " (Clavel, 1991 : 12)

5.3 Ordre et transgressions urbains : une redéfinition de l'espace public ?

Notre recherche s'est également préoccupée d'analyser certains actes transgressifs allant à l'encontre de certaines normes spatiales en matière de propreté. Nous pensons qu'au travers des exemples des graffitis et de l'affichage "sauvage", dans une moindre mesure avec les dépôts d'encombrants "sauvages", nous pouvons affirmer que ces pratiques sont porteuses de significations sociales et spatiales. Or, nous

[186] Terme utilisé par la municipalité (voir le troisième chapitre de cette recherche).
[187] Idem

posions également en hypothèse que ces transgressions étaient la "traduction" de revendications sociales. Au sens large du terme, l'acception se révèle vraie, mais pas toujours au sens politique. Les graffitis ne sont pour la plupart pas explicitement des injonctions politiques, alors que les rares affiches non autorisées encore existantes à Genève peuvent l'être. Mais intrinsèquement, ces pratiques posent toutes deux la question de la définition et des limites de l'espace public. Et d'un autre point de vue, elles interrogent certaines conceptions urbanistiques largement partagées. Guy Debord énonçait déjà à la fin des années 1960 que le développement de l'urbanisme, cette logique du système capitaliste pour " refaire la totalité de l'espace comme son propre décor ", allait engendrer *de facto* la suppression de l'espace public, " la suppression de la rue " (Debord, 2006 : 838-9). A Genève, cette logique n'a pas abouti à la fin de l'espace public, mais celui-ci semble régi par un plus grand nombre de règlements publics et paraît tendre vers une homogénéisation d'ailleurs voulue par les services publics. Le " monologue du propre " et ses " unités restrictives ", comme l'écrit C. Harpet (1998 : 314), tendent en tout cas à réduire l'hétérogénéité urbaine avec l'objectif d'une certaine uniformité esthétique. Il semble également que l'évolution des normes de propreté urbaines, principalement de l'ordre du visible, convoquent un idéal lisse et brillant propre à l'espace domestique. Ce qui *de facto* conduit à une certaine forme de domestication de l'espace public et donc à sa privatisation, non en rapport à sa propriété, mais d'après la conception de son entretien (Kokoreff, 1991 : 94). Le philosophe M. Serres énonce même que " l*e propre s'acquiert et se conserve par le sale.* (...) Le crachat souille la soupe, le logo l'objet, la signature la page : *propriété, propreté*, même combat dit par le même mot, de même origine et de même sens. La propriété *se marque*, comme le pas laisse sa trace " (2008 : 7)[188]. Peut-être pouvons-nous considérer, comme l'annonçait deux auteurs dans l'*International situationniste*, que le développement de l'urbanisme s'accompagne " d'un chantage à l'utilité " (1997 : 214)[189]. Les traces individuelles comme les tags ou les fresques-graffitis n'y sont pas tolérés, ou largement mis en marge. L'aménagement urbain n'est-il pas en passe de supprimer tous les interstices spatiaux et par là d'uniformiser et d'exclure certaines expressions sociales urbaines ? De fait, il n'existe en ville de Genève quasiment plus d'espaces non-aménagés et non-désignés comme les terrains vagues ou les friches industrielles. Comme l'affirmaient A. Bailly et d'autres auteurs dans un ouvrage sur la ville : " La recherche de la symétrie s'accompagne d'un souci de l'uniformité parfois poussé à l'extrême.

[188] Les mots en *italique* sont présents dans le texte original.
[189] Article signé Attila KOTANYI et Raoul VANEIGEM.

L'uniformité est tout autant présente dans la vie des habitants, dont l'emploi du temps est parfois réglé avec une grande minutie et une ennuyeuse monotonie, que dans la structure et l'architecture des villes " (1995 : 85)[190]. Le projet d'homogénéisation de la ville exclut nécessairement certaines pratiques sociales et donc l'acteur urbain s'éloignant de la norme proclamée en est peu ou prou exclue. L'ordre induit par l'aménagement et l'ordonnancement de la ville fragmente par conséquent la composition sociale de l'espace urbain : " La fragmentation de la ville (...) apparaît ainsi comme le revers inévitable de l'agencement de la ville. Chaque ordre nourrit ainsi son horizon de fragmentation et de ségrégation " (Pattaroni, 2007 : 310). " L'amorce d'une gentrification " semble se dérouler depuis une dizaine d'années à l'échelle suisse et par la même à Genève (Rérat et al., 2008 : 52). L'aménagement urbain actuel favorise donc la mise à l'écart des catégories socioprofessionnelles basses des centre-villes et contribue à leur " élitisation "[191].

Selon A. Corbin, les bourgeois du 19ème siècle ont déjà étroitement mis en relation les deux notions de sécurité et de propreté : " les réformateurs [parisiens] caressent le projet d'évacuer tout à la fois l'ordure et le vagabond, les puanteurs de l'immondice et l'infection sociale. " (2008 : 138) N'est-ce pas toujours dans une moindre mesure le cas à l'heure actuelle à Genève ? L'arrivée de D. Zappelli au poste de Procureur général de la République concorde avec la fin de la tolérance des squats sur le canton. Depuis son entrée en fonction, les quelques cent trente bâtiments squattés en 2002 ont pratiquement tous été évacués de leur "occupants illégitimes au sens légal", les squatters[192]. De plus, la pratique de la mendicité est devenue punissable de l'amende fin 2007 par une modification de la loi pénale genevoise, entrainant de fait une population déjà très précaire à une plus grande marginalité[193]. Ne peut-on voir dans ces "nouvelles exclusions sociales" un parallèle avec le "nettoyage social urbain" dénoncé par A. Corbin au 19ème siècle ? Dans ce qu'il nomme la " saleté post-hygiéniste ", M. Kokoreff y inclut les marginaux, les exclus sociaux et culturels (SDF, mendiants, etc. ; 1991 : 100-101). Cet auteur entrevoyait dans ce nouvel hygiénisme une " propreté du visible " dont " la saleté reste une menace [d'abord] (...) en ce qu'elle est une 'offense contre l'ordre'. " (1991 : 93) Notre étude du cas genevois nous a révélé une conception de la propreté similaire sur ces points. Une réflexion de

[190] Voir aussi Choay, 1965 : 65-73.
[191] Voir l'article de Rérat et al., 2008 : 40-41.
[192] Voir le journal français *Le Monde* du 25 Juillet 2007 : "Le plus vieux squat de Genève a été évacué par la police". Et pour un décompte des squats genevois en 2001, voir : THERET Xavier, 2001, *Les squats et leurs habitants en tant qu'éléments et acteurs du cadre urbain de Genève*, Montpellier, mémoire de maîtrise de géographie.
[193] Voir l'article 11A de la loi pénale genevoise sur le site internet : www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_E4_05.html

C. Harpet prolonge cette discussion, plus spécifiquement sur le statut du déchet et du sale dans une société potentiellement post-hygiéniste : " Le déchet n'est plus seulement l'objet d'une vindicte du fait d'une 'virulence' ou d'une 'pestilence' rattachée à ses émanations, mais se trouve disqualifié dès lors par sa seule présence visible. Même s'il ne sent point, il constitue une atteinte à la sérénité d'un regard ne devant pas rencontrer d'obstacles prompts à brouiller un ordre visuel, un paysage ordonné. Le seuil de tolérance en est diminué du coup par ce doublet esthétique du 'sentir' et du 'voir'. La hiérarchie des obsessions et des perceptions semble avoir subi une sorte de mutation en privilégiant le voir sur le 'sentir'. Le culte de l'image et du visuel participent pleinement à cette nouvelle forme de revendication d'un espace perçu libéré de ses 'obstacles' et 'parasites' visuels. " (Harpet, 1998 : 345) Selon les géographes L. Matthey et O. Walther, ce " nouvel hygiénisme " est à mettre à la solde de la montée en puissance de la *new middle class* (ou classe moyenne supérieure) qui se caractérise toujours d'avantage à travers une consommation ostentatoire et une distinction sociologique accrues (2005). Les nouvelles normes de propreté urbaine résultent-elles de cette ascension sociale, et par là de l'imposition des représentations partagées par ce nouveau groupe social dominant à l'ensemble de la société ?

Bibliographie

Ouvrages et articles de référence :

AUGÉ Marc, 1992, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité,* Paris, Seuil. [Coll. La librairie du XXème siècle]

BAILLY Antoine, BAUMONT Catherine, HURIOT Jean-Marie et SALLEZ Alain, 1995, *Représenter la ville,* Paris, Economica. [coll. GEO poche]

BAILLY Antoine, 1980, *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude leur utilisation dans la recherche géographique,* Paris, Université de Lille III service de reproduction des thèses.

BARDE Charles, 1891, *Salubrité des habitations et hygiène des villes*, Genève, librairie Stapelmohr.

BARLET Arnaud, 2004, *"Stratégie anti-graffiti" : Zurich en conflit ouvert avec ses sprayeurs*, Genève, travail de recherche à l'Institut d'études sociales (ies).

BAUBONNE Audrey, 2009, *Écoles ménagères et enseignement ménager en Suisse romande (XIXème siècle - 1970) : de l'éducation féminine à l'émancipation féministe*, Genève, mémoire de maîtrise universitaire en histoire économique et sociale.

BENDER Laurie, 1998, *Les graffs : l'art de la rue ?*, Genève, mémoire de licence universitaire en sociologie.

BLANCHET Alain, 1997, *Dire et faire dire : l'entretien*, Paris, Armand Colin.

BOURDIEU Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique,* Paris, Seuil. [textes initialement publiés en français sous le titre "Ce que parler veut dire" par la Librairie Arthème Fayard en 1982 ; édition revue et augmentée par l'auteur]

BOTTA Henri, BERDIER Chantal et DELEUIL Jean-Michel (dirs), 2002, *Enjeux de la propreté urbaine,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes. [coll. des sciences appliquées de l'INSA de Lyon]

BRIGHENTI Andrea Mubi, 2010, «At the wall : graffiti writers, urban territoriality and public domain», *space and culture*, vol. XX, no X, pp. 1-18.

De CERTEAU Michel, 1990, *L'invention du quotidien : 1. arts de faire,* Paris, Gallimard. [coll. folio essais, éd. originale de 1980]

De CERTEAU Michel, GIARD Luce et MAYOL Pierre, 1994, *L'invention du quotidien : 2. habiter, cuisiner,* Paris, Gallimard. [coll. folio essais, éd. originale de 1980 dont les co-auteurs étaient seulement Giard L. et Mayol P., version augmentée de textes de Certeau M.]

CESARI-LUSSO Vittoria, 2000, «L'entretien de recherche dans l'étude des processus identitaires de jeunes issus de la migration», *cahiers de psychologie - université de Neuchâtel,* no 36, pp. 13-26.

CHOAY Françoise, 1965, «L'urbanisme en question», *in* CHOAY F. *L'urbanisme,*

utopies et réalités : une anthologie, Paris, Seuil, pp. 7-83. [coll. Points Sciences humaines]

CLAVEL Maïté, 1986, «Propretés : mots, rites, images», *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 80, pp. 41-51.

CLAVEL Maïté, 1991, «La propreté au risque de l'exclusion : gestion de la propreté urbaine et images de villes», *Les annales de la recherche urbaine*, no 53, pp. 5-22.

CORBIN Alain, 2008, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Flammarion. [Coll. Champs ; première publication en 1982]

CORNU Daniel (animateur), 1984, «Table ronde : l'ordre et le désordre que nous vivons», *in* DUPUY R.J. BUTOR M. et al., *XXIXe rencontres internationales de Genève : Ordre et désordre,* Neuchâtel, éd. de la Baconnière, pp. 19-32. [table ronde entièrement retranscrite ayant eu lieu le 19 septembre 1983 ; Geneviève Heller entre autres participantes]

CRESSWELL Tim, 1996, *In place/out of place : geography, ideology, and transgression,* Minneapolis Mn., University of Minnesota Press.

DEBORD Guy, 2006, «La société du spectacle», *in* DEBORD G. *Œuvres,* Paris, Gallimard, pp. 764-859. [coll. Quarto; première publication en 1967]

DEBORD Guy, 2006, «Introduction à une critique de la géographie urbaine», *in* DEBORD G. *Œuvres,* Paris, Gallimard, pp. 204-209. [coll. Quarto; première publication en 1955 dans *Les lèvres nues* no 6]

DELAPIERRE Claudine, 1986, «La Suisse sous cellophane», *Cahiers du département des langues et des sciences du langage*, no 3, pp. 33-44.

DICKENS Luke, 2008, «Placing post-graffiti: the journey of the Peckham Rock», *cultural geographies*, no 15, pp. 471-496.

DUPUIS Blaise, 2007, *Une géographie de la publicité : logiques de localisation de l'affichage en ville de Neuchâtel*, Neuchâtel, mémoire de licence universitaire en géographie. [publié dans la collection Géo regards de l'institut de géographie de Neuchâtel, no 69]

FITOUSSI Marcel, 1995, *L'affichage*, Paris, PUF. [Coll. Que sais-je ?]

GASCAR Pierre, 1984, *Genève*, Seyssel, Champ Vallon. [Coll. Des villes]

GOLDSTEIN Joël, PERROTTA Alexandre, 1992, *Let's move, let's tag ! ou la rage du spray*, Genève, Les éditions IES institut d'études sociales. [Annales du centre de recherche sociale no 31]

GROULX Lionel-H., 2003, «Querelles autour des méthodes», *Socio-anthropologie [en ligne]*, no 2. [mis en ligne le 15 janvier 2003, URL : http://socio-anthropologie.revues.org/document30.html]

GROSJEAN Michèle et THIBAUD Jean-Paul (dirs), 2001, *L'espace urbain en*

méthodes, Marseille, Parenthèses. [Coll. Eupalinos. Architechture et urbanisme]

GUIGO Denis, 1991, «Sisyphe dans la ville : la propreté à Besançon au fil des âges», *Les annales de la recherche urbaine*, no 53, pp. 47-58.

HARPET Cyrille, *Du déchet : philosophie des immondices : corps, ville, industrie*, Paris, L'Harmattan. [prix scientifique l'Harmattan 1998]

HELLER Geneviève, 1979, *"Propre en ordre" Habitation et vie domestique 1850-1930 : l'exemple vaudois,* Lausanne, éditions d'En-Bas. [coll. Histoire populaire]

Internationale situationniste, 1997, Paris, Librairie Arthème Fayard. [revue parue entre 1958 et 1969; deux premières éditions parues en 1970 (Amsterdam, Van Gennep) et en 1975 (Paris, Champ libre)]

JEUDY Henri-Pierre, 1991a, «Norme et transgression dans l'espace public», *espaces et sociétés*, vol. 62, pp. 83-91.

JEUDY Henri-Pierre, 1991b, «Le choix public du propre : une propriété des sociétés modernes », *Les annales de la recherche urbaine*, no 53, pp. 5-22.

KAUFMANN Eric et ZIMMER Oliver, 1998, «In search of the authentic nation : landscape and national identity in Canada and Switzerland», *Nations and Nationalism*, vol. 4, no 4, pp. 483-510.

KNAEBEL Georges, 1991, «Le rangement du résidu», *Les annales de la recherche urbaine*, no 53, pp. 23-31.

KOKOREFF Michel, 1988, «Des graffitis dans la ville», *Quaderni*, vol. hiver 88/89, no 6, pp. 85-90.

KOKOREFF Michel, 1991, «La propreté du métropolitain : vers un ordre post-hygiéniste ?», *Les annales de la recherche urbaine*, no 53, pp. 93-102.

LAPORTE Dominique, 2003, Histoire de la merde, Paris, Christian Bourgois éditeur. [première édition en 1978]

LEFEBVRE Henri, 1968, *Le droit à la ville,* Paris, Anthropos. [coll. société et urbanisme]

LEFEBVRE Henri, 1972, *Espace et politique : le droit à la ville II,* Paris, Anthropos. [coll. société et urbanisme]

LÉVY Bertrand, 2001, «Des humanistes suisses et européens au coeur des Alpes : perception et représentation précoces de la montagne de Conrad Gesner (1516-1565) à Rousseau » *Le globe*, no 141, pp. 89-100.

LEY David et CYBRIWSKY Roman, 1974, «Urban graffiti as territorial markers», *Annals of the association of American geographers*, vol. 64, no 4, pp. 491-505.

MATTHEY Laurent, 1998, *La machine-à-produire-des-identités : rêverie autour de la ville contemporaine et de ses territorialités, l'exemple du mouvement squat,* Genève, mémoire de licence universitaire en géographie.

MATTHEY Laurent et WALTHER Olivier, 2005, «Un "Nouvel hygiénisme" ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une *new middle class*», *Articulo - revue de sciences humaines [en ligne]*, no 1. [mis en ligne le 24 octobre 2005, URL http://articulo.revues.org/index931.html]

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et BODY-GENDROT Sophie (dirs), 2000, *La ville et l'urbain : l'état des savoirs,* Paris, La Découverte.

PATTARONI Luca, 2007, «La ville plurielle : quand les squatters ébranlent l'ordre urbain», *in* BASSAND M., KAUFMANN V. et JOYE D. (dirs) *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 283-314.

PAULET Jean Pierre, 2002, *Les représentations mentales en géographie,* Paris, Anthropos éd. Economica. [coll. Géographie]

PIAGET Jean, 1947, *Jugement et le Raisonnement chez l'enfant*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé.

QUERRIEN Anne, 1991, «Le génie du propre», *Les annales de la recherche urbaine*, no 53, pp. 3-4. [introduction du numéro de la revue du même nom]

REMY Jean, VOYE Liliane, 1981, *Ville, ordre et violence,* Paris, PUF.

RÉRAT Patrick, SÖDERSTRÖM Ola, BESSON Roger et PIGUET Étienne, 2008, «Une gentrification émergente et diversifiée : le cas des villes suisses», *Espaces et sociétés*, vol. 1-2, no 132, pp. 39-56.

ROSSIAUD Jean, 2004, «Le mouvement squat à Genève», *revue EQUINOXE,* no 24, pp. 95-113.

SALOMON CAVIN Joëlle, 2005, *La ville, mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse, analyse, comparaisons, évolution,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes. [coll. Logiques territoriales]

SARDET Frédéric, 1988, «Entre l'eau, l'air et les gadoues : le désir du net en ville de Genève sous l'ancien régime», *Revue du vieux Genève*, no 18, pp. 33-41.

SERRES Michel, 2008, *Le mal propre : polluer pour s'approprier ?*, Paris, Le Pommier. [coll. Manifestes]

De SILGUY Catherine, 2009, *Histoire des hommes et de leurs ordures : du Moyen Age à nos jours*, Paris, Le cherche midi.

STEIN Véronique, 2003, *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public,* Genève, thèse no 541 de l'Université de Genève. [Faculté des sciences économiques et sociales, mention géographie]

TEMPESTINI Philippe, 1993, *Graffiti : marquage, identification et maîtrise de l'espace urbain*, Genève, mémoire de licence universitaire en géographie.

TOURAINE Alain, 1992, *Critique de la modernité,* Paris, Fayard.

VIGARELLO Georges, 1985, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge,* Paris, éd. du Seuil.

VUILLE Michel et al., 1992, *Spray time : tags et grafs à Genève*, Genève, éd. Slatkine.

WALTER François, 1991, «La montagne des Suisses : invention et usages d'une représentation paysagère (XVIIIe-XXe siècle», *Études rurales*, no 121/124, pp. 91-107.

WINCHESTER Hilary, 2005, «Qualitative research and its place in human geography», *in* HAY I. *Qualitative research methods in human geography,* Oxford, Oxford university press, pp. 3-18.

Articles et documents sources :

BERTRAND Anne-Laure, MOREL Natacha, GUILLOD Jérôme et HUNGRECKER Joaquim, 2008, «Notre perception de la propreté dans les rues de Bologne : extrait d'interview avec Walter Genivi», *Point Ligne Surface*, no 19, pp. 5-6. [Journal des étudiants en géographie de l'université de Genève]

État de Genève, 2003, *Infos DIA*, no 3/03 et no 4/03, département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

État de Genève, 2005, *Plan propreté canton - communes*, service cantonal de gestion des déchets, département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

État de Genève, 2006a, *Baromètre de la propreté : résultats 2005*, service de géologie, sols et déchets, département du territoire. [étude effectuée par l'entreprise maneco]

État de Genève, 2006b, *Feuille d'Avis Officielle*, no 115, année 254.

État de Genève, 2007, *Baromètre de la propreté : résultats 2006*, service de géologie, sols et déchets, département du territoire. [étude effectuée par l'entreprise maneco]

État de Genève, 2008, *Baromètre de la propreté : résultats 2007*, service de géologie, sols et déchets, département du territoire. [étude effectuée par l'entreprise maneco]

État de Genève, 2009a, *Baromètre de la propreté : résultats 2008*, service de géologie, sols et déchets, département du territoire. [étude effectuée par l'entreprise maneco]

État de Genève, 2009b, *Feuille d'Avis Officielle*, no 34, année 257.

Genève Tourisme et Bureau des congrès, 2008, *Bienvenue Genève Suisse*, Genève, BigBANG FX - MCI Group.

MOUNIER Kim (coordinatrice), COELHO Patricia, 2010, *Évaluation de la campagne propreté 2009 en ville de Genève*, voirie - ville propre, Ville de Genève.

PECORINI Stéphane, 2007, *Genève droits de cité*, Genève, Lost artist Sàrl.

République de Genève, 1785, *Réglement[sic] concernant la Netteté de la ville, approuvé au magnifique Conseil des Deux-cent*, Genève.

Ville de Genève, 2007, *Réponse du Conseil administratif aux motions M-110, M-309, M-318*, Conseil municipal.

Ville de Genève, 2008-2009, *Calendriers 2009 et 2010,* publiés par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Ville de Genève, 2009, *Vivre à Genève : Magazine d'information de la ville de Genève,* no 31.

Ville de Genève, 2010a, *Vivre à Genève : Magazine d'information de la ville de Genève,* no 37.

Ville de Genève, 2010b, *2009 : Un esprit neuf pour une ville nette : rapport sur la campagne propreté 2009*, département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Sites internet consultés :
[toutes les adresses ont été consultées entre juin et novembre 2010 ; leur validité a été contrôlée début décembre 2010.]

- www.ville-geneve.ch

- www.ge.ch

- www.ge.ch/legislation/rsg/f/Tabmat.html

- www.genevetourisme.ch

- www.tsr.ch

- www.lemanbleu.ch/

- www.lecourrier.ch

- www.tdg.ch

- www.lematin.ch

- www.letemps.ch

- www.letempsarchives.ch

- www.20min.ch

- www.cnrtl.fr/definition

- www.chien.com/Echos/actualite-canine-397-suisse-geneve-la-ville-ramasse-700-

tonnes-de-crottes-par-annee.html?from=2011

- usine.ch/

- www.darksite.ch/geneva-graffiti

- www.desstres.ch

- planetephotos.blog.tdg.ch/

- www.igsu.ch/fr/igsu.html

- www.reiso.org/revue/spip.php?article9

- www.umweltschutz.ch/fr/index.html

- www.cgas.ch/SPIP/spip.php?rubrique102

- affichesauvage.blogspot.com/

Vidéos :

Léman bleu, *Affichage sauvage*, reportage dans le cadre du journal diffusé le 7 février 2007 (1'). [disponible en libre accès sur le site : www.lemanbleu.ch/vod/le-journal-07022007]

Léman bleu, *Affichage sauvage*, reportage dans le cadre du journal diffusé le 20 février 2007 (1'). [disponible en libre accès sur le site : www.lemanbleu.ch/vod/le-journal-20022007]

Léman bleu, *Affichage sauvage*, reportage dans le cadre du journal diffusé le 13 septembre 2010 (3'). [disponible en libre accès sur le site : www.lemanbleu.ch/vod/le-journal-13092010]

Télévision Suisse Romande, petit reportage muet montrant des déchets dans la rue au Ligon dans une émission du nom de *Carrefour* diffusée le 25 mars 1969 (1') [disponible en libre accès sur le site : http://archives.tsr.ch/player/integrale-mcar690325]

Télévision Suisse Romande, *Propre en ordre*, reportage dans une émission de *Temps présent* diffusée le 18 novembre 1982 (56') [disponible en libre accès sur le site : www.tsr.ch/emissions/temps-present/1284887-propre-en-ordre.html]

Télévision Suisse Romande, *Les Genevois se prononcent bientôt sur l'affichage sauvage*, petit reportage dans le magazine quotidien *Couleurs locales* diffusé le 26 février 2007 (2') [www.tsr.ch/video/info/couleurs-locales/473155-les-genevois-se-prononcent-bientot-sur-l-affichage-sauvage.html#id=473155]

Télévision Suisse Romande, *La guerre des tags*, reportage dans une émission de *Mise au point* diffusée le 24 mai 2009 (10'). [disponible en libre accès sur le site : www.tsr.ch/video/emissions/mise-au-point/545092-geneve-la-guerre-des-tags.html#id=545092]